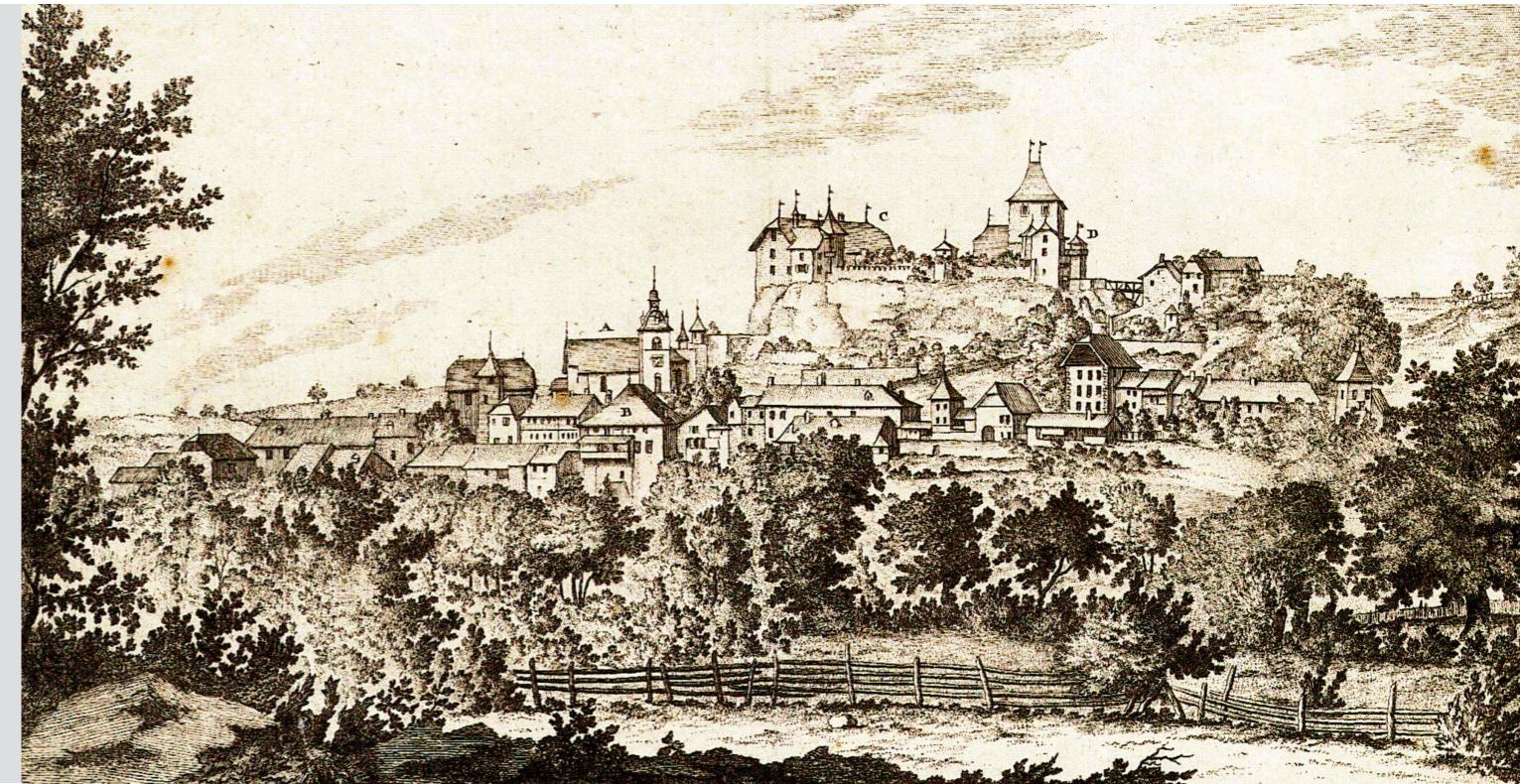


Schéma directeur « patrimoine de la ville de Rue »

**Lignes directrices pour l'aménagement du bourg de
Rue en adéquation avec la valorisation du patrimoine
bâti**



Rue, le 11.09.2023

Commune de Rue
Rue du Casino
1673 Rue

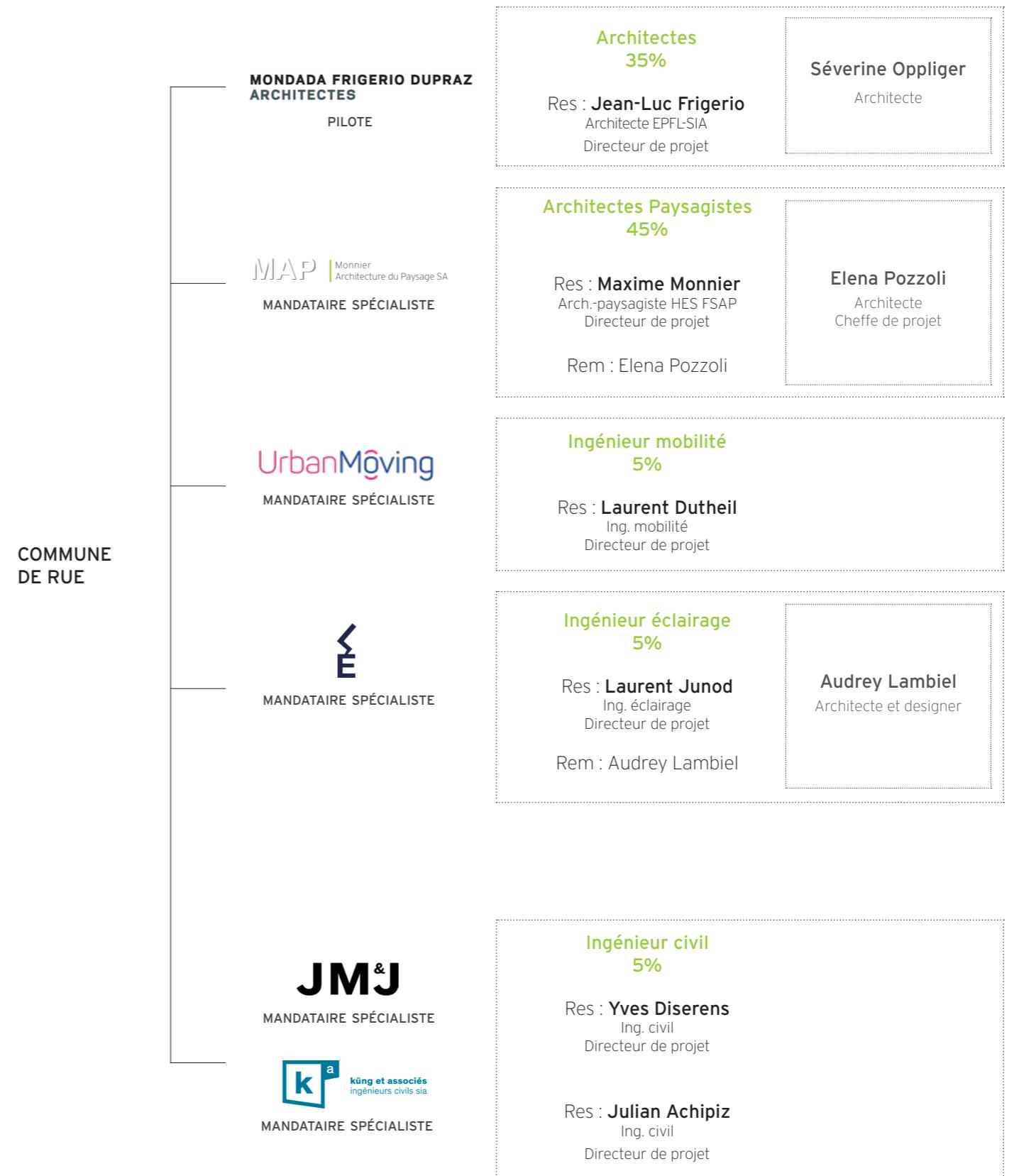


Table des matières

0. Préambule	4
0.1. Objectifs	5
0.2. Pérимètres	6
1. Analyse contexte réglementaire	7
2. Diagnostic et recommandations	8
2.1. Le paysage	8
2.2. La mobilité	21
2.3.. L'éclairage	36
2.4. L'environnement construit et architecture	55
3. Image directrice et lignes directrices	80
3.1. Objectifs	81
3.2. Pesée des intérêts	82
3.3. Lignes directrices	84
3.4. Images illustratives	86
3.5. Fiche de mesure n°01: Traversée du Bourg	90
3.6. Fiche de mesure n°02: Parking	97
3.7. Fiche de mesure n°03: PAZ et RCU	102
4. Annexes	104

0. Préambule

La commune de Rue a fait appel à des spécialistes en vue d'établir une étude patrimoniale du bourg de la ville de Rue.

La requête fait suite à la demande du canton de Fribourg (Service des Biens Culturels) auprès des autorités communales quant à la nécessité de compléter la vision à court et moyen terme du périmètre historique.

Dans le cadre de deux projets d'envergure prévus par la commune, le nouveau parking de Foire et la traversée routière, la ville de Rue doit envisager une réflexion plus ample qui puisse permettre d'établir un cadre à ces projets, mais également à des projets futurs.

Il est donc important d'en définir les enjeux et objectifs, afin de poser des lignes directrices pour que les différentes interventions soient compatibles avec une bonne préservation du site.

Le sujet n'est pas nouveau pour la commune, qui s'est déjà penchée sur la question dans le passé (parcage et requalification des espaces publics). Plusieurs études ont déjà été réalisées, notamment :

- ▶ Etude historique ville de Rue, cahier spécial revue Pro Fribourg (mars 1999)
- ▶ Etude de mobilité et signalisation, Weber + Brönnimann (18.07.2011)
- ▶ Etude de mobilité, Cites Ingénieurs Conseils avec Hüsler&Associés (29.01.2016)
- ▶ Plans projet parking de Foire, Atelier nsb (24.03.2022)

En sus des études ci-dessus, la Commune a mandaté quatre bureaux pour compléter les analyses et réflexions au droit du périmètre du bourg :

- ▶ Mondada Frigerio Dupraz Architectes
- ▶ Monnier Architecture du Paysage
- ▶ Urban Moving
- ▶ Lumière Electrique

Nous précisons qu'actuellement un mandat est en cours par le bureau Kung & Associés et JMJ ingénieurs conseils pour traiter de la traversée de la commune (projet Valtraloc).

Aujourd'hui confronté à deux projets majeurs, la requalification de la traversée de la commune et le projet d'un nouveau parking à l'entrée de la Ville, le conseil communal de Rue a pour mission de réaliser une étude pouvant permettre une lecture plus ample des caractéristiques patrimoniales à respecter et valoriser au sein du périmètre du bourg.

Au-delà des éléments de mobilité(s), d'optimisation du parcage, la sécurisation des flux et la valorisation de l'espace public, actuellement à l'étude, les mandataires proposent d'élargir l'approche par la mise en place d'un diagnostic du site aboutissant à des principes directeurs pour l'aménagement du bourg, permettant de faire face aux défis actuels tout en préservant le site et son patrimoine.

L'étude patrimoniale ne doit donc pas être comprise comme un « cahier de recettes » mais comme un document de références et de réflexions apte à guider les acteurs de la construction dans leur projet. Chaque projet est unique et nécessite une approche spécifique adaptée au contexte dans lequel il s'insère.

Le périmètre d'étude de l'analyse patrimoniale s'appuie sur les fronts bâties qui définissent spatialement le bourg historique, mais également sur les espaces publics qui caractérisent la commune. Au nord, la limite choisie correspond à la position de l'ancienne porte historique d'entrée de la commune, la porte de Romont. Côté ouest, la limite s'étend jusqu'à la place de Foire et l'ancienne porte de Lausanne.

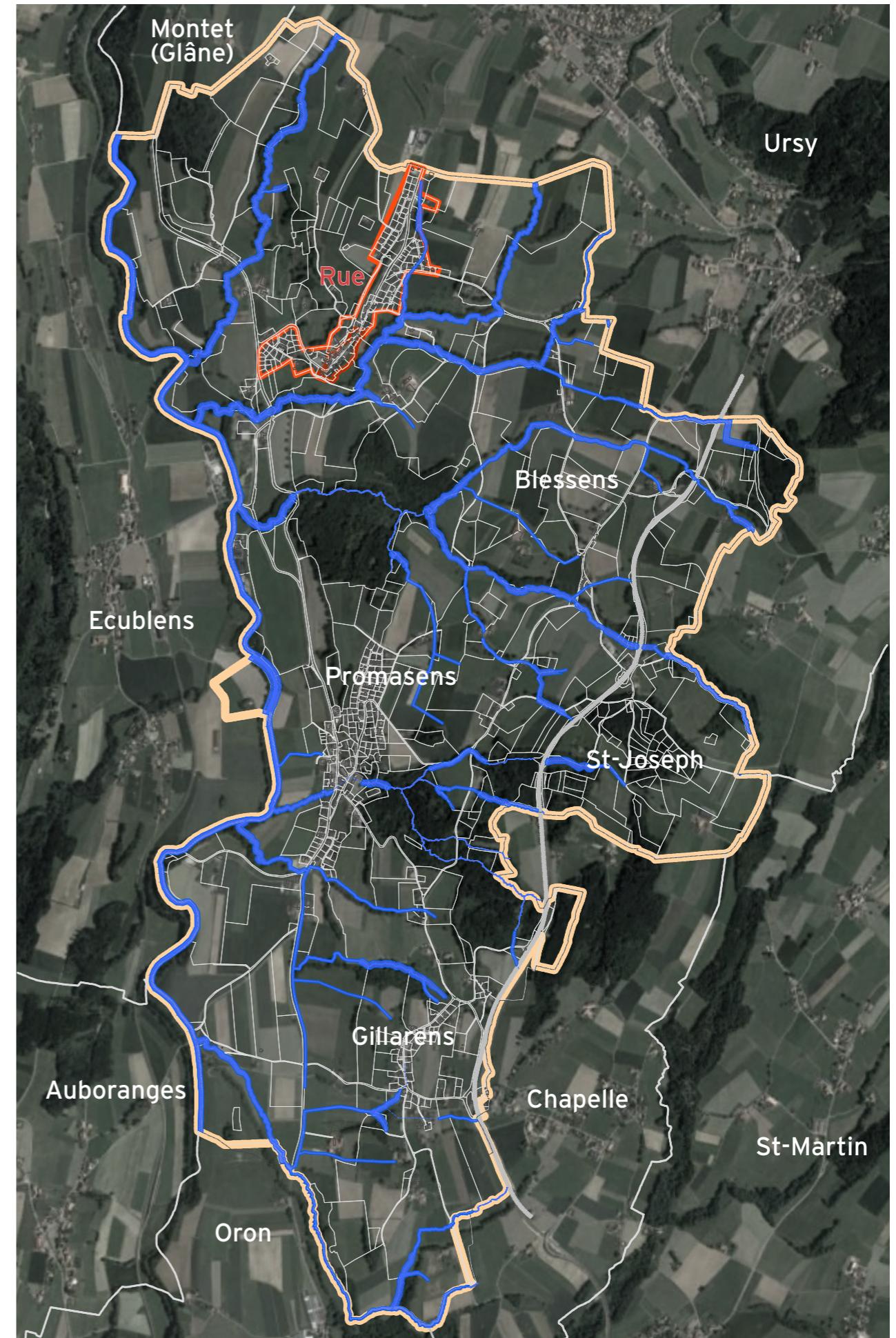
0.1. Objectifs

- ▶ Diagnostic / constat des aménagements extérieurs.
- ▶ Diagnostic des bâtiments ou éléments du patrimoine à protéger et mettre en valeur.
- ▶ Etablissement de lignes directrices permettant à la commune d'avoir une vision sur le long terme des aménagements à prévoir.
- ▶ Valorisation du patrimoine communal existant et mise à disposition d'une charte permettant sa préservation.
- ▶ Accompagnement dans le développement des projets en cours, tel que le projet de nouveau parking communal et la traversée routière (projet Valtraloc).



Photo aérienne Bruno Pellandini, 2005

0.2. Périmètres



1. Analyse contexte réglementaire

Le bourg d'origine médiévale de la commune de Rue, ainsi que l'ensemble du Château, sont situés dans un périmètre ISOS avec un objectif de sauvegarde A.

Pour rappel, l'ISOS aide les autorités compétentes en matière de conservation du patrimoine, d'aménagement du territoire et de construction à identifier le bâti possédant une valeur patrimoniale et culturelle et à le sauvegarder à long terme. Unique inventaire des sites construits au monde à couvrir l'intégralité du territoire d'un État, il complète les inventaires de protection cantonaux et communaux et apporte une contribution essentielle à la sauvegarde de la culture du bâti en Suisse. Il permet de comprendre l'histoire et l'identité des sites construits et constitue ainsi une base essentielle pour assurer un développement de qualité de l'espace bâti. L'ISOS définit ce qui mérite d'être protégé. Il ne représente cependant ni une mesure de protection absolue ni une planification. Il constitue une base de décision. La Confédération l'utilise systématiquement dans l'accomplissement de ses tâches. Les cantons et les communes en tiennent compte dans leurs planifications.

Les sites construits ne représentent pas seulement notre histoire, mais constituent aussi notre espace de vie actuel. Ils permettent aux personnes de s'identifier à l'endroit où elles vivent et de s'y sentir chez elles. En plus des bâtiments, un site construit comprend des rues, des places, des jardins, des parcs et des terres agricoles. La qualité de ces éléments et leurs relations déterminent s'il faut protéger le site. L'entretien et le développement harmonieux des sites construits contribuent à la qualité de notre environnement bâti et donc à notre bien-être. La protection des sites construits est assurée en Suisse par des dispositions légales en matière d'aménagement du territoire. Elle relève en premier lieu de la compétence des communes. Celles-ci définissent les zones à protéger et formulent des prescriptions pour leur aménagement. Dans la plupart des cas, c'est le service cantonal de la protection du patrimoine qui est l'interlocuteur pour les transformations ou les nouvelles constructions dans les sites construits à protéger. Au niveau national, c'est l'Office fédéral de la culture (OFC) qui s'occupe de la protection des sites construits. Il établit et gère l'ISOS, l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. Cet inventaire évalue les sites construits selon des critères uniformes pour l'ensemble de la Suisse et détermine les agglomérations les plus précieuses du pays. Il représente une base de planification importante pour la Confédération, les cantons et les communes et assure un développement de qualité de l'environnement bâti. Les quelque 1200 sites construits répertoriés dans l'ISOS sont accessibles sur le Géoportail de la Confédération.

La fiche qui concerne la Commune est le n° 1551, consultable sur le site <https://www.gisos.bak.admin.ch/sites>.

En complément aux recommandations fédérale, le règlement communal d'urbanisme (RCU) accompagne et guide les professionnel(le)s, autorités et propriétaires privé(e)s en fixant les prescriptions relatives au plan d'affectation des zones et aux constructions.

Le document et des compléments sont consultables sur le site <https://rue.ch/commune/informations/liens-et-formulaires/>

2. Diagnostic et recommandations

2.1. Le paysage

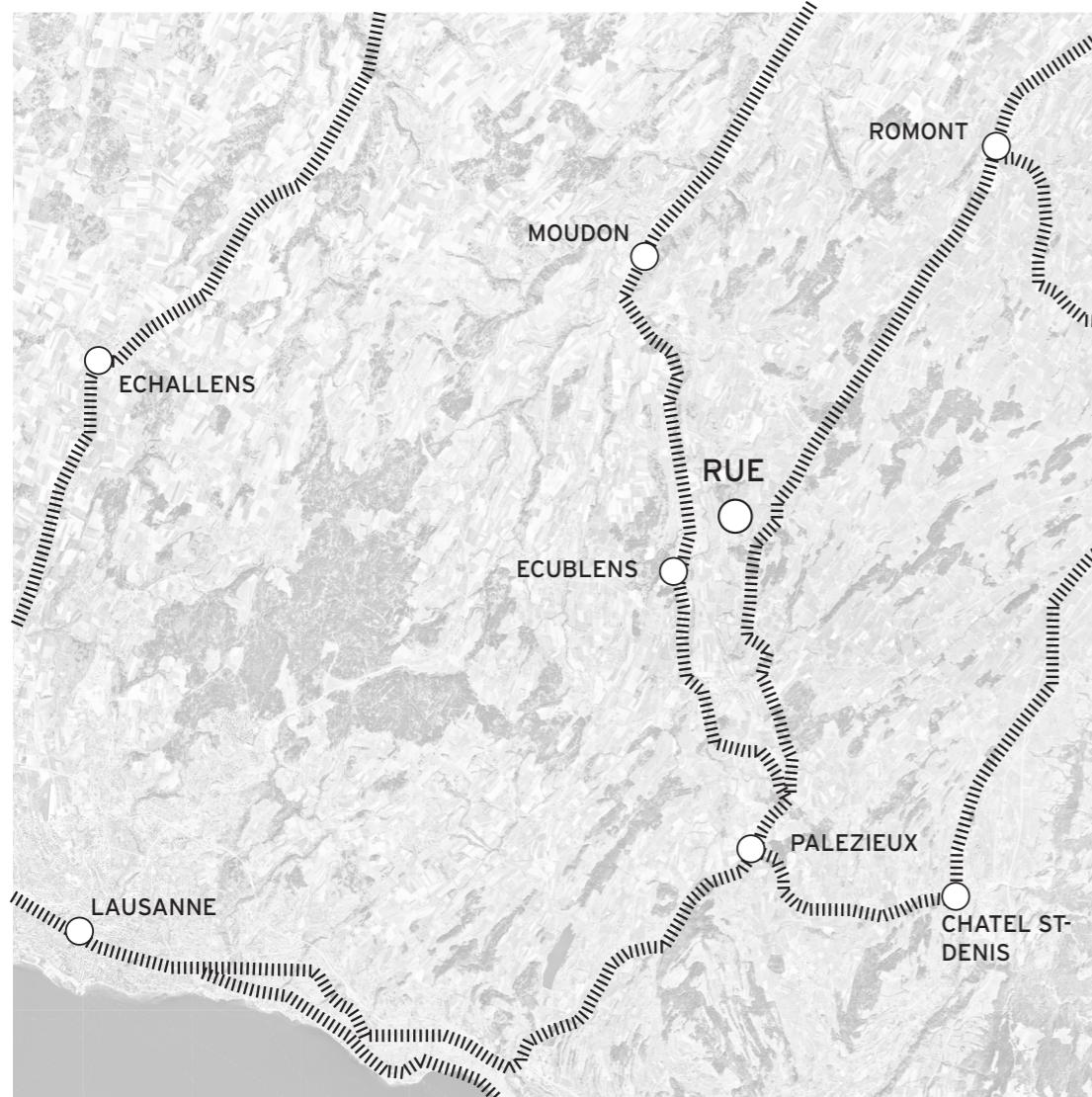
2.2. La mobilité

2.3. L'éclairage

2.4. L'environnement construit et architecture

2.1. Le paysage

Contexte: La structure viaire et l'accessibilité



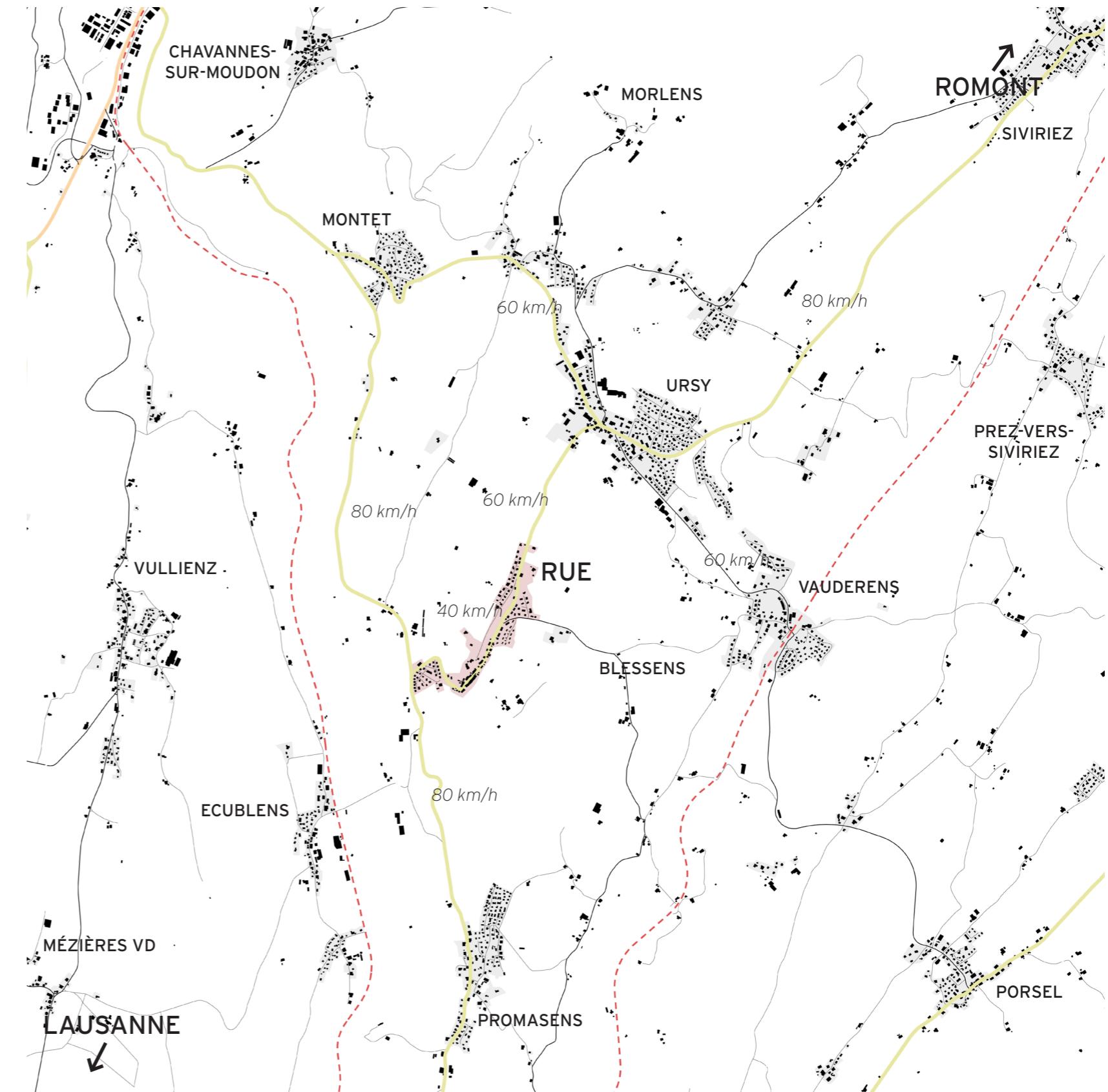
■■■■■ Lignes ferroviaires

Rue se trouve dans le canton de Fribourg, entre les Alpes et le Jura, et sur la route du lac Léman vers Romont, Moudon et Avenches. La petite cité a été construite au pied d'un promontoire rocheux sur lequel trône le château.

La plus petite ville d'Europe est caractérisée par ses ruelles médiévales, son château et les chutes de Chavannes, situées à proximité.

Rue est vécue comme une « ville de passage », peu desservie par les transports publics, raison pour laquelle la voiture a toujours été indispensable dans la vie des habitants.

- Routes cantonales
- Routes principales
- Voies de chemin de fer



2.1. Le paysage

Contexte: La structure paysagère

Rue est une commune fribourgeoise qui se trouve dans le district de la Glâne, caractérisée par une vue sur les Préalpes fribourgeoises et vaudoises ainsi que sur les Alpes.

La ville et le château sont perchés sur un éperon qui domine la vallée supérieure de la Broye.

Le territoire modelé par des collines est parfois arboré, dessiné par les cours d'eau et ouvert vers les champs.

Le paysage peut être apprécié pour sa beauté, sa diversité, sa richesse culturelle et sa biodiversité.



2.1. Le paysage

Diagnostic: L'identité des espaces et les repères

Chaque espace à Rue a sa propre identité qui contribue au charme de la ville.

Cinq points de repère ont été identifiés: le château, la fontaine avec l'hôtel de Ville, l'église, la maison de Prez et le parking de l'école (place de Foire) à l'entrée de la ville.

1 Le château



2 L'Eglise



3 La fontaine et l'Hôtel de Ville



5 Le parking et l'école



4 La maison de Prez



Le plateau du Château

La rue du Casino (40 km/h)

Les falaises boisées

Le coteau cultivé

L'esplanade du parking

Les jardins en terrasses

2.1. Le paysage

Diagnostic: L'arborisation

Chaque espace est caractérisé par une arborisation spécifique.

La topographie du lieu dicte le type de végétation qui s'y développe.

Le cordon boisé, le boisement dense et spontané caractérisent le nord de la ville.

Le verger historique à côté du château reste un élément identitaire de ce jardin. Les jardins privés au sud qui s'ouvrent vers le Moléson sont liés au boisement dense et spontané de la falaise.

Le long des cheminements piétons pour monter au château, on retrouve quelques solitaires.



2.1. Le paysage

Diagnostic: La topographie et les vues



La Grand-Rue, actuelle Rue du Casino, et la Rue Dessous, maintenant Impasse de la Charrière, avec le pont de pierre, disparu aujourd'hui, permettant d'accéder à l'étage de l'ancienne maison de ville

Rue se trouve sur un promontoire qui domine la vallée. La topographie qui caractérise ce territoire permet de reconnaître la petite ville historique depuis loin et, une fois sur place, de profiter de magnifiques vues vers le grand paysage.

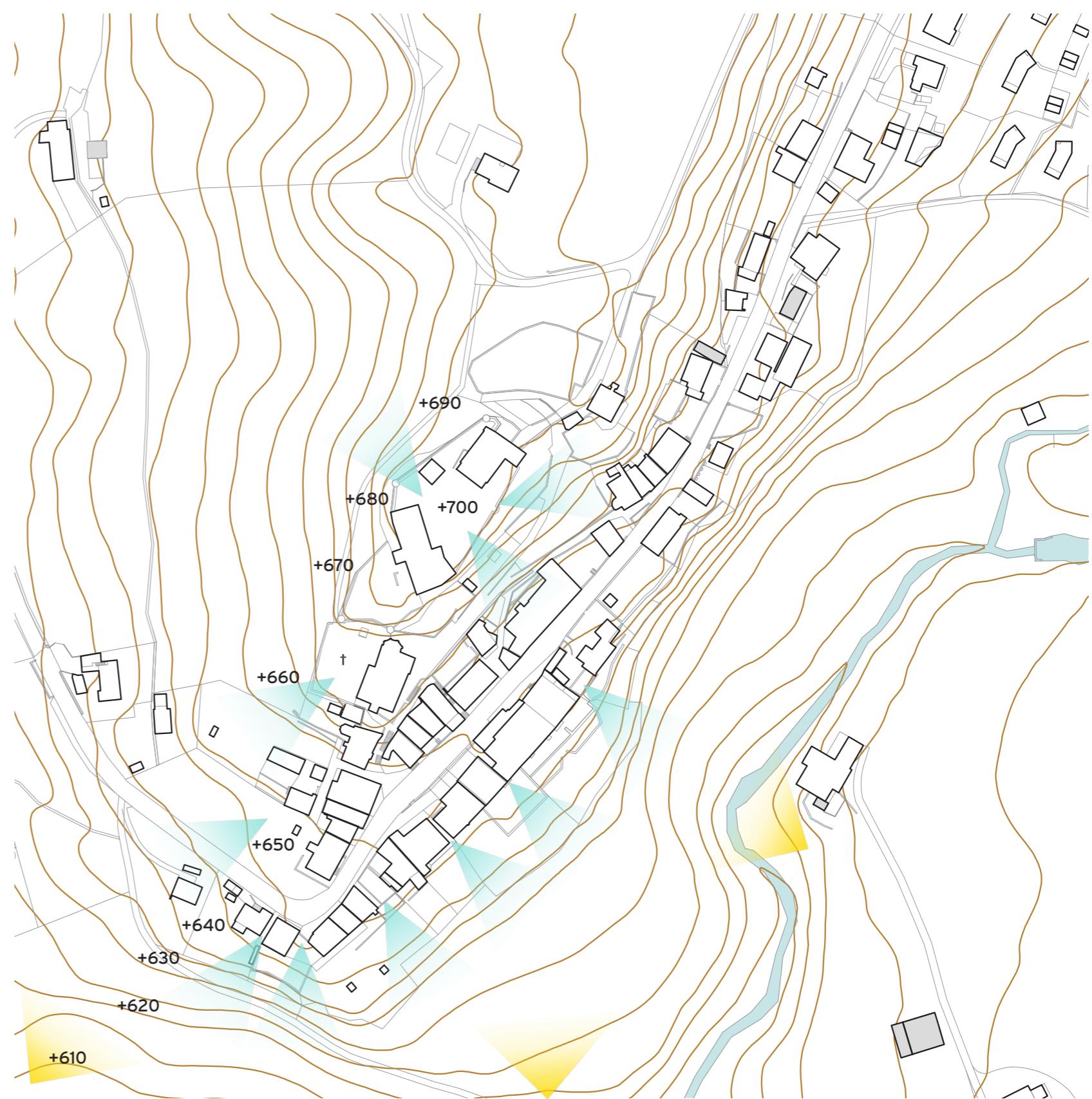
Les percées visuelles depuis le centre ville



Les vues sur le château



courbes de niveaux tous les 5m



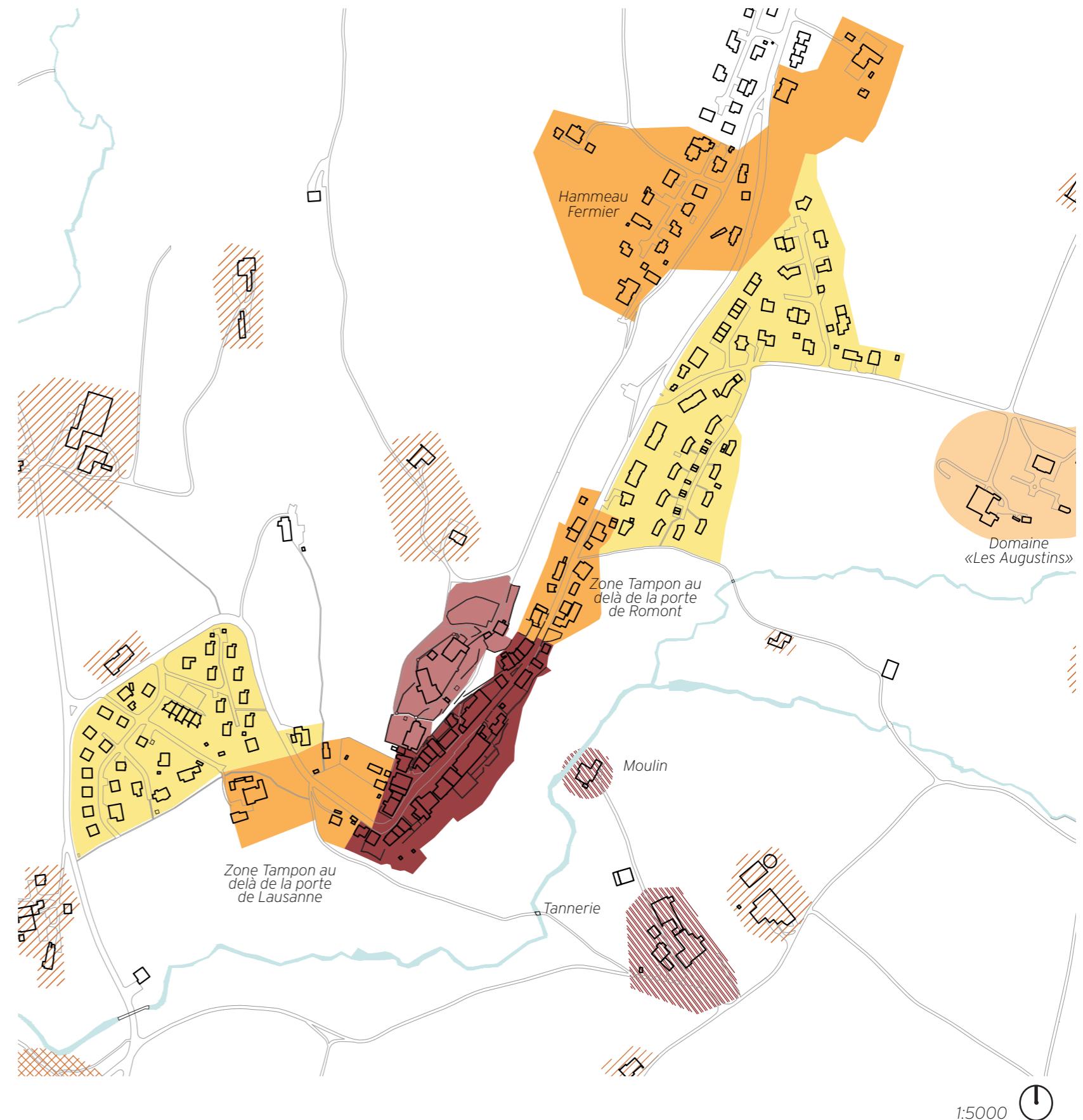
Plan du 1743

2.1. Le paysage

Diagnostic: Urbanisation

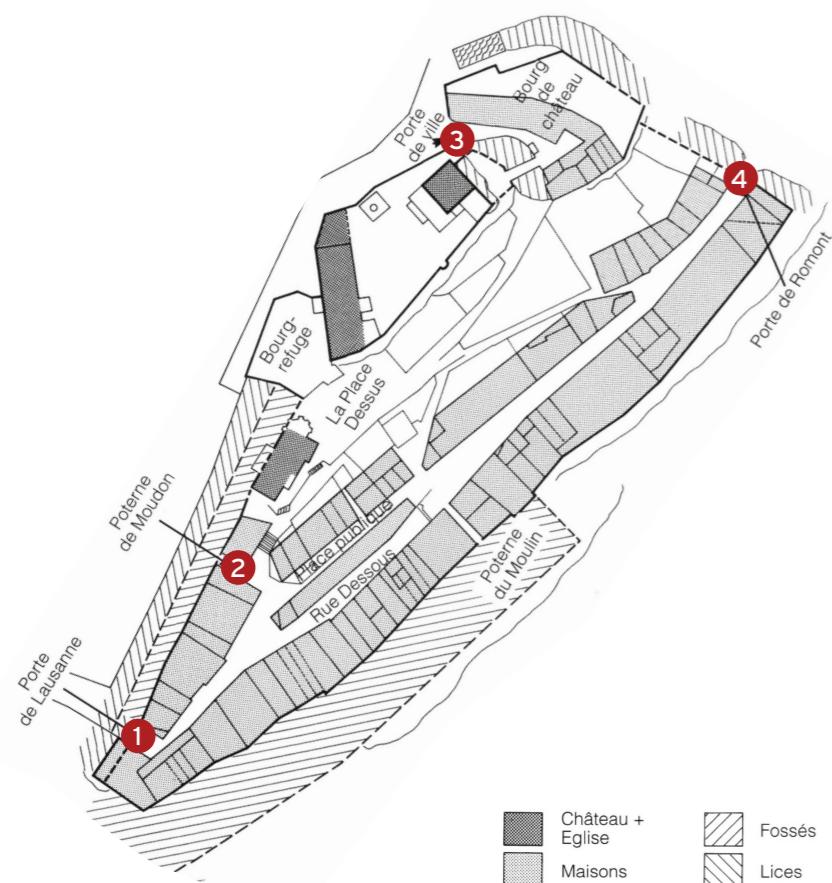
La croissance de la ville de Rue autour du vieux bourg suit son axe routier central, formant un tissu bâti linéaire. On constate des zones tampons extra muros qui présentent des qualités architecturales similaires à celle de la ville historique, et qui assurent une transition avec les quartiers résidentiels construits à partir de la seconde moitié du 20e siècle. En direction d'Ursy, on trouve un hameau constitué de quelques bâtisses agricoles et de maisons datant du 19e et début du 20e siècles, densifié postérieurement par des constructions de la fin du 20e siècle.

Autour de la ville, on trouve ponctuellement des exploitations agricoles pour la plupart constituées d'un corps de ferme ancien et de bâtiments agricoles modernes. Au sud se trouvent aussi des zones industrielles du 19e siècle (moulin et tannerie) toutes deux comportant des bâtiments classés. À l'est se situe une maison de maître et ses dépendances.



2.1. Le paysage

Diagnostic: Les accès et la mobilité



Historiquement, la ville de Rue avait quatre portes d'entrée (deux portes principales et deux poternes) qui marquent le bourg historique.

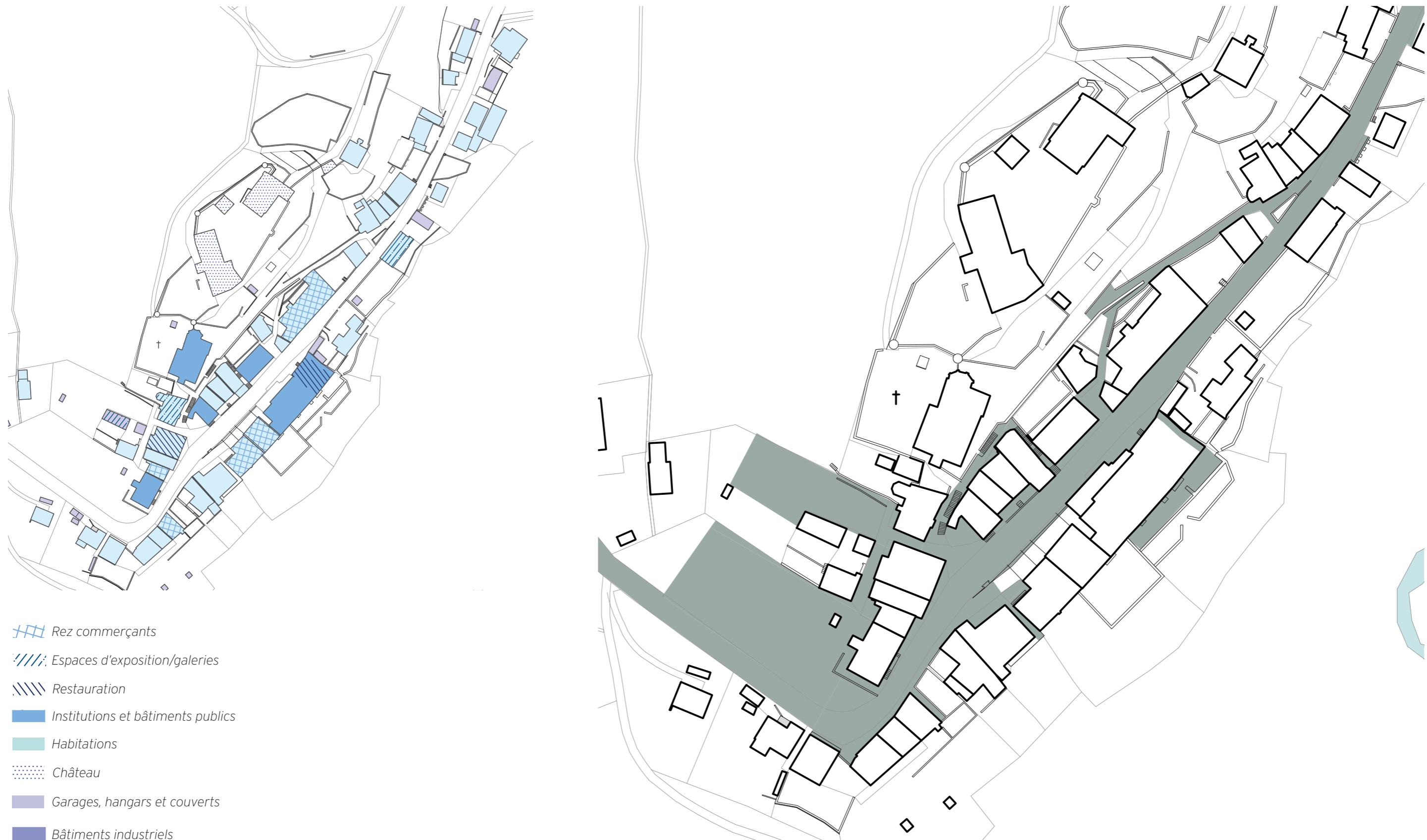
Aujourd'hui, la rue du Casino qui traverse toute la ville est principalement un espace de circulation habité par les voitures. Piétons et véhicules doivent cohabiter dans un espace routier relativement exigü.

De par la topographie de la ville, il y a beaucoup d'endroits qui ne sont pas ou peu praticables. Escaliers, gradins, paliers et rampes très raides limitent l'accessibilité.

- Espace rue : cohabitation véhicules-piétons
- Promenades piétonnes
- Espace piéton, accès véhicules exceptionnels
- 1 Emplacement ancienne Porte de Lausanne
- 2 Emplacement ancienne Poterne de Moudon
- 3 Emplacement ancienne Porte de ville
- 4 Emplacement ancienne Porte de Romont

2.1. Le paysage

Diagnostic: Les adresses et l'espace public



2.1. Le paysage

Diagnostic: La matérialité

Des multitudes de matériaux ont été utilisés dans la ville de Rue sans toujours suivre un langage et un concept commun. Relever la palette des matériaux aidera à créer un vocabulaire de base.

Pavés en pierre naturelle



Pavés préfabriqués



Pavage de boulets



Sentier en terre



Béton



Elément en molasse



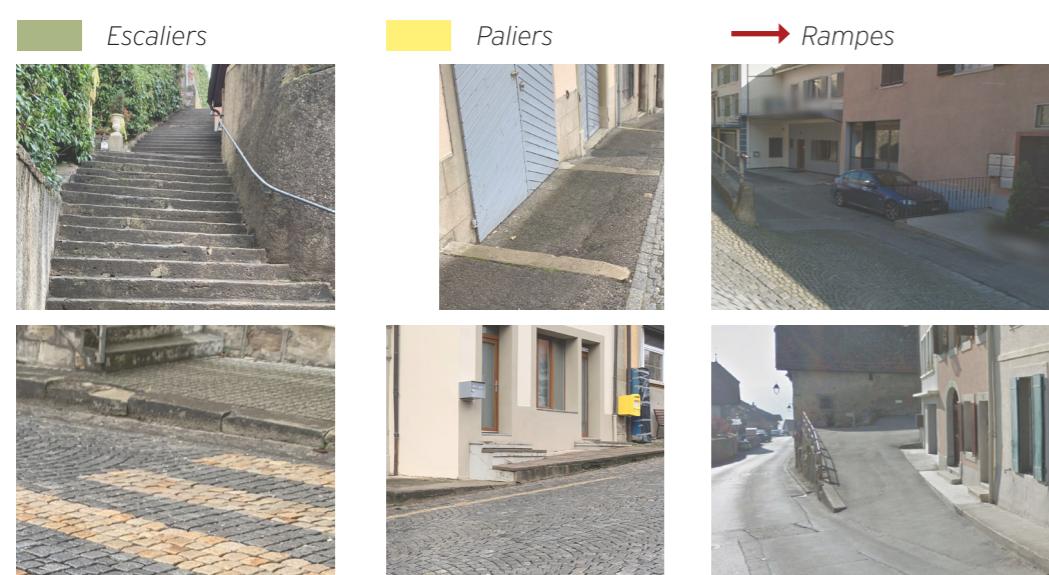
Enrobé



2.1. Le paysage

Diagnostic: Les éléments construits identitaires

Les éléments construits font partie du vocabulaire de base. La manière de travailler la pente, de gérer les eaux de pluie, les grandes différences de niveaux etc. fait partie de l'identité du site, qui ne doit pas être changée. Ce relevé permet d'identifier les éléments construits identitaires de la ville de Rue afin de les réutiliser et interpréter dans le futur développement du bourg.



2.1. Le paysage

Recommandations: La gestion des niveaux et l'accessibilité

- ▶ Travailler la microtopographie de la rue du Casino de façade à façade
- ▶ Utiliser les éléments des paliers existants pour valoriser les entrées aux bâtiments publics en créant des seuils
- ▶ La ville se développe sur différents niveaux et cela rend souvent l'accès à certains lieux difficile en raison des marches, des escaliers, des rampes trop raides, impasses, des bordures, etc. Le but est de rendre les espaces perméables, fluides et traversables pour tout le monde (personnes âgées, enfants, PMR, etc.)
- ▶ Rendre accessible des espaces qui, aujourd'hui, sont peu connus : jardins/terrasses qui s'ouvrent vers le Moléson et le grand paysage, passages entre les bâtiments pour profiter des percées visuelles
- ▶ Travailler le thème des bordures
- ▶ Porter une attention particulière au guidage et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (dans les limites des contraintes locales)



La végétation

- ▶ La végétation comme outil de projet
- ▶ Utiliser la végétation (arborisation/strate basse) pour requalifier la ville.
- ▶ La plantation d'arbres dans les espaces plus minéraux et fréquentés (le long de rue du Casino, Place de la Foire et Place du Marché) permettra d'offrir aux riverains des lieux ombragés et de rencontre
- ▶ Rythmer et requalifier la rue du Casino par la plantation d'arbres en pleine terre (solitaires ou groupes d'arbres). Travailler avec des essences indigènes
- ▶ Proposer un concept d'arborisation pour la place de la Foire (ne pas rendre visible le parking depuis la route d'entrée à la ville) et la Place du Marché afin de qualifier cet espace tout en gardant la fonctionnalité et les contraintes techniques
- ▶ Travailler la strate basse (bandes végétalisées au sol) pour rythmer et définir les espaces



2.1. Le paysage

Recommandations: Les matériaux et l'histoire du site

- ▶ À ce jour, on trouve sur le site une multitude de matériaux différents : pavés, pavés préfabriqués, asphalte, béton, bordures en pierre naturelle, murs en pierre, etc.
- ▶ Identifier et valoriser les matériaux identitaires du site (revêtements de sol, murs, équipements)
- ▶ Simplifier et unifier la ville au niveau de la matérialité : retrouver maximum 3 matériaux
- ▶ Retravailler l'existant afin de diminuer les surfaces minérales et offrir plus de surfaces perméables et semi-perméables
- ▶ Définir les espaces urbains en pavés et les espaces routes en enrobé (privilégier un revêtement à forte teneur de grave, mais prioritairement le pavage)
- ▶ Retrouver une cohérence au niveau des matériaux utilisés pour les équipements. Exemple : utiliser et réinterpréter l'élément du fer des mains courantes pour la proposition des nouveaux équipements (bancs ou autre)



La valorisation de l'existant

- ▶ Atteindre certaines vues
- ▶ Le site est caractérisé par des dégagements magnifiques vers le grand paysage. Donc valoriser les « interstices » entre les bâtiments pour qu'ils soient facilement accessibles et signalés.
- ▶ Compléter/proposer des itinéraires, utiliser la signalétique (au sol, petits tableaux dessinés, etc.)
- ▶ Valoriser les espaces de transition (ruelles, impasses, etc.) afin qu'ils deviennent des espaces de qualité et non des espaces résiduels
- ▶ Valoriser les dilatations afin d'offrir des espaces de rencontre, détente, repos (place, placette, seuils)



2. Diagnostic et recommandations

2.1. Le paysage

2.2. La mobilité

2.3. L'éclairage

2.4. L'environnement construit et architecture

2.2. La mobilité

Figure 1 - Buts et objectifs de l'étude

Périmètre de l'étude

- Le périmètre de l'étude englobe le **bourg historique de la ville de Rue** avec la rue du Casino et les différentes ruelles du bourg
- Le **périmètre de réflexion** s'étend sur un périmètre plus large qui englobe la route cantonale



Buts et objectifs de l'étude

- Le but de l'étude est de réaliser un **Schéma Directeur Patrimoine** de la ville de Rue
- Le volet mobilité a pour objectif **d'identifier les objectifs et contraintes en matière de mobilité** dans la traversée du Bourg historique
- Il s'agit d'élaborer un **diagnostic multimodal** de la situation actuelle et de faire un **bilan de l'offre en stationnement** actuel et futur
- Il s'agira également d'**accompagner le travail des architectes et architectes paysagistes** dans l'élaboration du plan directeur patrimoine



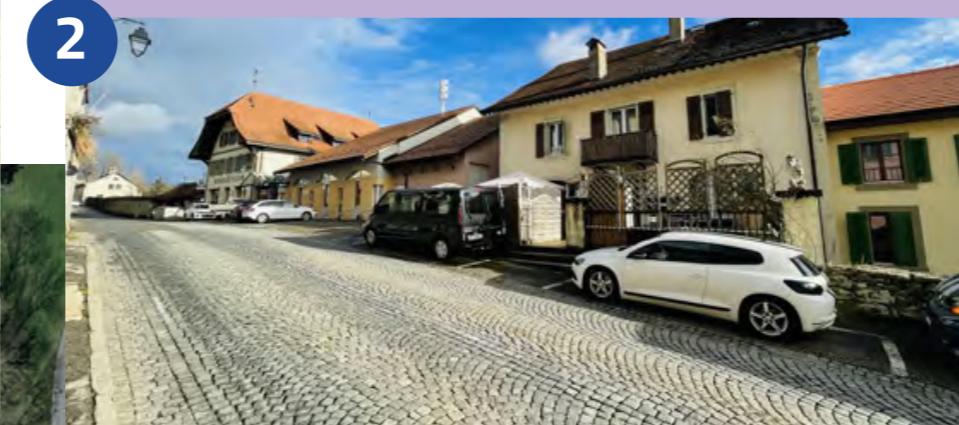
2.2. La mobilité

Figure 2 - Relevé photographique commenté

Un parking à l'entrée du bourg qui constitue l'essentiel de l'offre en stationnement public



Une route cantonale en traversée de localité avec une vitesse limitée à 40 km/h



La salle des fêtes et l'hôtel de ville sont au cœur du Bourg avec un autre restaurant



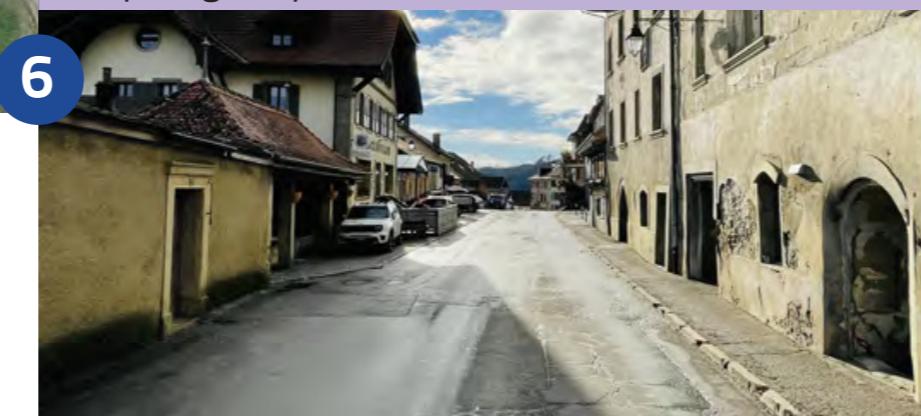
Un établissement scolaire avec une présence d'enfants en bas âges et quelques commerces



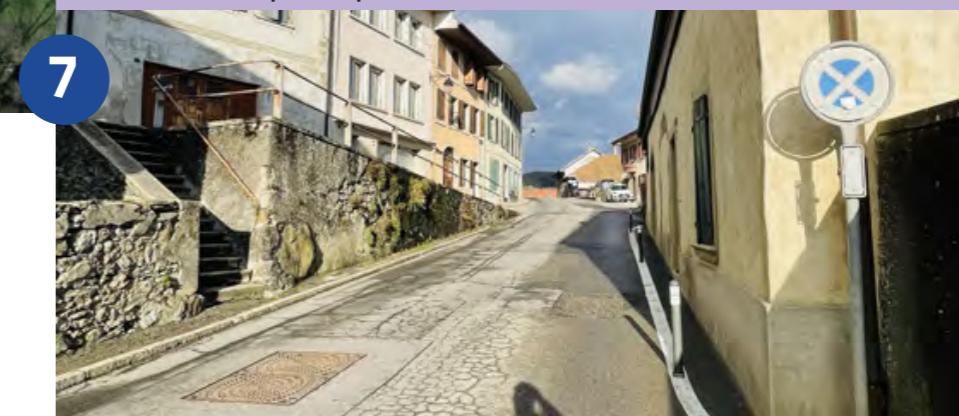
Un bourg historique avec des débouchés piétons directement sur la route, sans trottoir, ni visibilité



Des largeurs de chaussée variables avec parfois du pavage et parfois du revêtement

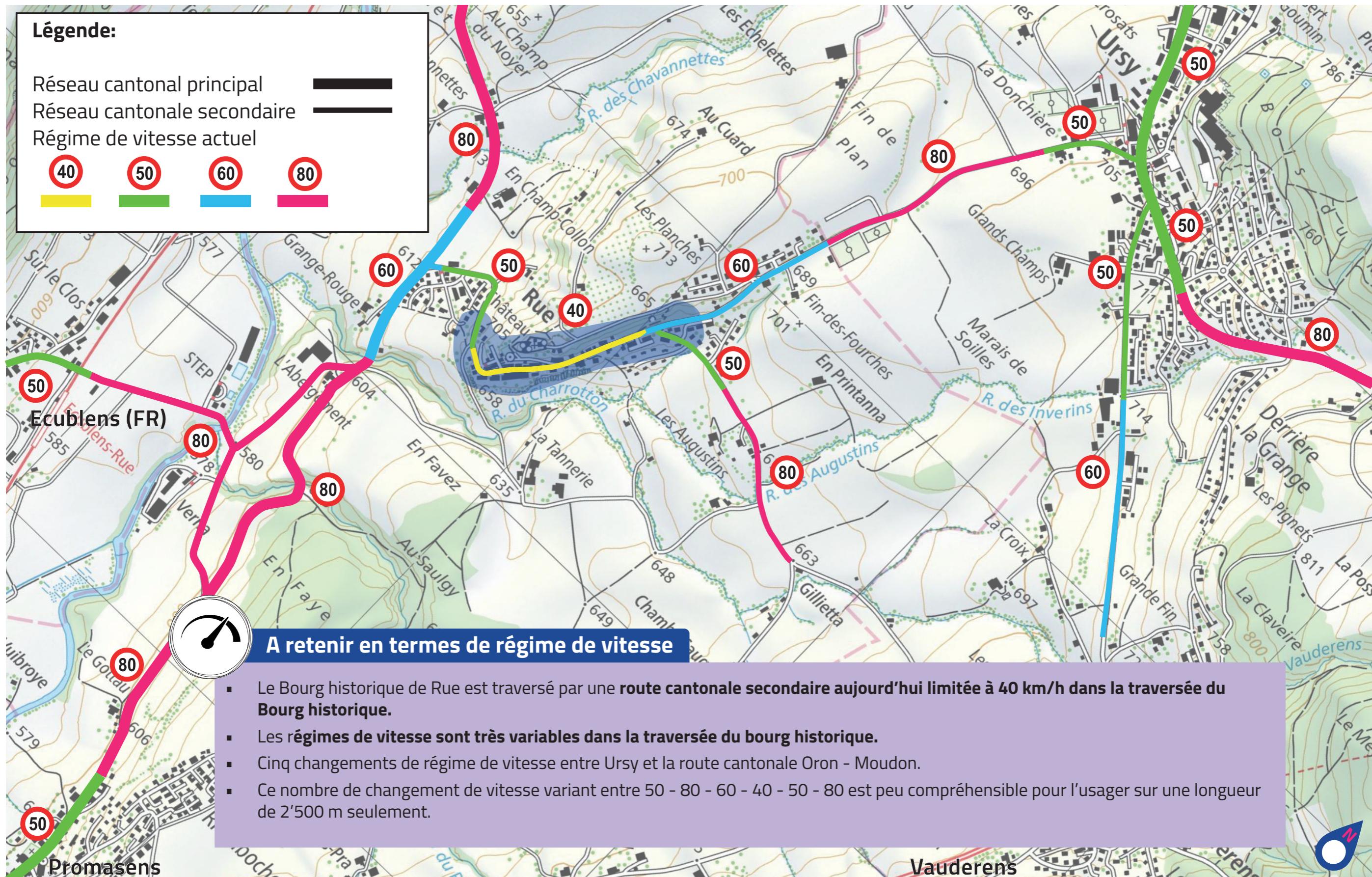


Des dyscontinuités des cheminements piétonniers dans un espace public à caractère routier



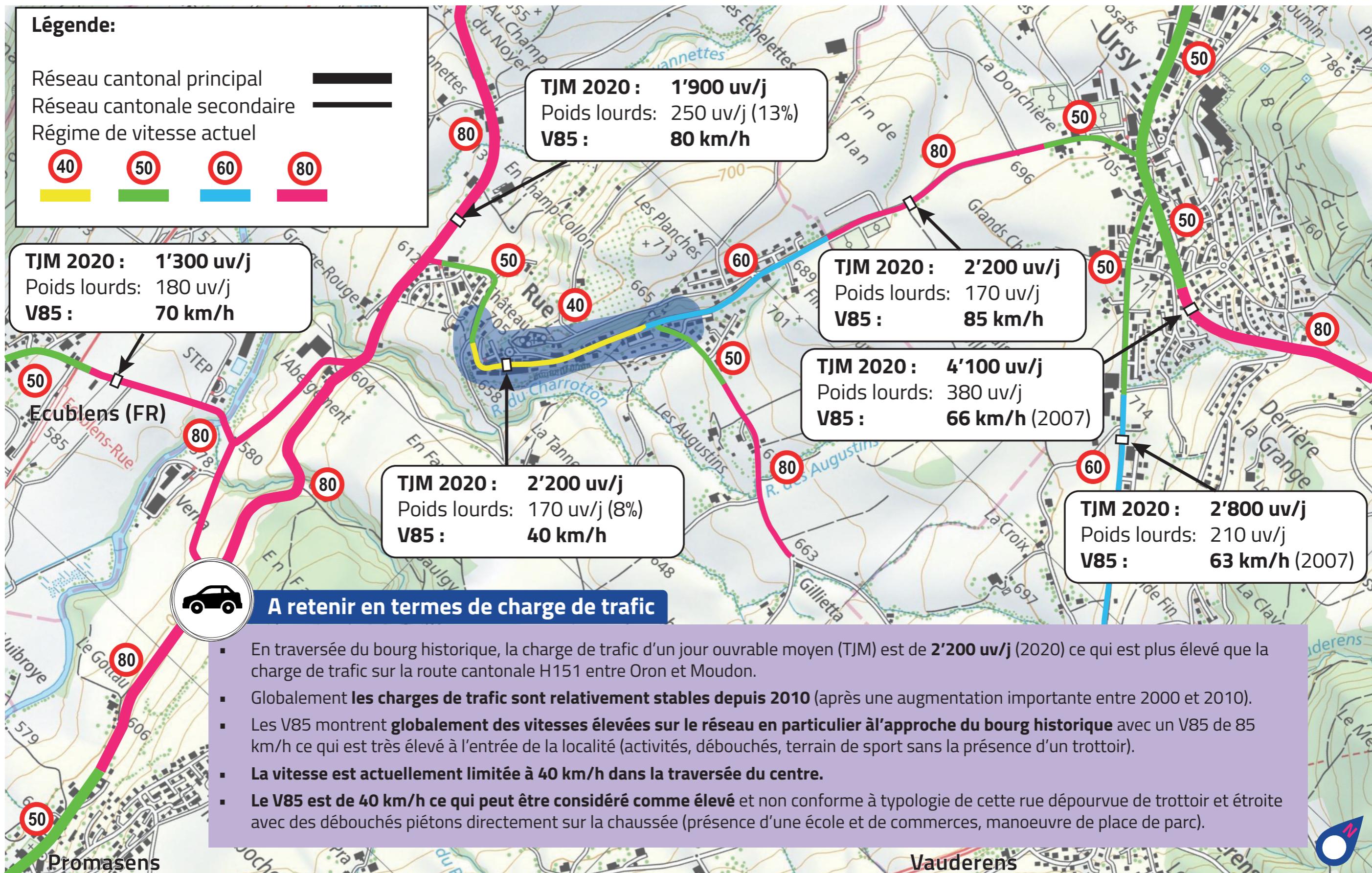
2.2. La mobilité

Figure 3 - Hiérarchie du réseau et régimes actuels de vitesse



2.2. La mobilité

Figure 4 - Charges de trafic TJM 2020 et V85



2.2. La mobilité

Figure 5 - Accidentologie



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Portail cartographique du canton de Fribourg

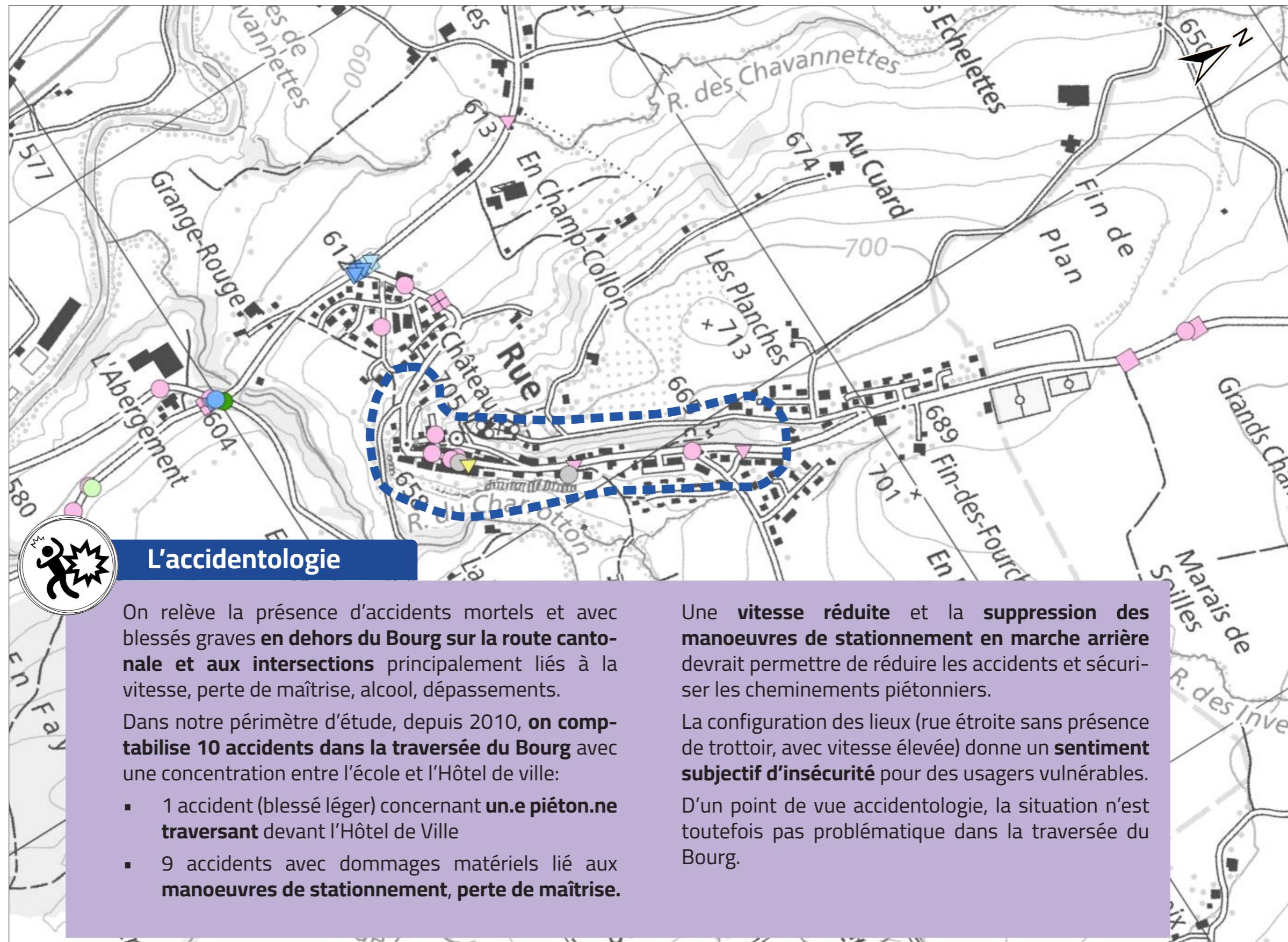
Légende

Accidents de la circulation routière

- Dérapage ou perte de maîtrise, Tués
- Dérapage ou perte de maîtrise, Blessés graves
- ▲ Dérapage ou perte de maîtrise, Blessés légers
- Dérapage ou perte de maîtrise, Dommages matériels
- Accident lors de dépassement ou lors d'un changement de voie, Tués
- Accident lors de dépassement ou lors d'un changement de voie, Blessés graves
- ▲ Accident lors de dépassement ou lors d'un changement de voie, Blessés légers
- Accident lors de dépassement ou lors d'un changement de voie, Dommages matériels
- Accident par tamponnement, Tués

Portail cartographique du canton de Fribourg
Description

Imprimé le 31.01.2023



2.2. La mobilité

Figure 6 - Bilan stationnement actuel

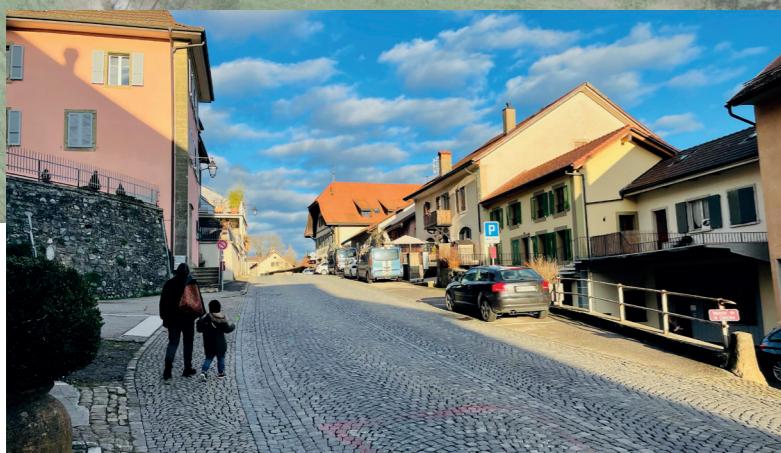


Le stationnement actuel

- L'offre en stationnement actuel est de **85 places dans le bourg historique**.
- L'ensemble de l'offre est **gratuite sans limite de temps**.
- Une partie des places sont «réservées» pour les enseignants et pour le restaurant.
- le stationnement devant le restaurant est perpendiculaire à la chaussée ce qui implique des **manoeuvres en marche arrière** pour sortir.
- les manoeuvres pour sortir du petit parking de 3 places se font également en marche arrière ce qui est **problématique du point de vue de la sécurité**.

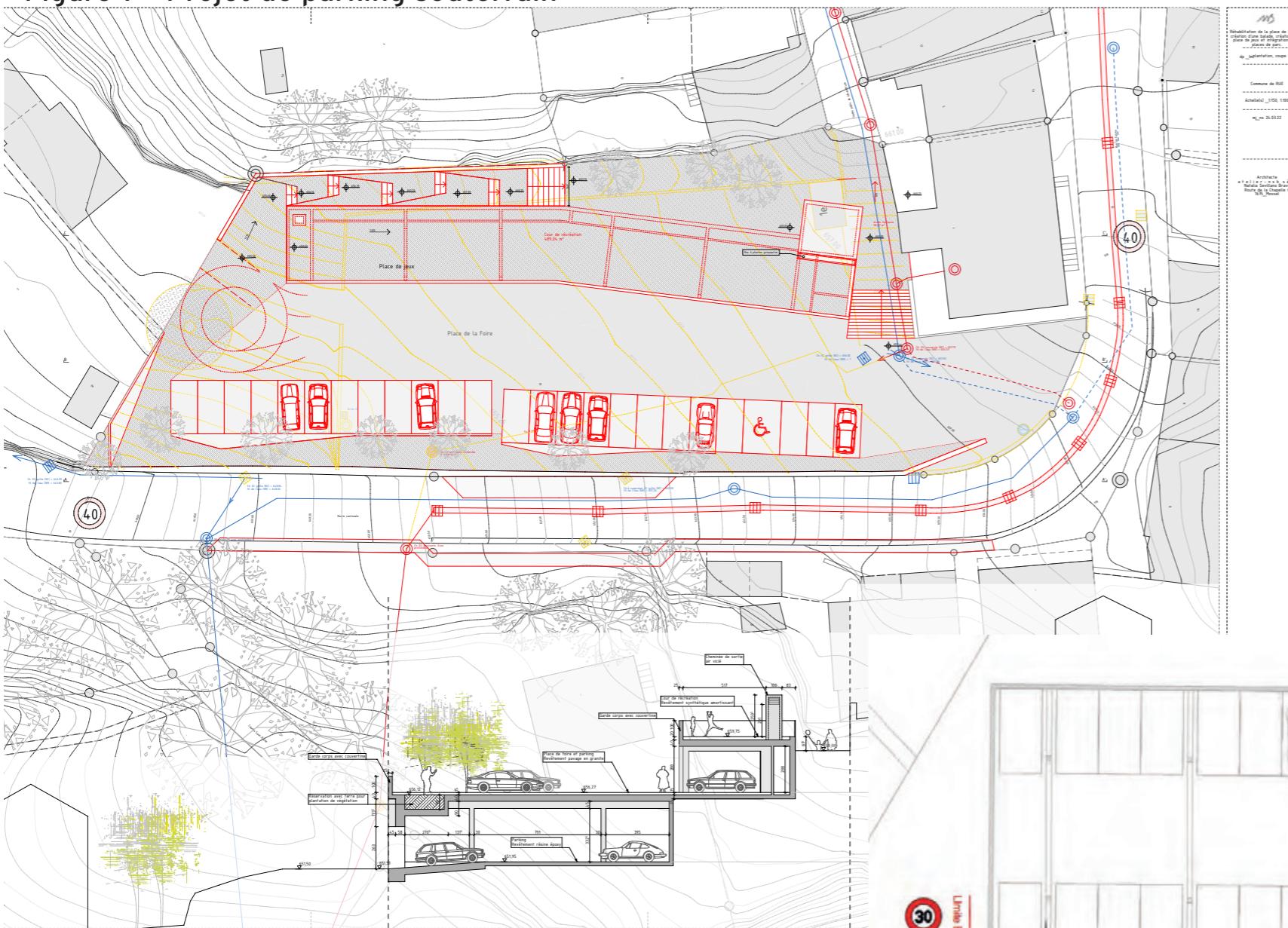


1	Place de Foire:	25 places
2	Place de la Chapellenie:	32 places
3	Rue du Casino:	28 places
TOTAL OFFRE ACTUELLE		85 places

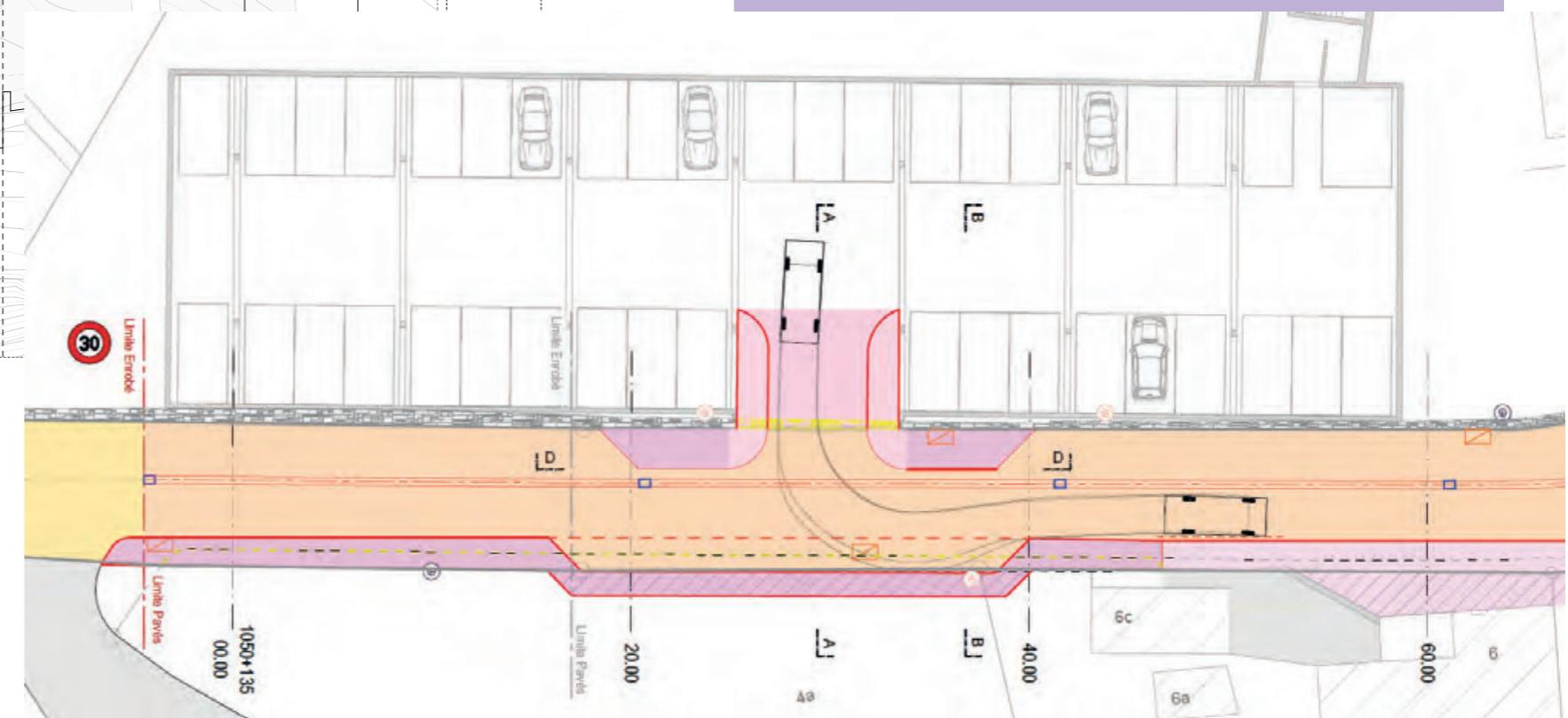


2.2. La mobilité

Figure 7 - Projet de parking souterrain



1	Niveau Rez	40 places
2	Niveau sous-sol	40 places
TOTAL OFFRE PARKING		80 places



Sources: projet parking Pl. de la Foire, Atelier nsb sàrl, mars 2022
et plan parking des bureaux Kung + JMJ février 2023



Le projet de parking

- L'offre en stationnement du futur parking est de **80 places de parc**
 - Un **niveau Rez** accessible comme aujourd'hui à niveau dans le virage
 - Un **niveau sous-sol** accessible par un accès à niveau dans la descente de la route cantonale
 - Création de bastion et déviation du trottoir pour les manoeuvres de sortie du parking.
 - **Point de vigilance:** Attention à la visibilité et aux cheminements des piétons! Une solution sans la déviation du trottoir semble possible et préférable en termes de confort et de sécurité

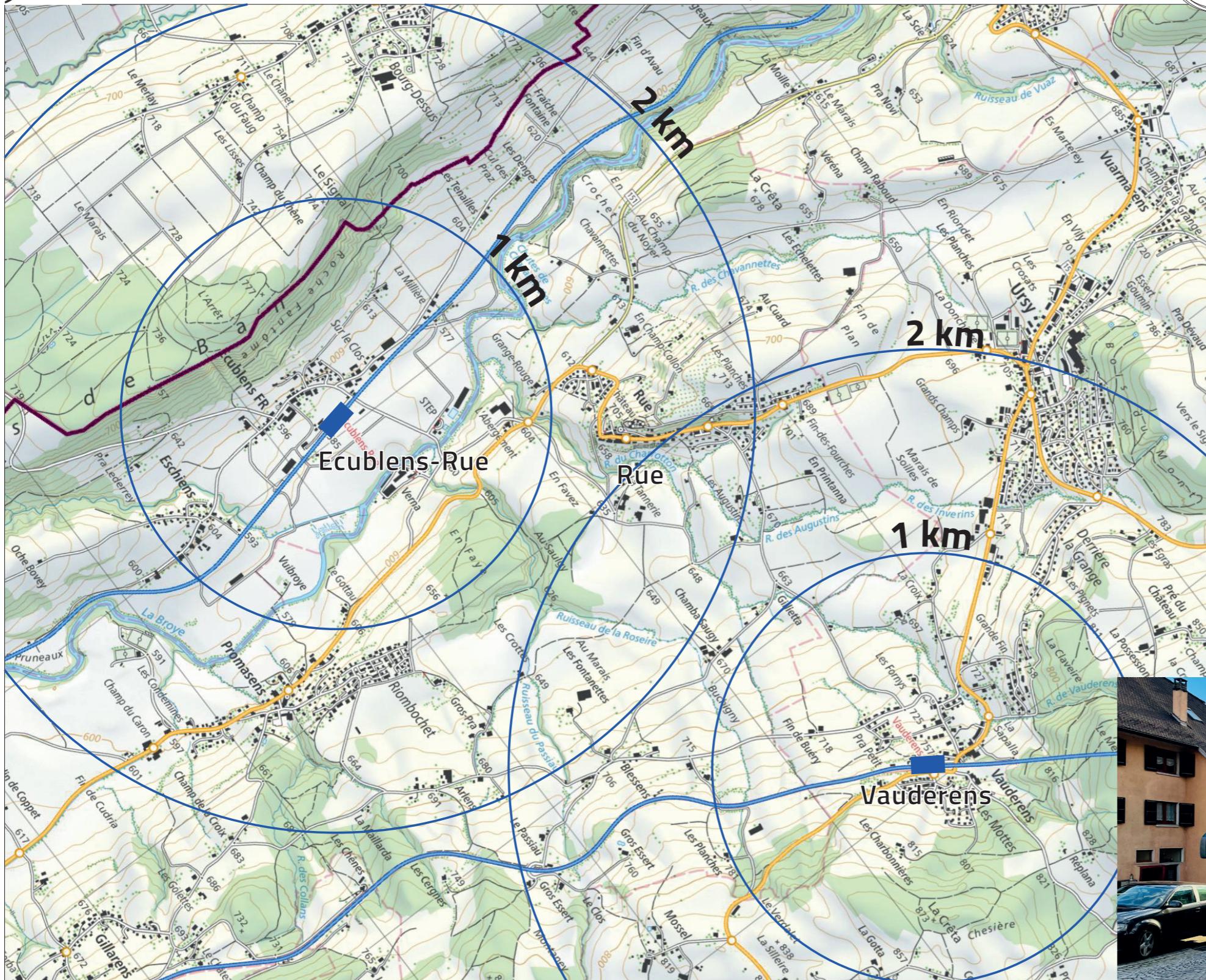
2.2. La mobilité

Figure 8 - Réseau de transports publics actuel

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

Portail cartographique du canton de Fribourg

Description



Les transports publics

- Le bourg historique de Rue est desservi par une ligne de bus **car postal N°473**.
- La fréquence est de 1 bus par heure et par sens**; aux heures de pointe, jusqu'à 2 bus/h/sens.
- La ligne est exploitée par des **autobus standards** (longueur de 12 m).
- les arrêts de bus ne sont pas équipés de quai compatibles LHand ni d'abribus**.
- La **halte CFF d'Ecublens-Rue** est localisée à 2 km du bourg historique (environ 25 min. à pied mais sur un itinéraire peu praticable). Cette gare est desservie par les lignes S8 et S9 du RER. Lausanne est à 30 min. de train; Moudon à 8 min; Fribourg à 60 min.
- La **halte CFF de Vauderens** est localisée à 2,8 km. Cette gare est desservie par la ligne S6 du RER. Lausanne est à 30 min ; Fribourg à 43 min avec un changement à Romont.
- Les connexions en transports publics entre la ville de Rue et les gares CFF ne sont pas directes (sauf exceptions aux heures de pointe sur Vauderens).



2.2. La mobilité

Figure 9 - Diagnostic mobilités actives

Portail cartographique du canton de Fribourg

Légende

Chemin de randonnée pédestre

- Chemin de randonnée pédestre, Naturel
- Chemin de randonnée pédestre, Dur
- Chemin de randonnée de montagne, Naturel
- Chemin de randonnée de montagne, Dur
- Chemin de randonnée alpine, Naturel
- Chemin de randonnée alpine, Dur

Itinéraires en raquette

- Itinéraire en raquette
- Attention accrue

Itinéraires à ski

- Itinéraire à ski
- Attention accrue

••• Seulement à pied

Itinéraires SuisseMobile randonnée pédestre

- Itinéraires SuisseMobile vélo

Itinéraires SuisseMobile VTT

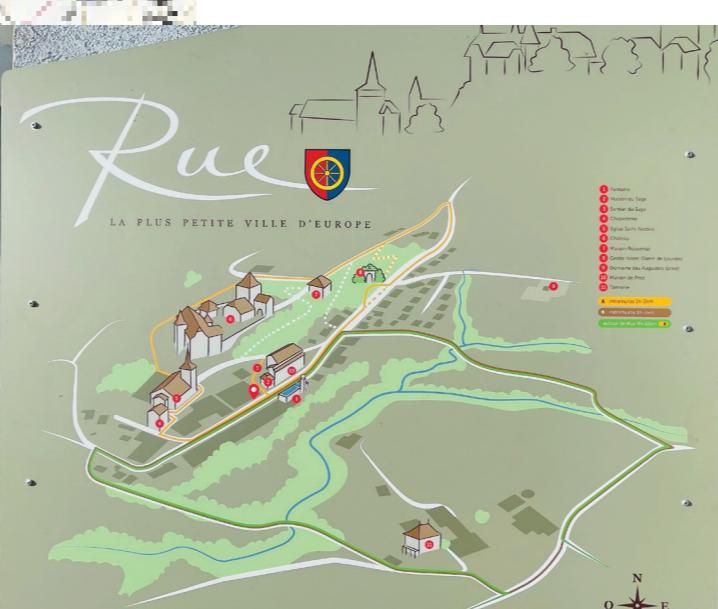
- Itinéraires SuisseMobile roller

Limite cantonale



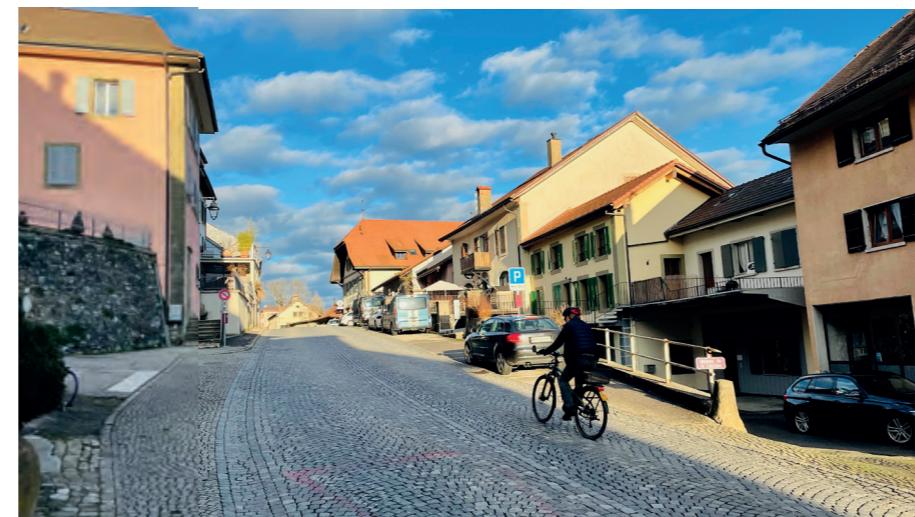
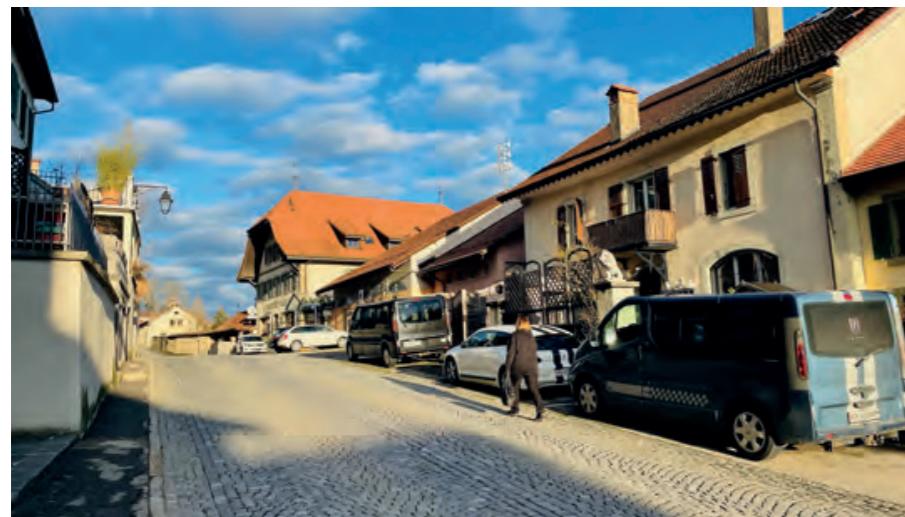
Le vélo

- Dans la traversée de la Ville de Rue, il n'y a actuellement pas d'aménagements cyclables.
- On note la présence de **deux itinéraires de la Suisse à Vélo N° 99 et 62** qui arrivent par la route des Augustins sur la Rue du Casino pour ensuite tourner en direction d'Ursy.
- En termes d'offre de stationnement pour les vélos, un arceau vélo offre 10 places de parc en face du restaurant dans la rue du Casino.



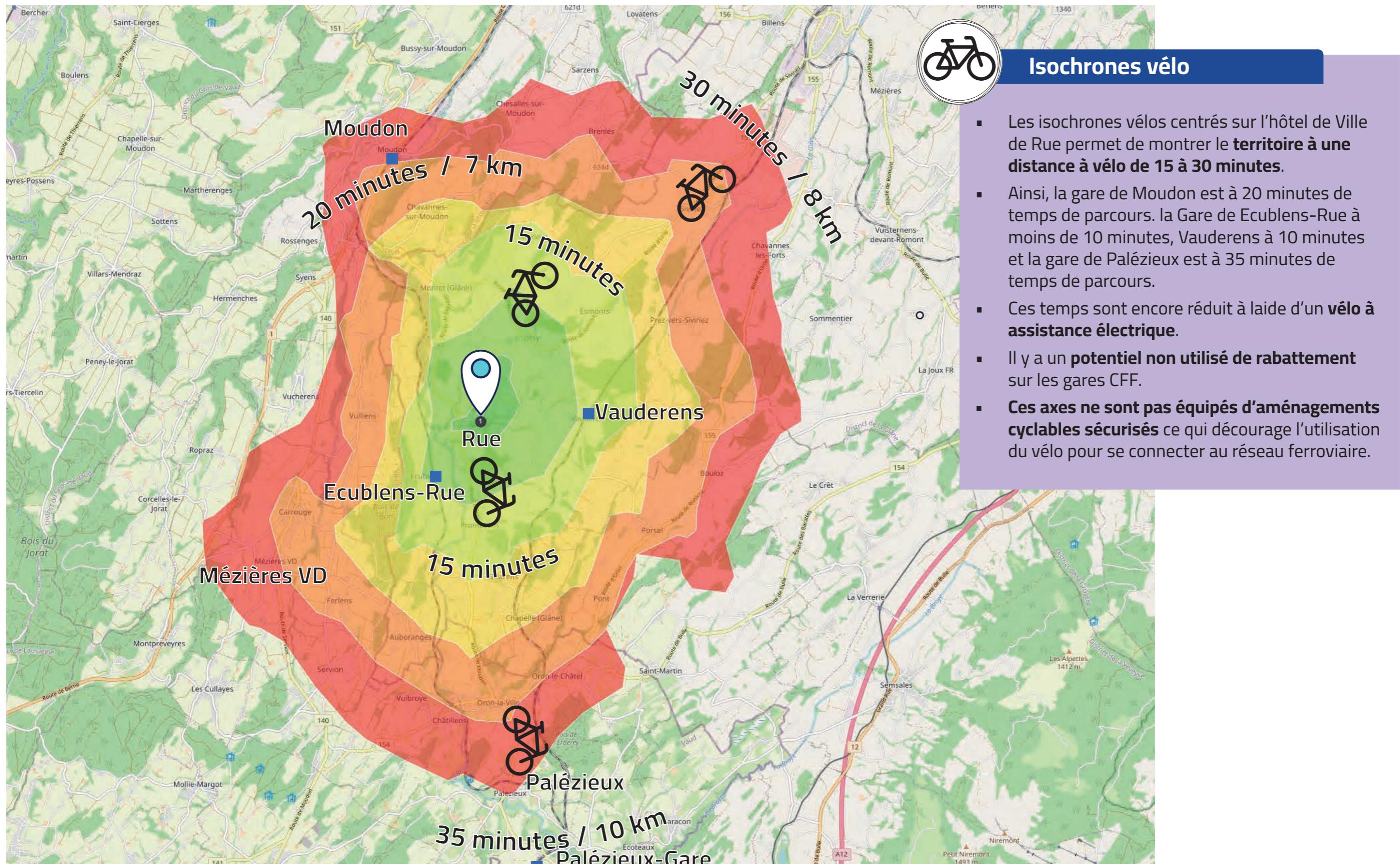
Les piétons

- Le site de Rue par son caractère historique est une **destination touristique** qui attire des promeneurs et visiteurs.
- On note la **présence d'itinéraires de randonnée pédestre** dans la traversée du bourg.
- Également des itinéraires piétonniers au cœur de la Ville médiévale de Rue pour monter au château de Rue et à l'église.
- On relève également la présence d'une **école** au cœur de la rue du Casino (enjeu de pose-dépose des enfants).
- **Deux restaurants et des commerces** bordent la rue du Casino et génèrent des flux piétonniers.
- **Les débouchés des bâtiments et des escaliers (sans visibilité) arrivent directement sur la chaussée** où les véhicules roulent relativement vite.
- Les aménagements piétonniers sont **trop étroits et discontinus**.



2.2. La mobilité

Figure 10 - Isochrones vélo



2.2. La mobilité

Figure 11 - Synthèse du diagnostic



Synthèse du diagnostic

- Un site historique à forte valeur patrimoniale, mais avec un **espace public à caractère routier ; fort potentiel de requalification de la rue**.
- Des **largeurs de voirie faibles et variables** qui vont nécessiter de faire des choix en termes d'aménagement.
- Une **vitesse du trafic non adaptée** à la configuration des lieux.
- Des **accidents de la circulation** liés aux manœuvres du stationnement et à la vitesse.
- Des **cheminements pour les piétons discontinus et peu sécurisants** à proximité de l'école et dans la traversée du bourg.
- Pas de **trottoir** ou des trottoirs trop étroits.
- **Pas d'aménagements** en faveur des vélos.
- Un réseau de **transports publics à faible fréquence** et un besoin d'équiper les quais pour les rendre compatibles LHand.
- Un réseau de voirie où il conviendrait **d'apaiser les vitesses en réduisant à 30 km/h ou en instaurant une zone de rencontre** dans la traversée du bourg.
- Un **projet de parking souterrain** qui impose de prendre des choix de suppression de stationnement dans le reste de la voirie communale.

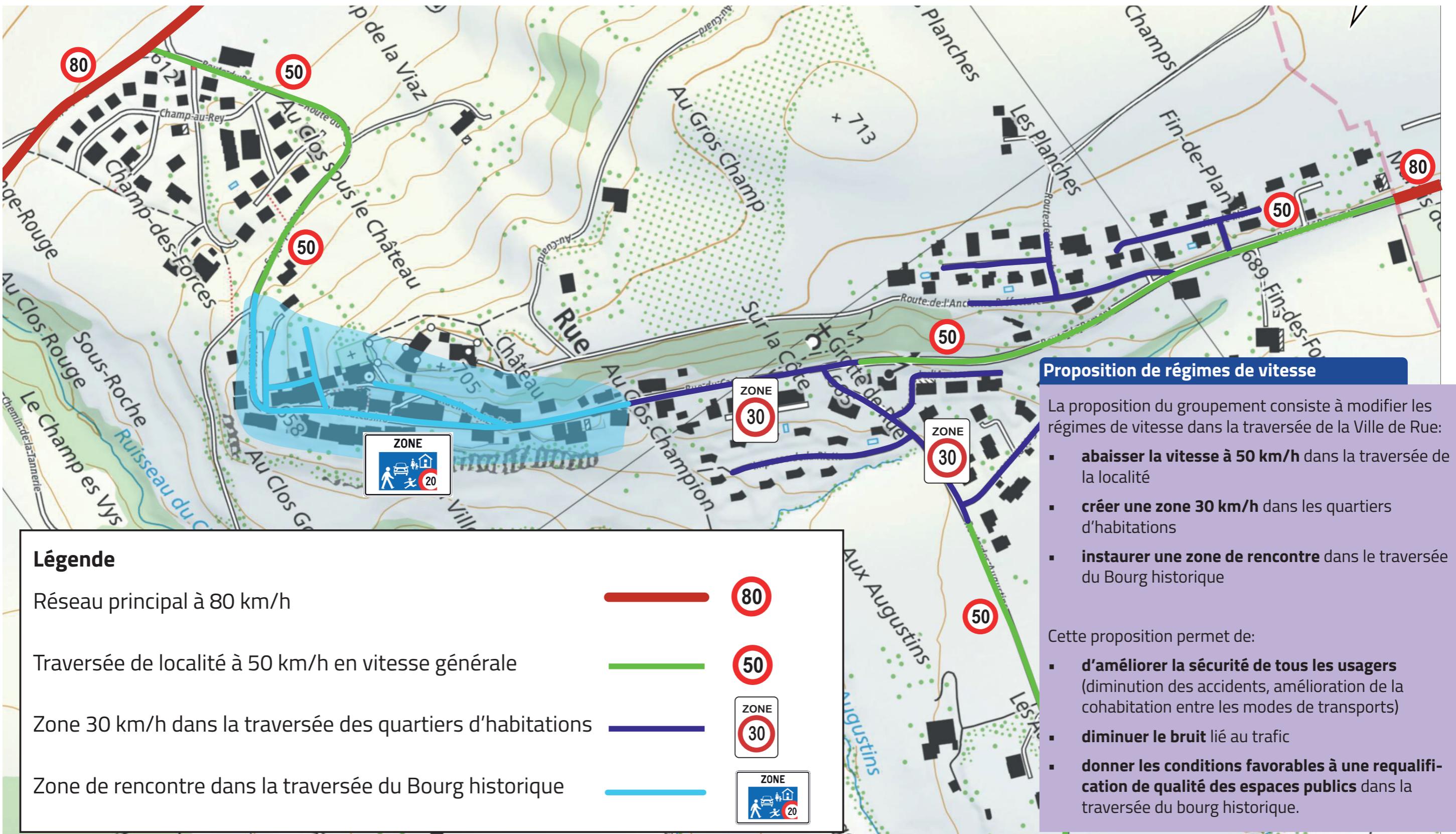
2.2. La mobilité

Figure 12 - Variantes de régime de vitesse

Les différents régime de vitesse			
Vitesses	40 km/h	30 km/h	20 km/h
Qui est prioritaire?	Les véhicules sont prioritaires sur les autres usagers	Les véhicules sont prioritaires sur les autres usagers	Les piétons sont prioritaires sur l'entier de la chaussée
Trottoirs	Présence de trottoirs nécessaire	En règle général, présence de trottoirs ou de marquages	En règle général, l'aménagement est sans trottoir mais avec un caractère piétonnier
Passage pour piétons	Présence de passage pour piétons	Les passages pour piétons ne sont pas admis dans les zones 30 sauf exceptions (école et home)	pas de passage pour piétons
Priorité dans les carrefours	En règle général, priorité sur un axe avec cédez-le-passage ou stop.	Priorités de droite sauf exceptions (sécurité ou itinéraire vélo)	Priorités de droite sauf exceptions (sécurité ou itinéraire vélo)
Sécurité / accidentologie			
Caractère / ambiance de l'espace public	Caractère «routier» de l'aménagement	Caractère «routier» de l'aménagement	Caractère «piétonnier» de l'aménagement
	A ECARTER	RECOMMANDÉE pour le village	RECOMMANDÉE pour le bourg historique

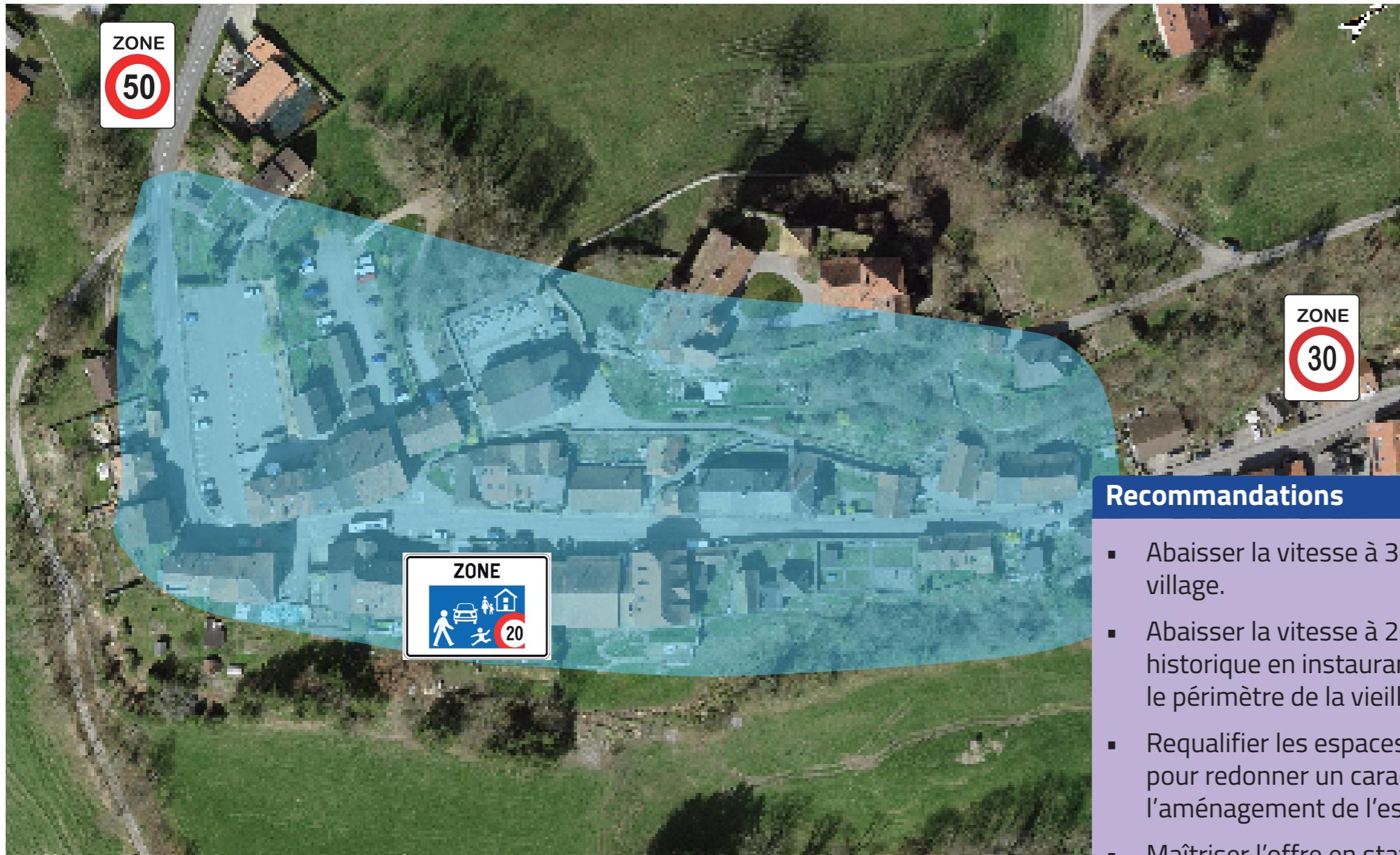
2.2. La mobilité

Figure 13 - Recommandations



2.2. La mobilité

Figure 14 - Recommandations



Recommandations

- Abaisser la vitesse à 30 km/h dans la traversée du village.
- Abaisser la vitesse à 20 km/h au cœur du bourg historique en instaurant une zone de rencontre dans le périmètre de la vieille ville.
- Requalifier les espaces publics dans le cœur du bourg pour redonner un caractère piétonnier et soigné à l'aménagement de l'espace rue.
- Maîtriser l'offre en stationnement public en centralisant le stationnement dans le parking en ouvrage.
- Améliorer la sécurité des cheminements piétonniers (diminution de la vitesse, diminution des manœuvres de véhicules, amélioration des cheminements longitudinaux et des traversées de chaussée).

2. Diagnostic et recommandations

2.1. Le paysage

2.2. La mobilité

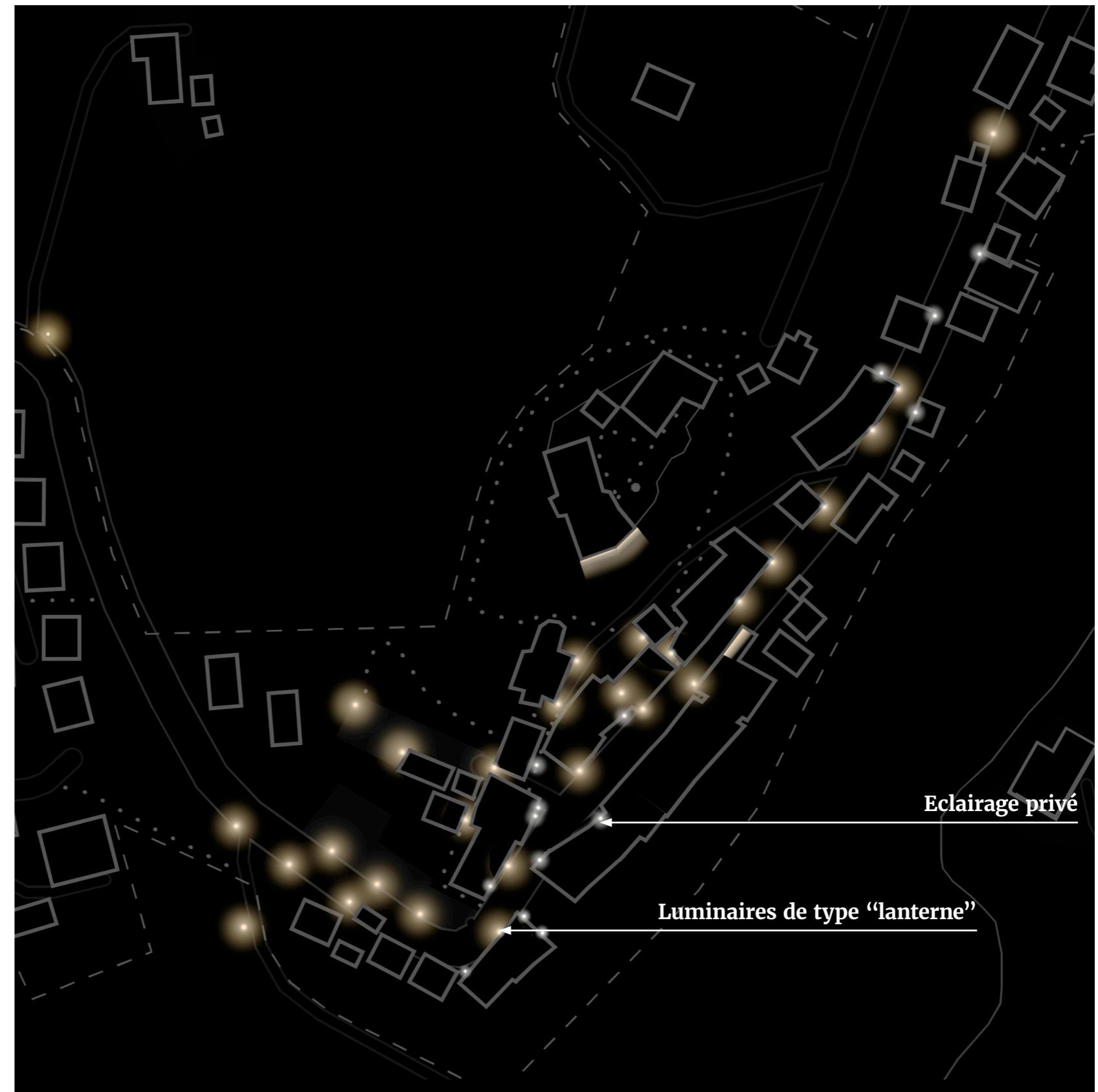
2.3. L'éclairage

2.4. L'environnement construit et architecture

2.3. L'éclairage

Diagnostic: Relevé éclairage actuel

- ▶ L'éclairage public de Rue est composé de luminaires de type "lanterne" en candélabres ou en applique sur les façades.
- ▶ Tous les luminaires ont la même source, positionnée sur la partie haute de la lanterne et dirigée vers le bas avec une diffusion à 360°. Certaines lanternes sont fermées par un verre d'autres sont totalement ouvertes.
- ▶ La hauteur de feu est d'environ 4m
- ▶ Cette typologie se retrouve dans toute la ville indépendamment des usages et de la nature très différentes des zones.



2.3. L'éclairage

Diagnostic: Température de couleur



- L'ensemble de l'éclairage public à une température de couleur chaude d'environ 2700°K.

- Plus la Couleur est chaud plus elle est respectueuse de l'environnement et de l'homme.

- A l'éclairage public de la zone centrale du bourg s'ajoute un éclairage extérieur hétérogène et parfois coloré mis en place par les habitants.

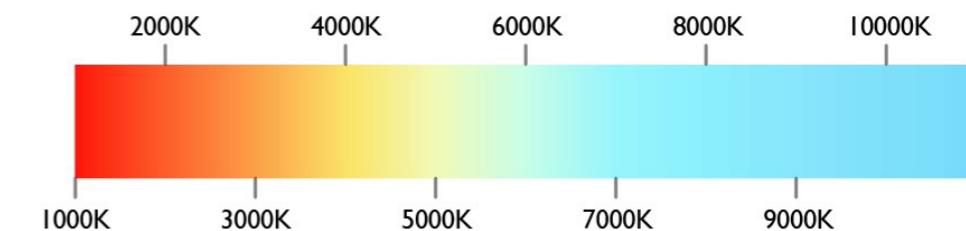


Figure 1 : température de couleur et la couleur qu'elle génère

Fig.1 Photo
aérienne
©commune de Rue

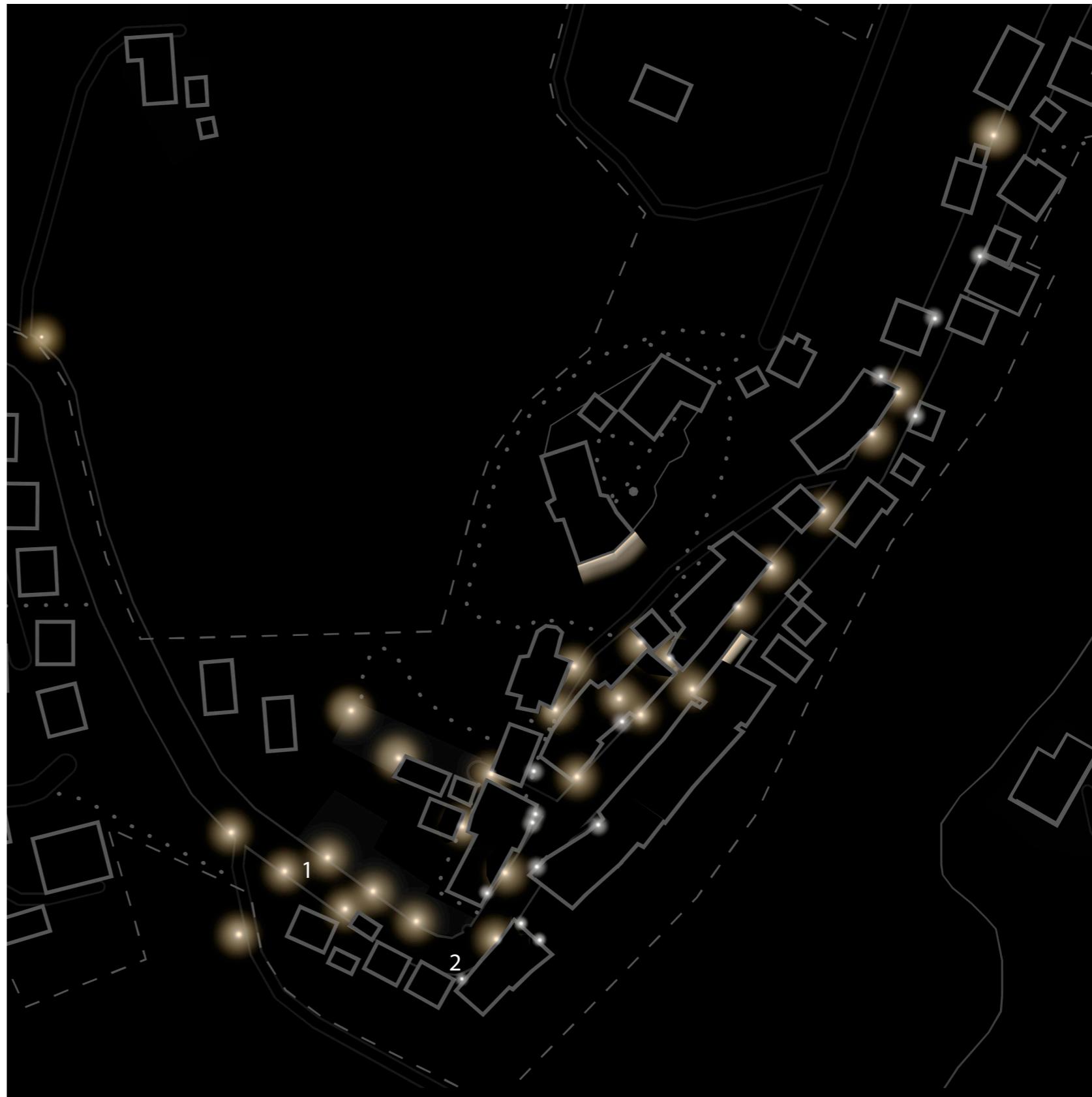
2.3. L'éclairage

Diagnostic: Ambiance - Routes et parking

- L'entrée et la sortie du bourg sont éclairées de manière assez régulière avec un éclairage diffus et un peu éblouissant.
- Les parkings sont éclairés de la même manière, sur le pourtour
- Il existe de grand contraste de lumière entre les zones sous les candélabres et les zones entre candélabres.



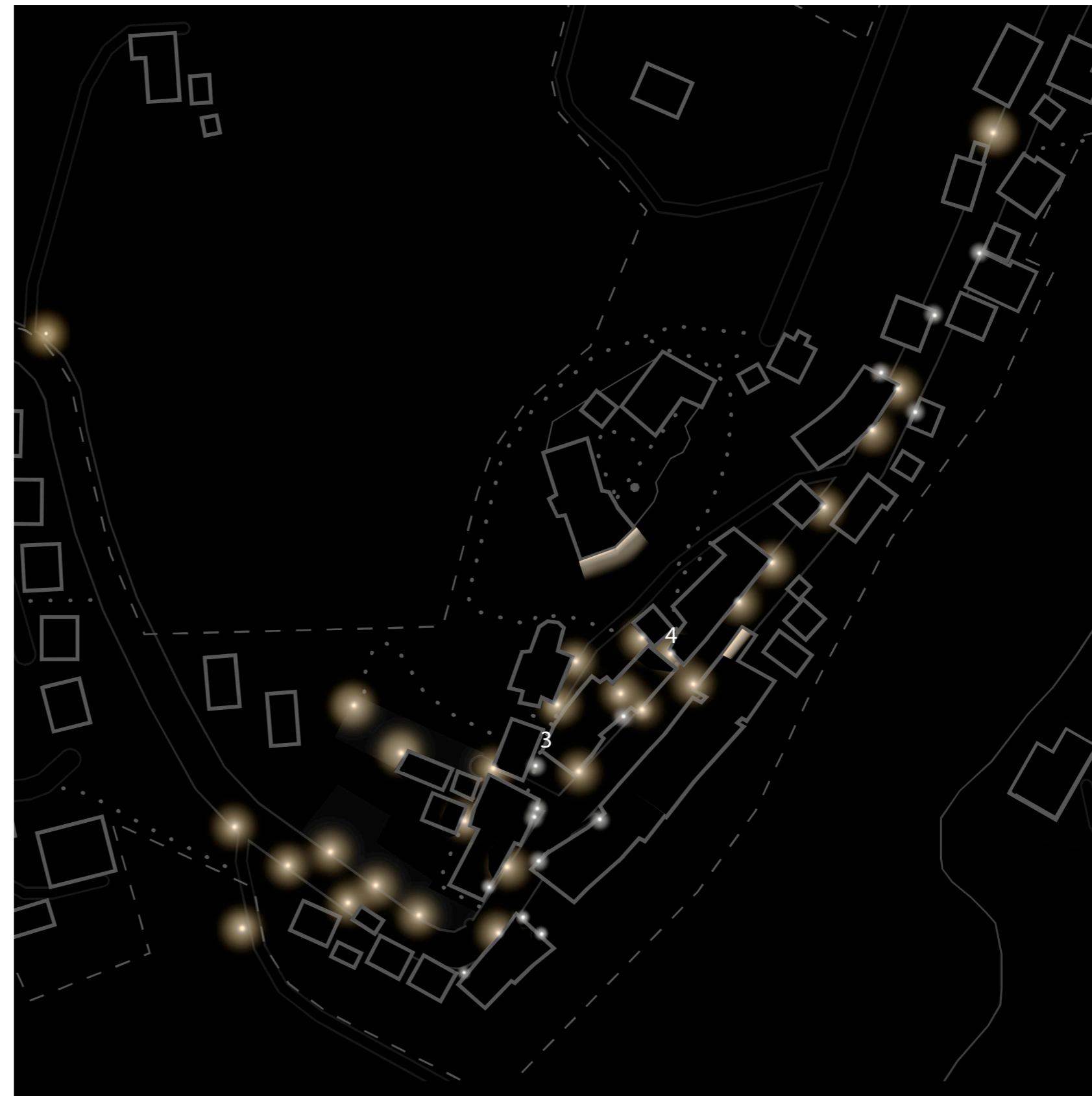
Fig.1
Relevé
éclairage
Rue
©LE



2.3. L'éclairage

Diagnostic: Escaliers - intertices

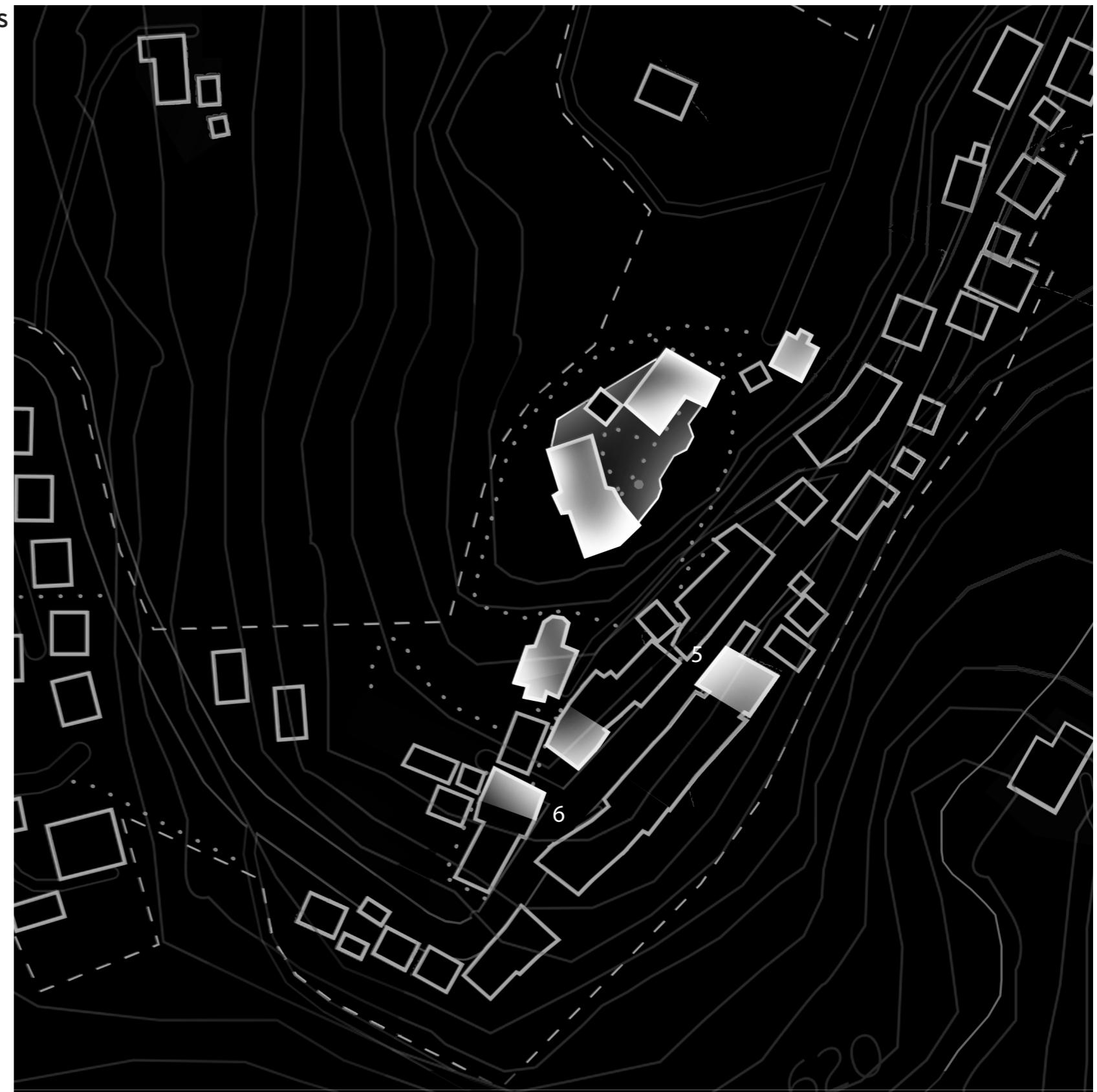
- ▶ Contraste élevé, les escaliers et les interstices ne sont pas assez éclairés



2.3. L'éclairage

Diagnostic: Ambiance - Coeur de la ville et éléments identitaires

- ▶ Mise en valeur d'éléments identitaires
- ▶ Pas d'éclairage invitant à l'arrêt des piétons
- ▶ Inconfort dû aux phares des voitures



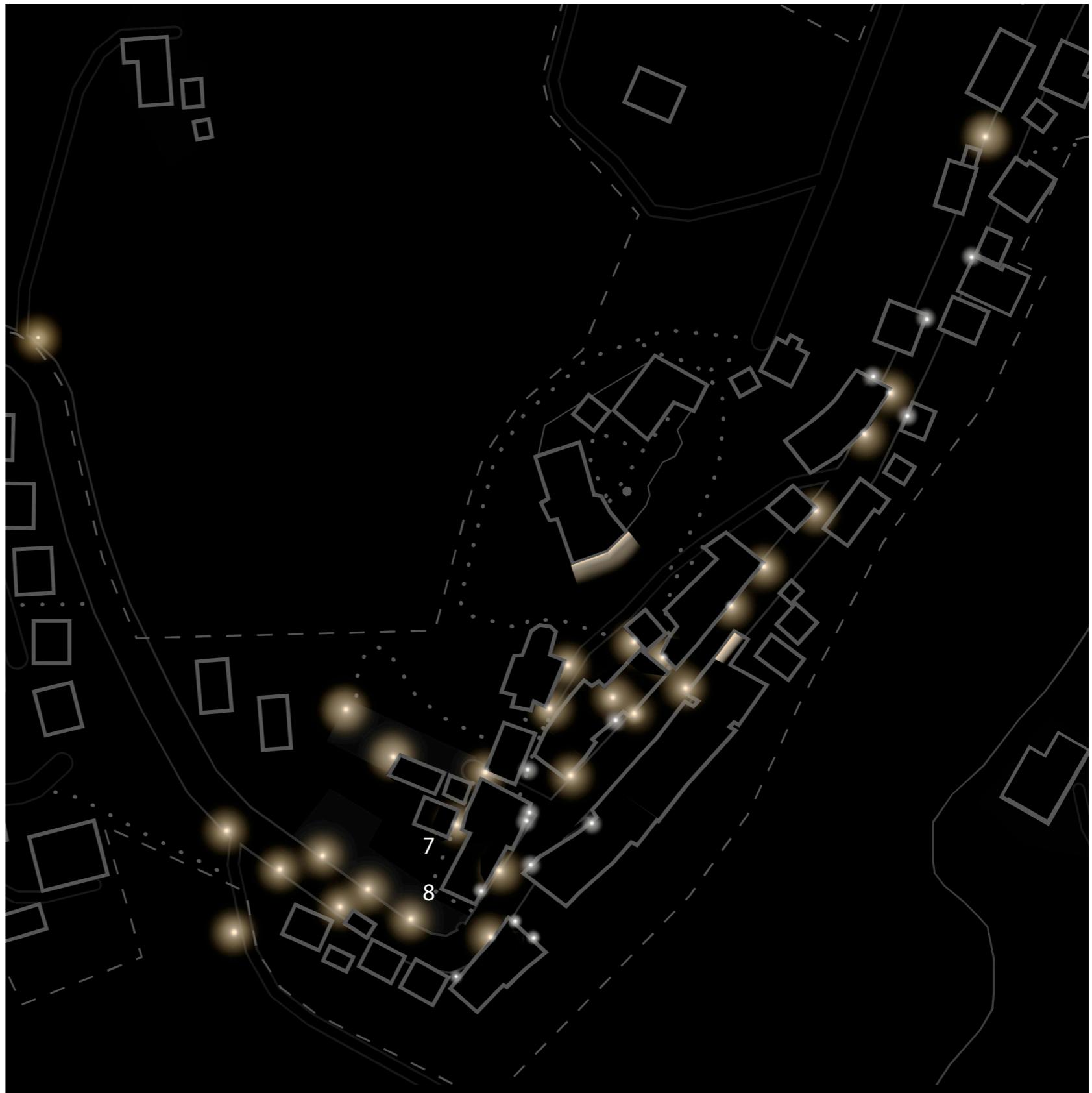
2.3. L'éclairage

Diagnostic: Coeur de la ville

- ▶ Eclairage concentré et très marqué sur les façades de logements



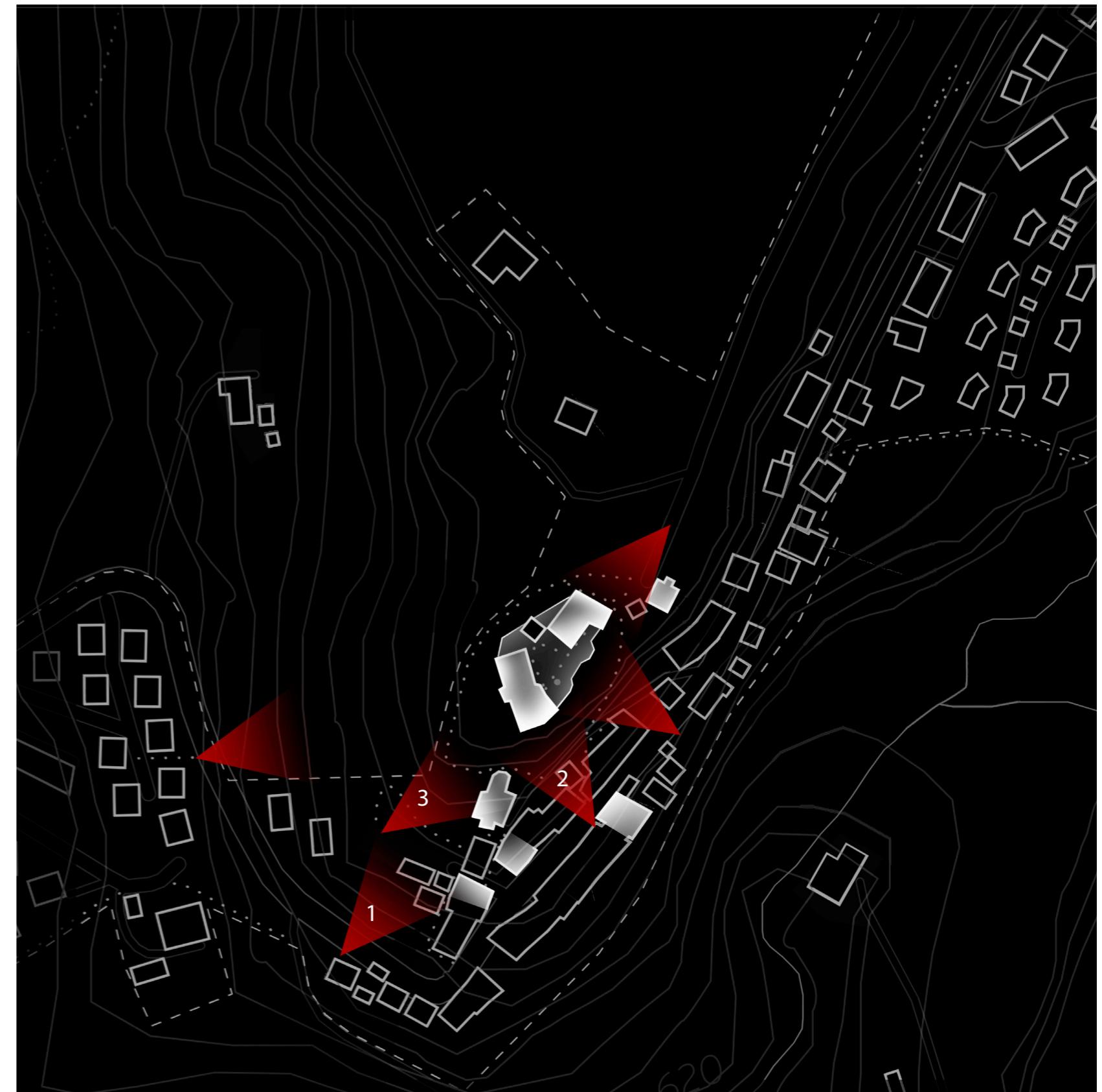
▶ Fig.1 Relevé
éclairage Rue
©LE



2.3. L'éclairage

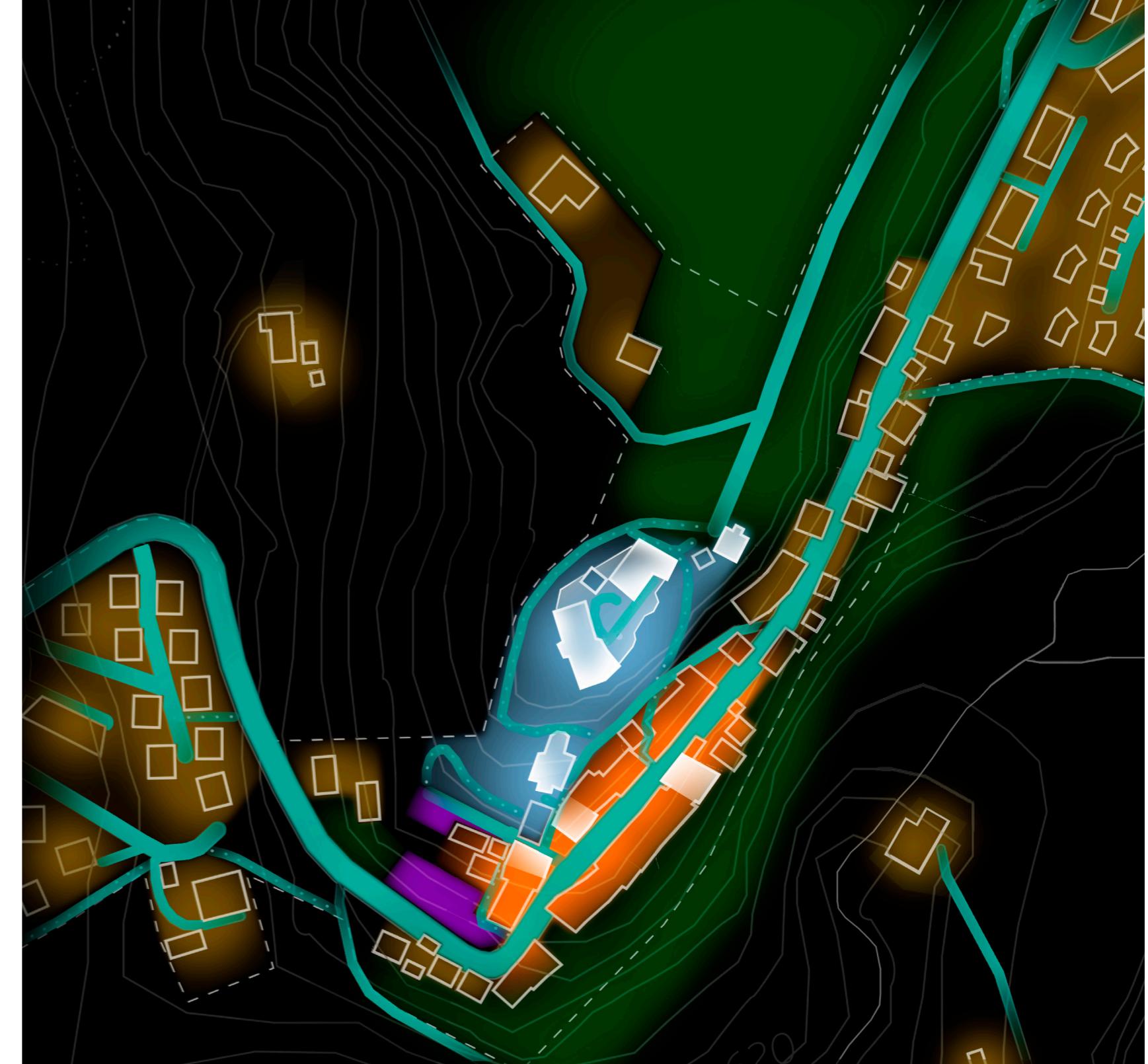
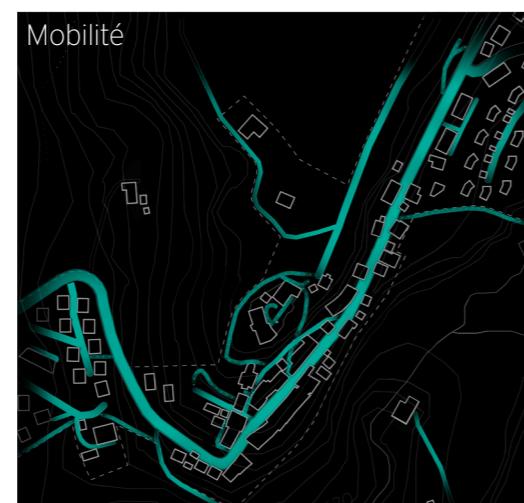
Diagnostic: Repères urbains

- Mise en valeur du patrimoine, création de repères urbains



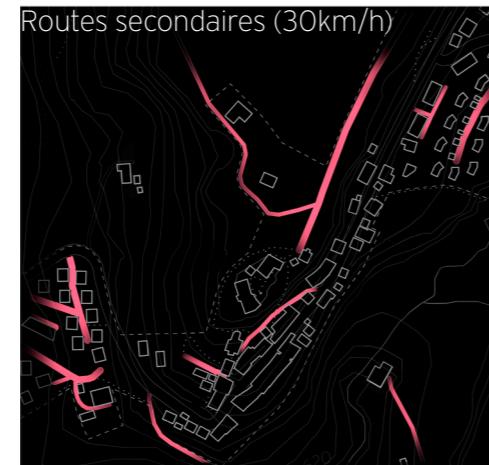
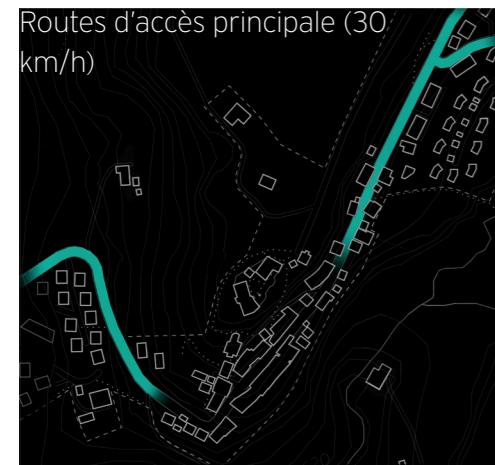
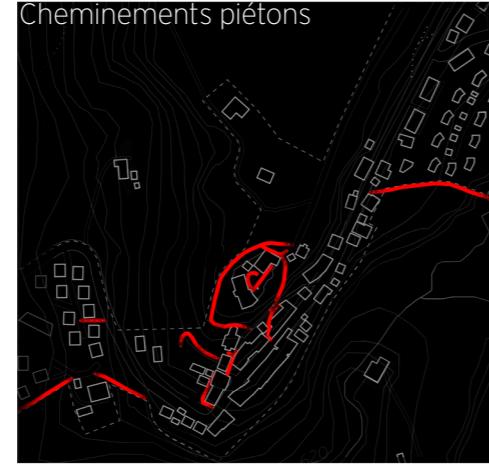
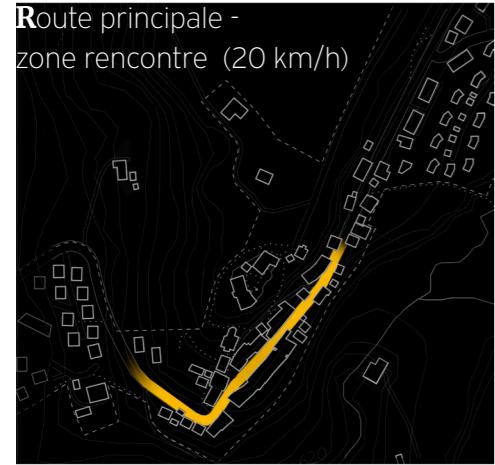
2.3. L'éclairage

Recommandations: Différents types d'espace - Différents besoins en éclairage



2.3. L'éclairage

Recommandations: Différents types de cheminements - Différents besoins en éclairage



2.3. L'éclairage

Recommandations: Repères urbains

Normes

« Illuminations»	
Température de couleur	2700-3000°K
ECLAIREMENT moyen minimal	-
ECLAIREMENT minimal	-
Uniformité	-
Programmation	dimming ou extinction
Hauteur de feu (sauf bornes)	-

Recommandations

1. Façades en zone Plateau du chateau (Chateau, Mur, Église St Nicolas)
Favoriser mise en lumière sobre, supprimer les aplats lumineux uniformes et intenses, Préférer les mises en lumière de détails. Lumière blanche 3000°K, extinction à 00h.

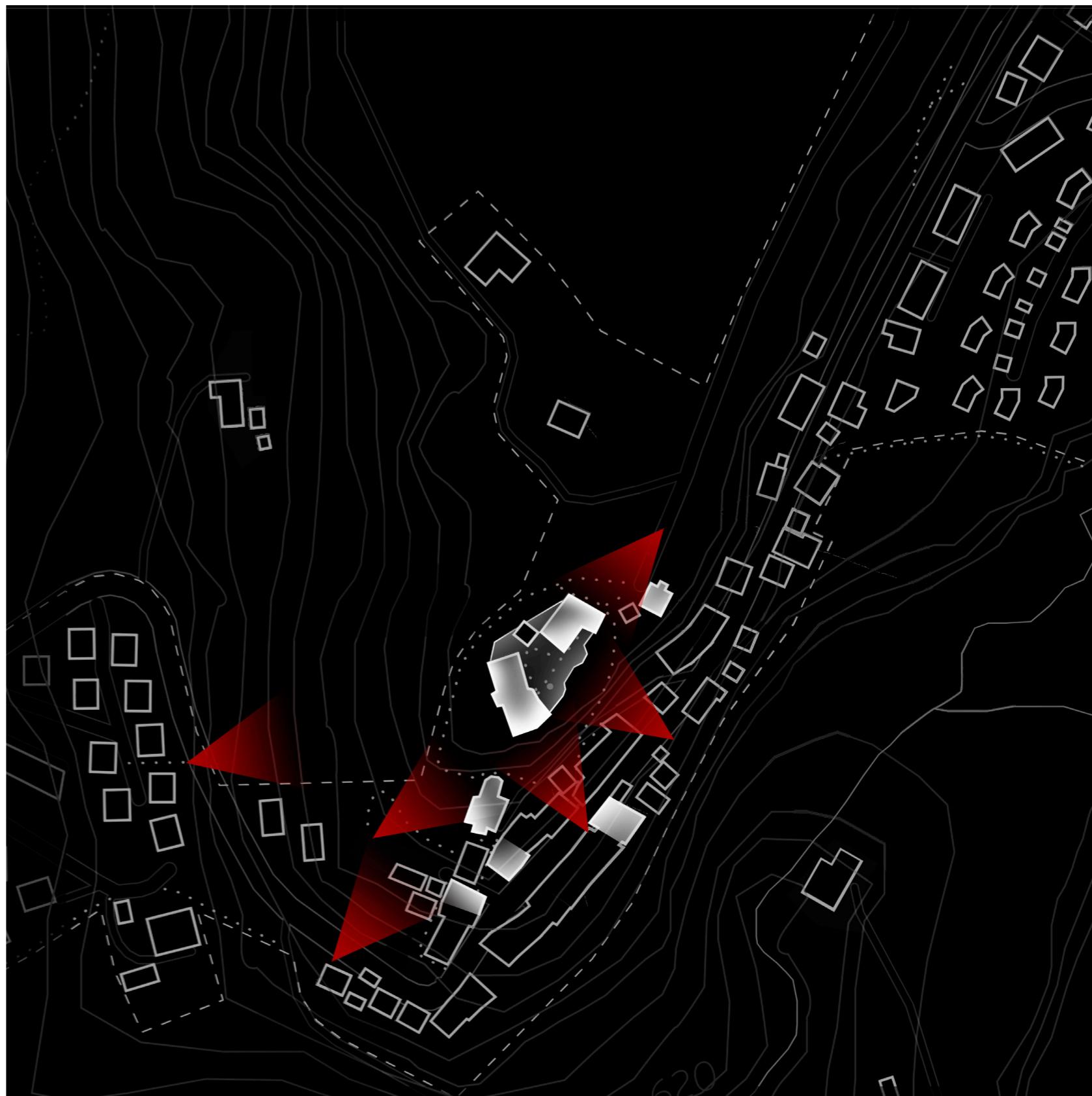
2. Façades en zone Cœur de la ville (Hôtel de Ville, Église St Pierre Les Roches, Restaurant)

Favoriser mise en lumière sobre, supprimer les aplats lumineux uniformes et intenses, Préférer les mises en lumière de détails. Lumière blanche chaude 2700°K, extinction à 22h (week-ends à 00h).

3. Repère en zone urbaine (fontaine)

Lumière blanche max 3000°K, programmation extinction à 22h

Fig.1 Coup de principe,
repères urbains
©Lumière électrique



2.3. L'éclairage

Recommandations: Centre - ville

Recommandations

1. Cœur de la ville

Zone d'intérêt administratif et touristique. Activé le jour et le soir.

Éclairage public: Uniforme, Lumière blanche chaude 2700°K, extinction à 22h (week-ends à 00h).

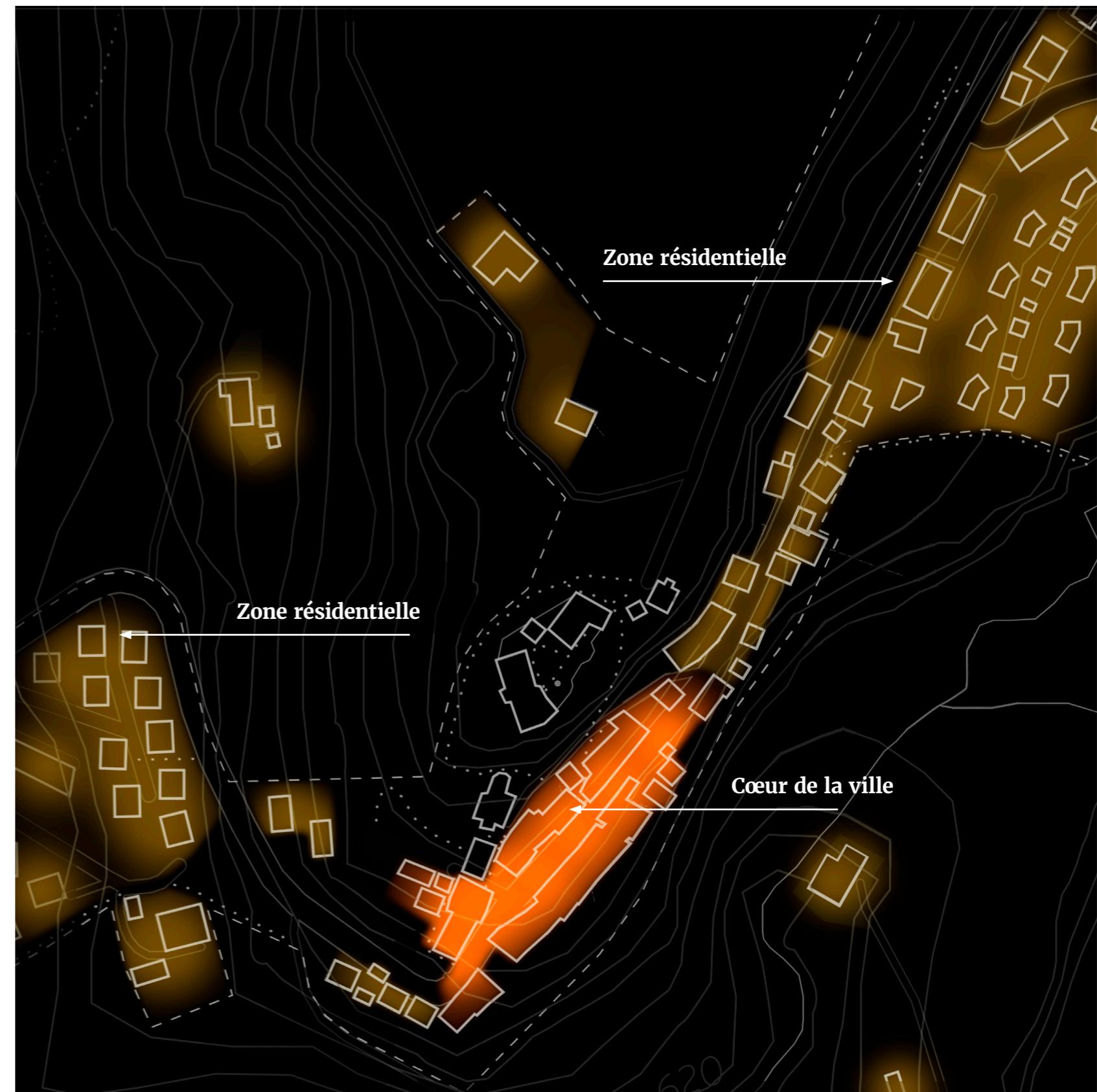
Éclairage des façades: Lumière blanche chaude 2700°K, extinction à 22h (week-ends à 00h).

2. Zone résidentielle

Ambiance calme et privée.

Éclairage routier: Lumière blanche chaude 2700°K, extinction à 22h.

Éclairage des cheminement piétons: Lumière blanche chaude 2200°K, extinction à 22h.



2.3. L'éclairage

Recommandations: Route principale - Zone de rencontre (20km/h)

Normes

	E minimal maintenu lx	Uo Minimal
C1	50,00	0,40
C2	30,00	0,40
C3	20,00	0,40
C4	15,00	0,40
C5	10,00	0,40
C6	7,50	0,40

Zone et axe à 30km/h en zone urbaine

Zone de trafic mixte avec un pourcentage élevé de piétons et de cyclistes, volume de trafic modéré et densité de carrefours élevé.

Recommandations

Zones 20 km/h, Classe C5	Cœur de la ville	Zone résidentielle
Température de couleur	2700°K	2700°K
Eclairage moyen minimal	10 lx	10 lx
Eclairage minimal	-	-
Uniformité	0,40	0,40
Programmation	abaissement 50 % après 00h	abaissement 50 % après 22h
Hauteur de feu (sauf bornes)	max 5m	max 5m

Zone et axe à 20km/h en zone urbaine

L'ensemble de l'espace public (voie et trottoirs) doit être éclairé de manière homogène. Répartition homogène des luminaires. Conserver au maximum une hauteur de feu à échelle «humaine» pour accompagner les modes de déplacement doux. Possibilité de niveaux au sol plus bas lorsque de nombreuses «verticalités» sont illuminées aux alentours.

Réseau cyclable sur voiries ou adjacentes (< 2m) en zone urbaine ou sombre

Eclairage par luminaires de voiries : soit par l'armature principale soit par l'ajout d'une armature «arrière» à plus faible hauteur.

Fig.1 Plan de principe des zones 30km/h
©Lumière électrique



2.3. L'éclairage

Recommandations: Cheminements piétons

Normes

	E_a minimal main- tenu lx	E_{min} maintenu lx
P1	15,00	3,00
P2	10,00	2,00
P3	7,50	1,50
P4	5,00	1,00
P5	3,00	0,60
P6	2,00	0,40
P7	performance non déterminée	

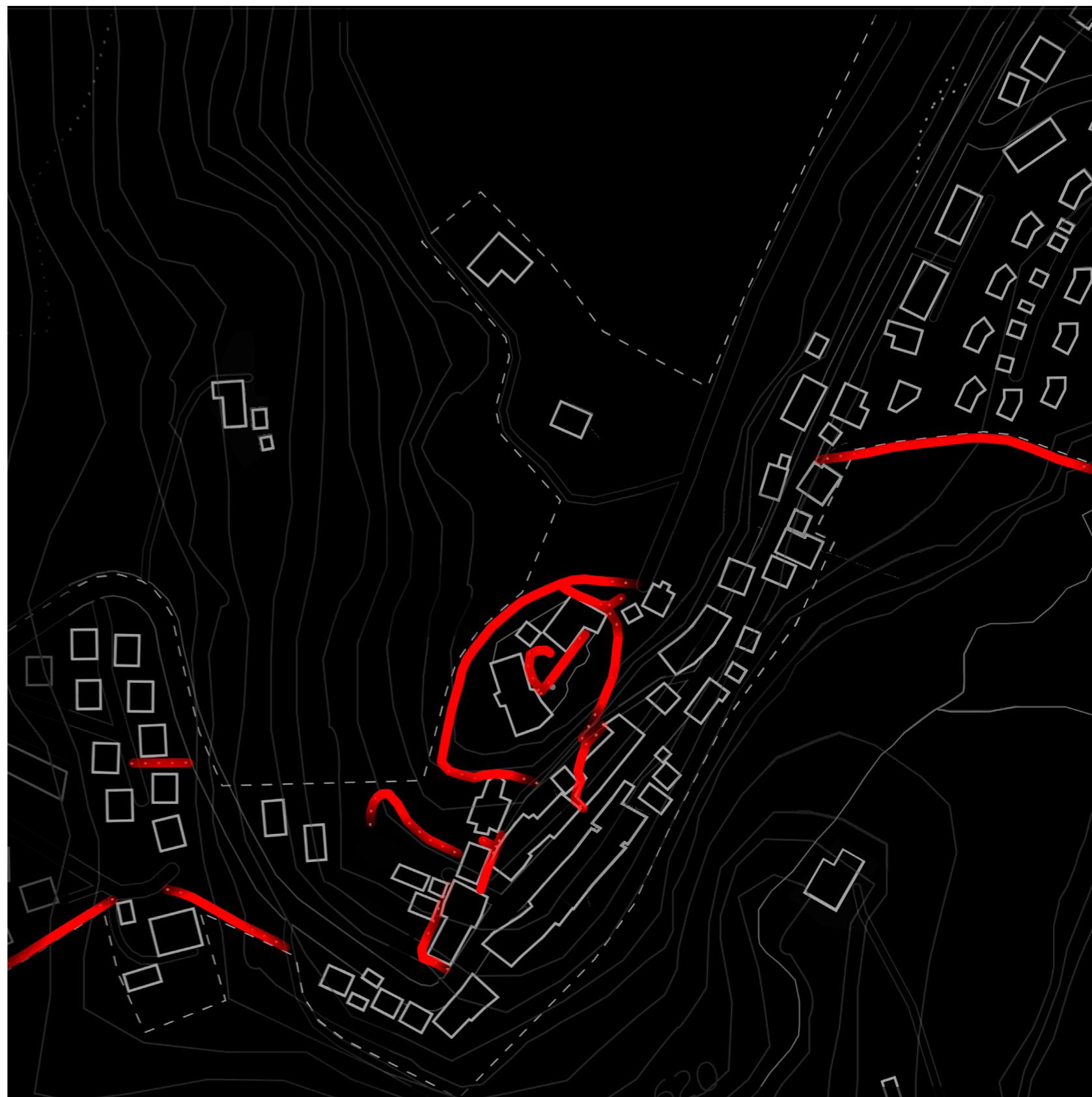
Cheminement exclusivement pour piétons et cyclistes, à faible trafic et à faible luminosité ambiante. Les performances d'éclairage ne sont pas déterminées par les normes relatives aux sentiers de la classe P7. Les valeurs de la classe P6 seront prises à titre indicatif.

Recommandations

Zones piétonnes de classe P6	
Température de couleur	2200°K
ECLAIREMENT moyen minimal	2,00 lx
ECLAIREMENT minimal	0,40 lx
Uniformité	peu importante
Programmation	abaissement 50% après 22h
Hauteur de feu (sauf bornes)	max 3m

**Zone ou chemin piéton en zone urbaine
et réseau cyclable hors voiries en zone urbaine**
Faible hauteur de feu à photométrie défilée. Bornes d'une hauteur de 1m, luminaires sur mât implantés en unilatéral ou appliques murales, en hauteur maxime de 3m.

Fig.1 Plan de principe des cheminements piétons ©Lumière électrique



2.3. L'éclairage

Recommandations: Routes secondaire (30km/h)

Normes

	E minimal maintenu lx	Uo Minimal
C1	50,00	0,40
C2	30,00	0,40
C3	20,00	0,40
C4	15,00	0,40
C5	10,00	0,40
C6	7,50	0,40

Zone et axe à 30km/h en zone urbaine

Zone de trafic mixte avec un pourcentage élevé de piétons et de cyclistes, volume de trafic modéré et densité de carrefours élevée.

Recommandations

Zones 30 km/h, Classe C5	Cœur de la ville	Zone résidentielle
Température de couleur	2700°K	2700°K
Eclairage moyen minimal	10 lx	10 lx
Eclairage minimal	-	-
Uniformité	0,40	0,40
Programmation	abaissement 50 % après 00h	abaissement 50 % après 22h
Hauteur de feu (sauf bornes)	max 5m	max 5m

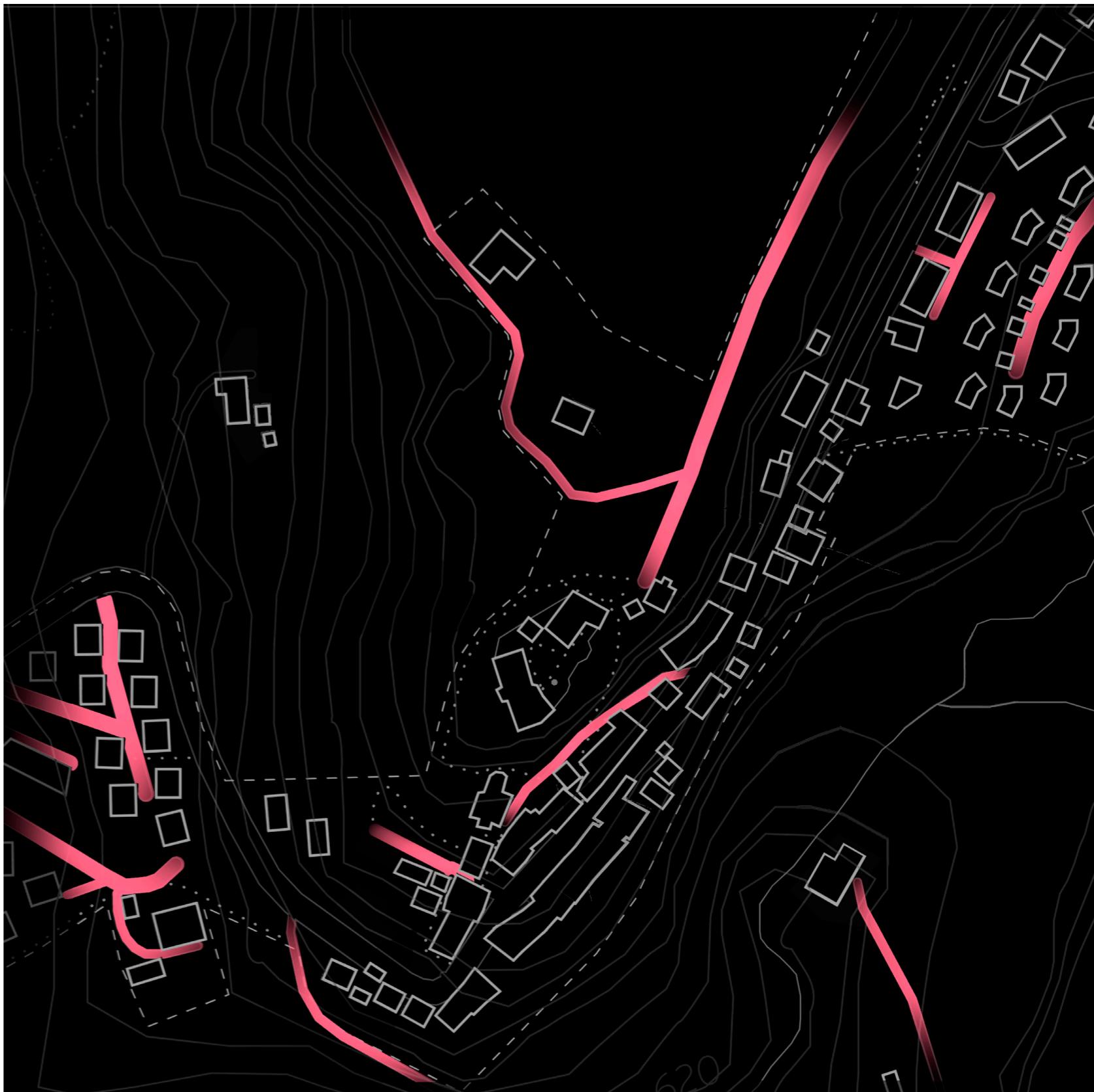
Zone et axe à 30km/h en zone urbaine

L'ensemble de l'espace public (voie et trottoirs) doit être éclairé de manière homogène. Répartition homogène des luminaires. Conserver au maximum une hauteur de feu à échelle «humaine» pour accompagner les modes de déplacement doux. Possibilité de niveaux au sol plus bas lorsque de nombreuses «verticalités» sont illuminées aux alentours.

Réseau cyclable sur voiries ou adjacentes (< 2m) en zone urbaine ou sombre

Eclairage par luminaires de voiries : soit par l'armature principale soit par l'ajout d'une armature «arrière» à plus faible hauteur.

Fig.1 Plan de principe des zones 30km/h
©Lumière électrique



2.3. L'éclairage

Recommandations: Routes d'accès principale (30km/h)

Normes

	E minimal main-tenu lx	Uo Minimal
C1	50,00	0,40
C2	30,00	0,40
C3	20,00	0,40
C4	15,00	0,40
C5	10,00	0,40
C6	7,50	0,40

Fig.1 Plan de principe des zones 60km/h
©Lumière électrique

Zone et axe à 30km/h en zone urbaine

Zone de trafic mixte avec un pourcentage élevé de piétons et de cyclistes, volume de trafic modéré et densité de carrefours élevé.

Recommandations

Zones 30 km/h, Classe C5	Cœur de la ville	Zone résidentielle
Température de couleur	2700°K	2700°K
Eclairage moyen minimal	10 lx	10 lx
Eclairage minimal	-	-
Uniformité	0,40	0,40
Programmation	abaissement 50 % après 0h	abaissement 50 % après 22h
Hauteur de feu (sauf bornes)	max 5m	max 5m

Zone et axe à 30km/h en zone urbaine

L'ensemble de l'espace public (voie et trottoirs) doit être éclairé de manière homogène. Répartition homogène des luminaires. Conserver au maximum une hauteur de feu à échelle «humaine» pour accompagner les modes de déplacement doux. Possibilité de niveaux au sol plus bas lorsque de nombreuses «verticalités» sont illuminées aux alentours.

Réseau cyclable sur voiries ou adjacentes (< 2m) en zone urbaine ou sombre

Eclairage par luminaires de voiries : soit par l'armature principale soit par l'ajout d'une armature «arrière» à plus faible hauteur.

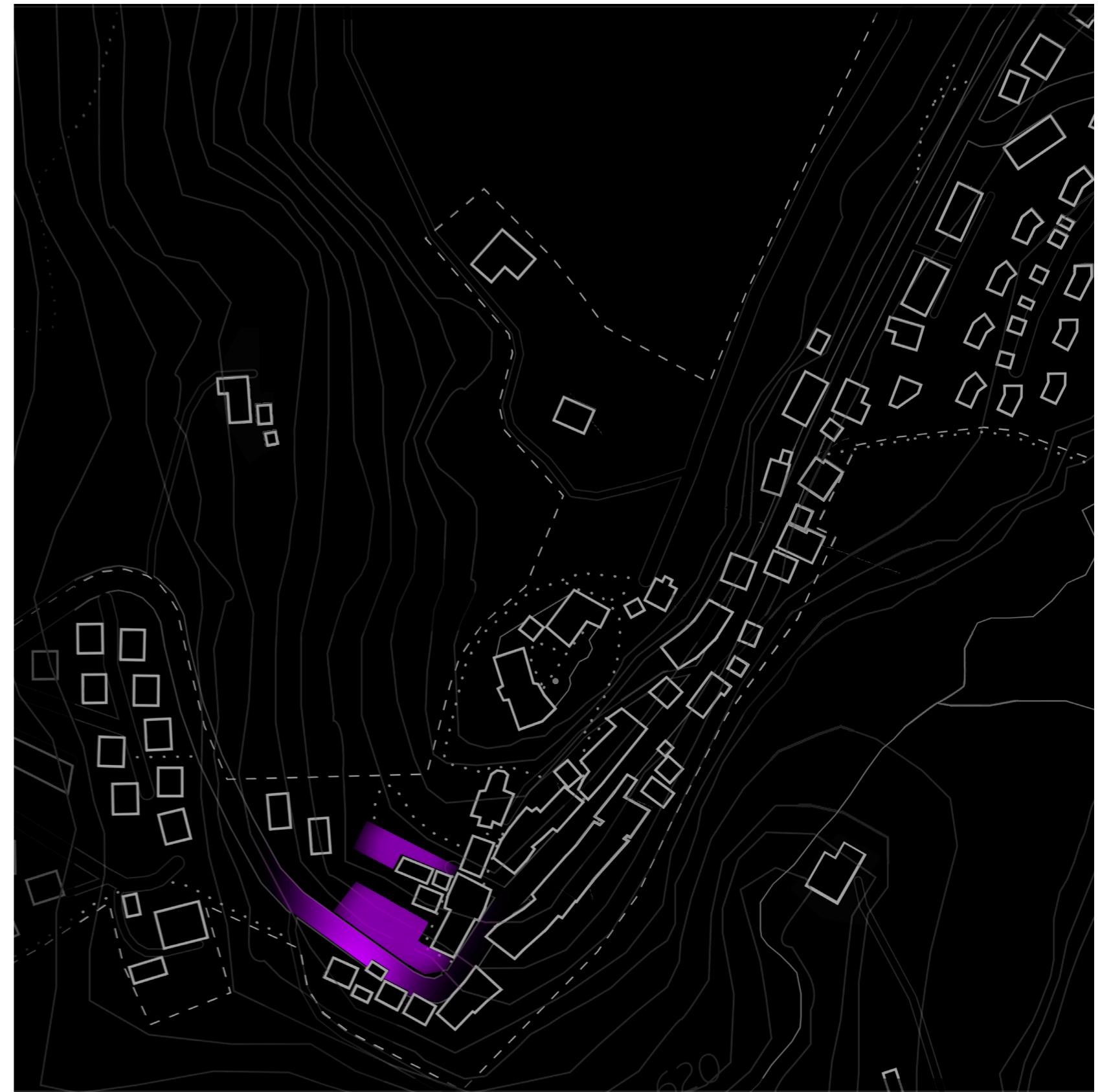


2.3. L'éclairage

Recommandations: Zone de parking d'entrée

Normes / Recommandations

Parking pour les bâtiments publics	
Température de couleur	2700°K
ECLAIREMENT moyen minimal	20 lx
ECLAIREMENT minimal	-
Uniformité	-
Programmation	abaissement 50 % après 22h
Hauteur de feu (sauf bornes)	max 6m



2.3. L'éclairage

Recommandations: Zone de croisement

Normes

Zones passage piétons	croisement PC4*	croisement PC5**
Température de couleur	3000°K	2700°K
ECLAIREMENT vertical	5 lx	5 lx
ECLAIREMENT horizontal	25lx	15lx
Uniformité	0,40	0,40
Programmation	abaissement intensité et température	abaissement intensité et température
Hauteur de feu (sauf bornes)	max 6m	max 5m

* Croisement de la route C4 avec la route C4, C5 et les cheminements piétons.

** Croisement de la route C5 avec la route C5 et les cheminements piétons.

Zone de croisement

Une attention particulière doit être portée à l'éclairage et signalisation des zones de croisements afin de les rendre plus sûres et d'éviter toute collision entre les piétons et les véhicules.

Cet éclairage permettrait également aux piétons et aux véhicules de mieux repérer ces croisements et mieux se situer dans le village.

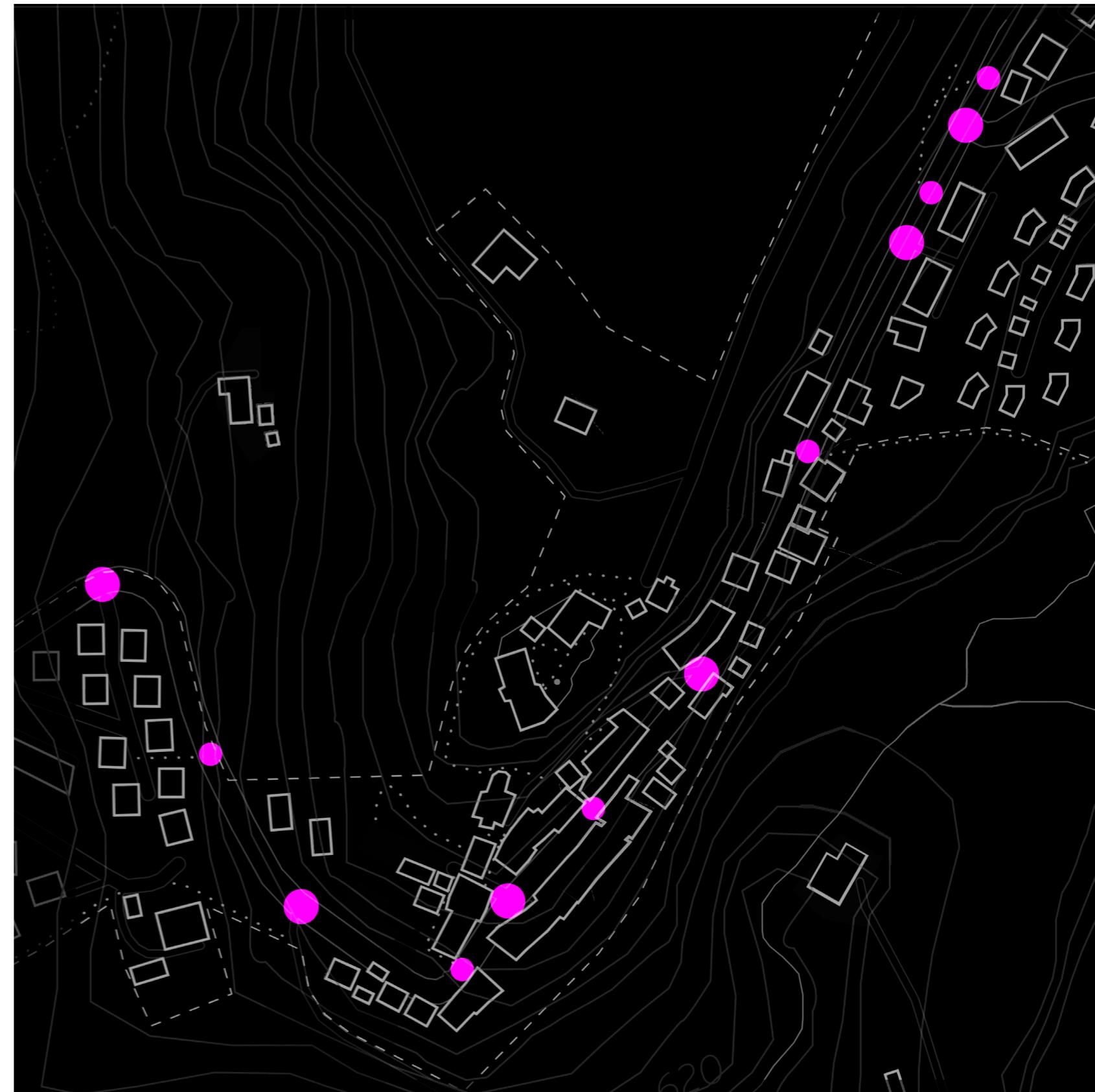
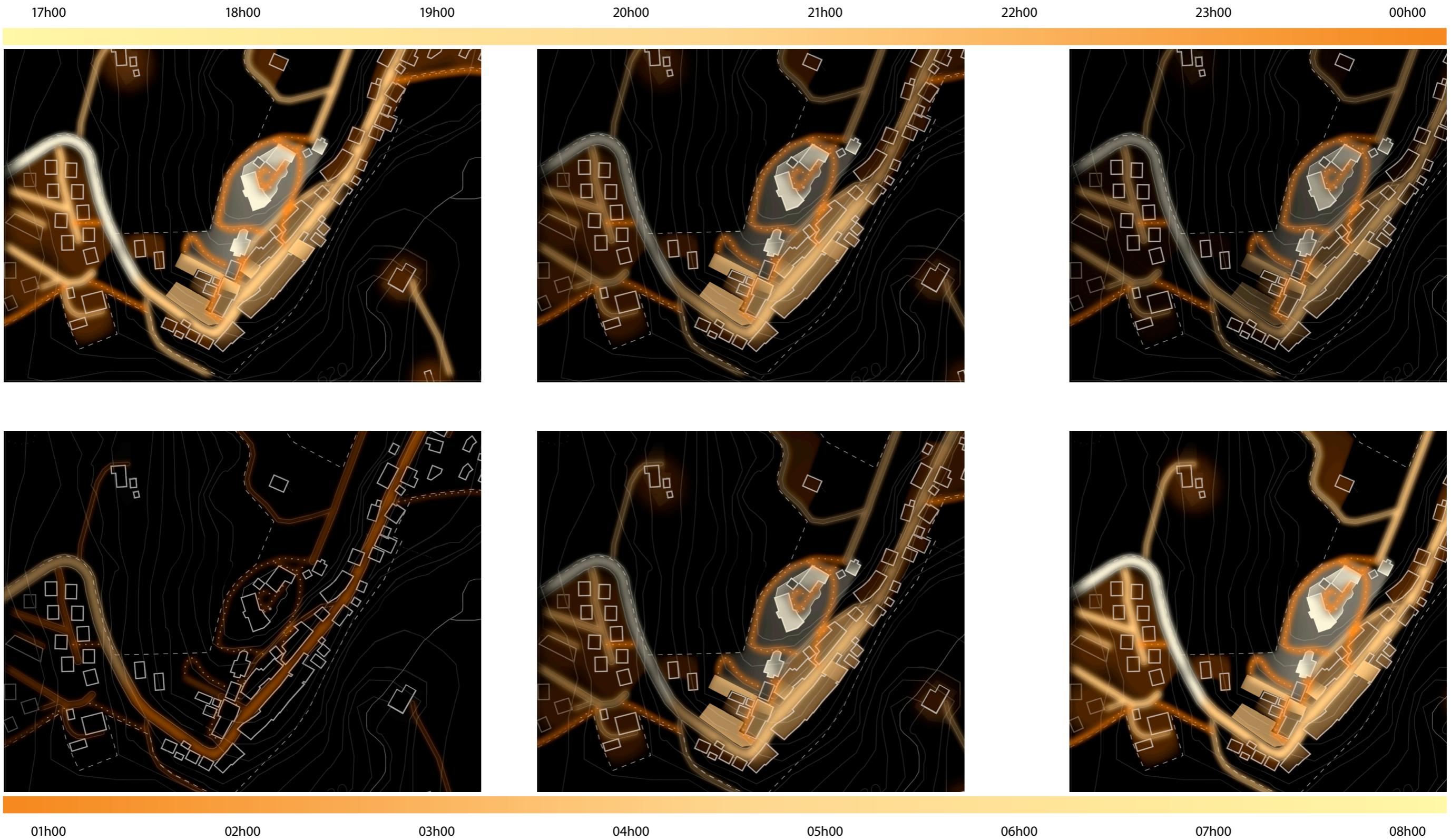


Fig.1 Plan de principe des zones de croisement
©Lumière électrique

2.3. L'éclairage

Recommandations: Au cours de la nuit



Au cours de la nuit, la lumière change en intensité et en température. Plus la nuit avance, plus la ville se réchauffe et s'assombrit. La température de toute la ville s'abaisse jusqu'à 2200°K.

2. Diagnostic et recommandations

2.1. Le paysage

2.2. La mobilité

2.3. L'éclairage

2.4. L'environnement construit et architecture

2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Affectations

La plupart des commerces et bâtiments publics sont regroupés dans la partie sud du bourg. La grande partie de la vie communale prend place dans la zone entre l'école et l'hôtel de ville.



Rez commerçants

Espaces d'exposition/galeries

Restauration

Institutions et bâtiments publics

Habitations

Château

Garages, hangars et couverts

Bâtiments industriels



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Fréquentation de l'espace public

L'espace public de Rue fonctionne comme une série de dilatations autour de la rue principale. Ces «niches» sont ou peuvent devenir de véritables pôles de la vie du bourg, car elle créent des poches à l'abri de la circulation et débouchent sur des points de vue d'intérêt.

On remarque une superposition des espaces utilisé par les habitants et ceux utilisées par les visiteurs, notamment la salle des remparts.

1	Salle des Remparts	125 pers./semaine	
2	Salle René Conus (?)	8 pers./semaine	
3	Place de la Chapellenie		80 pers. 4 fois par an
4	Église St-Nicolas		quelques grands événements par an
5	Château		150 -400 pers./an
6	Salle du Trier	280 pers./semaine	
7	Salle des Sociétés	90 pers./semaine	

Fréquentation des habitants



Fréquentation touristique



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Vision générale du périmètre - bâtiments historiques et classés

À cause d'une succession d'incendies entre le 16e siècle et 1913, la majeure partie du tissu bâti de Rue date du 19e siècle. Sur la rangée nord, on trouve quelques édifices notables dont l'origine remonte au moyen-âge. Quelques bâtiments du vieux bourg ont été construits à la fin du 20e siècle sur l'emplacement d'anciennes granges.

La majorité des bâtiments du vieux bourg sont classés comme monuments historiques, témoignant de la qualité patrimoniale de la ville de Rue.

A (catégorie 1) = Haute qualité : objet particulièrement représentatif, rare ou d'exécution très soignée, dont la substance d'origine est conservée. En plus des thèmes précités sous C et B, les revêtements et décors intérieurs sont protégés

B (catégorie 2) = Bonne qualité : objet représentatif ou d'exécution soignée, dont la structure d'origine ou les éléments essentiels sont conservés.

En plus des thèmes précités sous C, les décors extérieurs et aménagements intérieurs sont protégés

C (catégorie 3) = Qualité moyenne : objet représentatif par certains éléments essentiels dont la substance est conservée. Les volumes, façades, toitures, structures et matériaux extérieurs sont traités avec attention.



2.4 L'environnement construit et architecture

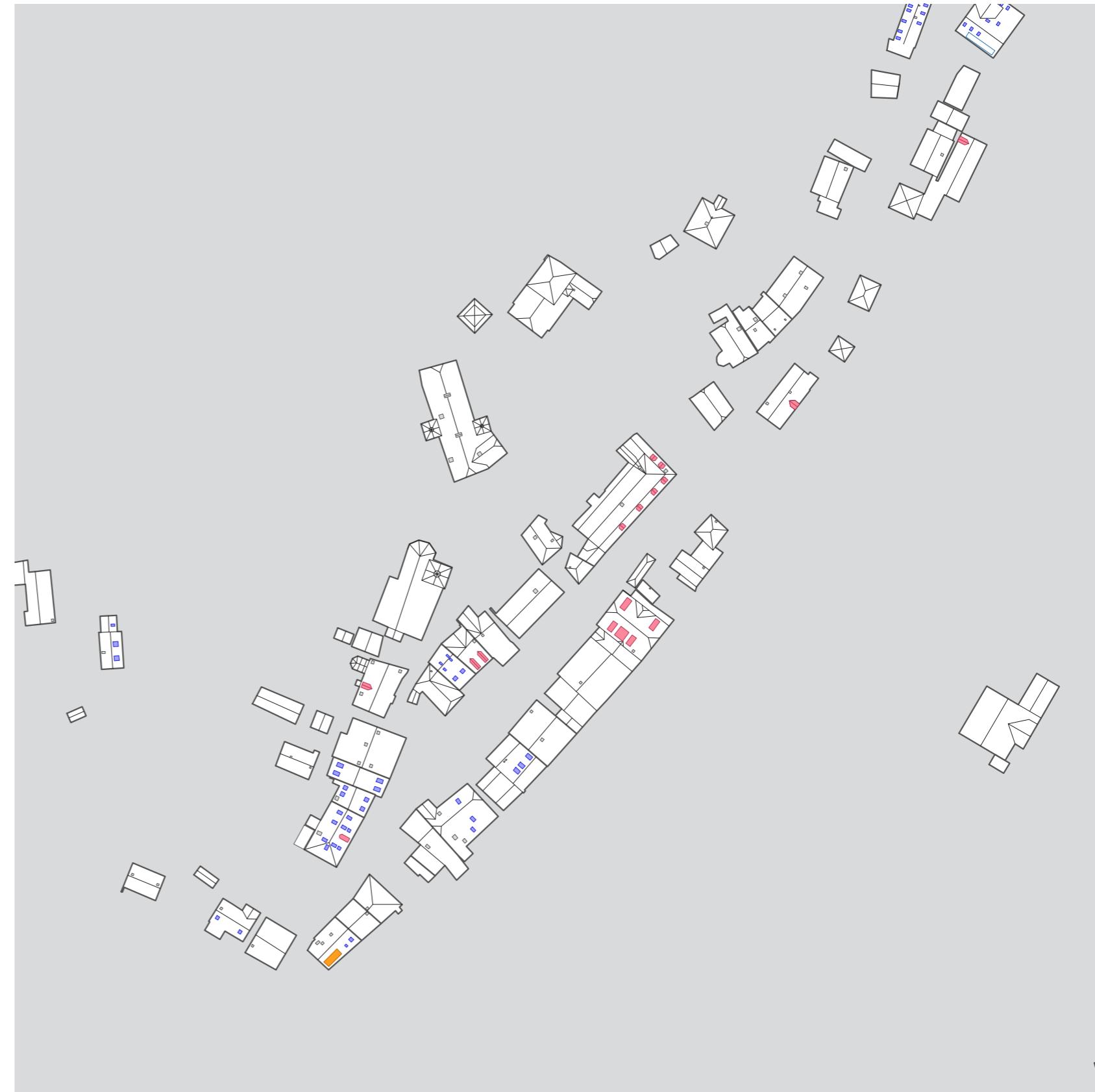
Diagnostic: Analyse des bâtiments - Toitures et fenêtres de toit

En général, les bâtiments ont gouttereau sur rue. La ligne de faîte et des avant-toits est assez régulière, mais la pente du terrain ne permet pas aux toitures d'être toutes à la même hauteur.

La plupart des toitures sont encore homogènes, avec des ouvertures ponctuelles qui préservent l'image massive d'origine. On trouve par exemple peu de fenêtres de toit sur les bâtiments classés A.

De manière générale, les ouvertures en toiture sont à traiter avec prudence.

Sur un bâtiment du 20e siècle, on trouve un exemple de balcon baignoire, qui est à éviter dans toutes les nouvelles constructions ou rénovations dans l'enceinte du vieux bourg: le balcon-baignoire ne constitue pas un élément de mise en œuvre traditionnelle. Il est à proscrire et n'est pas admis dans les périmètres de protections définis au sens du PAL.



2.4 L'environnement construit et architecture

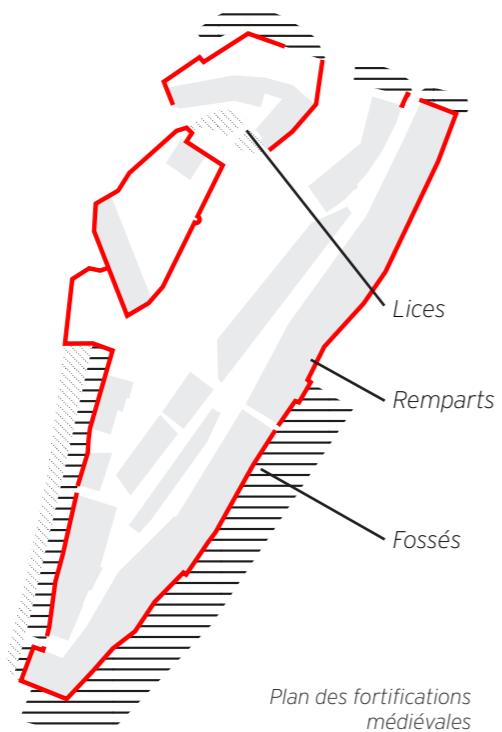
Diagnostic: Murs

On observe à Rue un grand nombre de murs de soutènement, pour niveler la pente et créer des paliers aptes à accueillir jardins et habitations, mais surtout des fortifications qui subsistent de la période médiévale. La ville est définie par cette succession de niveaux, jusqu'au promontoire rocheux sur lequel est bâti le château; c'est aussi le cas de la Rue du Casino, autrefois séparée en rue haute et rue basse à cause du fort dénivelé. La rue basse servait à la circulation de chariots tandis que la rue haute faisait office de place publique. La rue Basse, actuelle Impasse de la Charrière, est bouchée au niveau de la salle des Remparts.

Certaines demeures sont aussi dotées d'un jardin clos, bordés de hauts murs qui délimitent un tronçon de la rue exigu, ponctué par quelques portails.

La plupart de ces murs sont en maçonnerie, à l'origine protégés par un enduit. Actuellement, beaucoup d'entre eux sont laissés avec les pierres apparentes, de manière volontaire ou à cause de l'effritement des enduits.

Les quelques exemples de murs en béton se trouvent vers les entrées du bourg et sont souvent peu visibles depuis la route principale car ils se trouvent en contrebas de la pente. En revanche, il est possible de recouvrir les murs visibles d'un enduit pour mieux les intégrer dans le tissu bâti: les maçonneries de soutènement en moellons grossiers étaient traditionnellement protégées d'un crépi à la chaux et d'une couverte à goutte pendante, tandis que les surfaces lisses de pierre rehaussées d'un badigeon.



- Mur de soutènement
- Mur de séparation
- Maçonnerie enduite
- Béton
- Pierre apparente

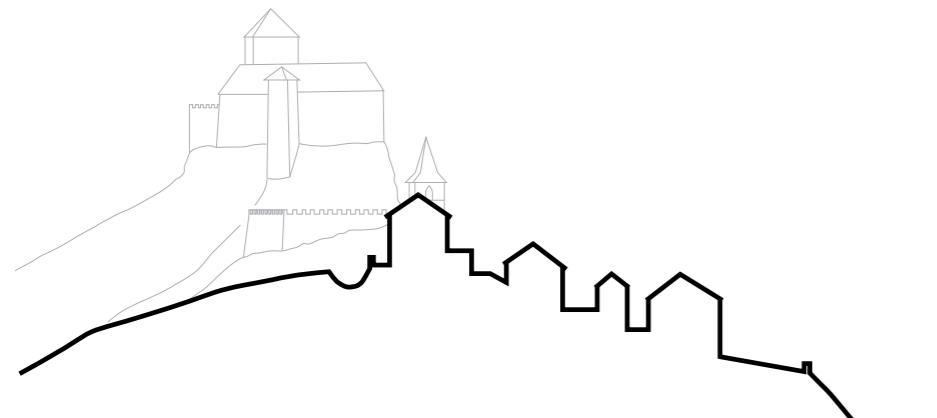


2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Barrières

La présence de nombreux murs et paliers nécessite la mise en place de garde-corps et mains-courantes. Ces barrières sont de nature très hétérogène. Subsistent encore quelques exemples en fer forgé similaires à ceux observables sur les photos d'archives, mais ils ont été en grande partie remplacés par des modèles en acier ou en bois, dont l'aspect est souvent moins proche de l'esprit d'origine.

On constate qu'une grande partie des barrières ne sont pas en excellent état, et la présence côte-à-côte de nombreux types différents entraîne une confusion visuelle qui ne met pas en valeur l'architecture du bourg.



Coupe transversale, avec l'ilot central encore existant



• • • Barrière

— Grillage

- - Haie

— Fer forgé

— Acier/métallique

— Bois



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Seuils et relation à la route

Avec une topographie aussi marquée que celle de Rue, il est essentiel d'analyser comment s'articule la relation entre les bâtiments et la route. On trouve deux «familles» de seuils: la première se caractérise par la présence d'un élément construit tel que des marches ou une terrasse, et la deuxième par l'absence d'un tel élément et un passage direct de l'intérieur du bâtiment à l'espace public.

La nature des seuils est hétérogène et il n'existe donc pas de réponse unique pour leur traitement. Certaines transitions entre l'espace public et privé sont brutales et présentent un danger lorsqu'elles se font directement sur la route.

Seuil «construit»

Terrasses/Adjonctions



Escaliers



Marches



Terrasses/Passerelles



Seuil à même la rue

Paliers



Route ou Trottoir



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg

L'expérience de Rue se fait très différemment depuis une vision extérieure et une vision intérieure. L'image typique de la ville, générée par le relief et les fortifications, est caractérisée par les façades arrières des bâtiments de la rangée sud. En revanche, celles-ci ne sont que peu accessibles aux visiteurs, qui sont amenés à narpenter que la route principale et, dans une moindre mesure, les ruelles en amont menant au château.

La route principale présente un front de rue contigu, homogène et assez bien préservé, mêlant architecture médiévale à des demeures plus ou moins cossues du 19e siècle, à façades hiérarchisées. Les façades sont assez étroites et sur 2 à 4 niveaux. L'implantation des bâtisses varie, mais les plus anciennes ont la façade à même la rue.

Les fronts arrière sud et les jardins en contrebas sont indissociables des remparts sur lesquels ils reposent, offrant un jeu mêlant architecture défensive et domestique. Le front nord est défini par sa relation aux petites ruelles et escaliers, amenant des variations de la pente et un front découpé et irrégulier.

Afin de distinguer les éléments qui caractérisent l'architecture de Rue, les éléments principaux des façades et du tissu bâti ont été analysés par thème. Le château et l'église ne seront pas traités dans ce document car ce sont des bâtiments exceptionnels profitant déjà d'études plus spécialisées. Seront aussi listées quelques recommandations et observations relatives à l'analyse de l'état actuel du bourg.



Front de rue



Arrrière-rues/ramparts

2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg





Façades

L'expression des façades de Rue est relativement homogène. Les socles sont très prononcés et différencient les rez des étages, que ce soit par un socle maçonné sur toute la hauteur du rez-de-chaussée ou sur une bande en partie inférieure, mais aussi par une différence entre la couleur du crépi. Les angles de certains bâtiments sont aussi en chaînage de pierre, parfois avec un bossage très prononcé contrastant avec la surface crépie des étages.

Les rez sont caractérisés par des ouvertures larges tandis que les étages sont percés de fenêtres verticales alignées.

Le seul exemple visiblement isolé par l'extérieur est l'ancienne caserne. Malheureusement, cette intervention a provoqué un décalage des plans de la façade et la perte du relief des encadrements (repeints), rendant cette rénovation détonnante dans le contexte patrimonial, notamment par la couleur du crépi qui semble historiquement peu cohérente.

Recommandations:

- ▶ Maintenir la présence d'un socle visible.
- ▶ Respecter les proportions, rythme et alignement des fenêtres: aux étages, elles sont verticales et de taille modérée, et sont alignées verticalement et horizontalement.
- ▶ Toutes les façades sont crépies dans les tons caractéristiques de Rue. On évite les tons froids et on privilégie des couleurs chaudes assez claires: les façades présentent des teintes neutres et traditionnelles en référence à leur matériau. Il conviendra d'éviter toute teinte ou matériau incongru qui pourrait paraître artificiel dans le contexte patrimonial.




Matérialité

Les crépis sont de tons chauds et souvent clairs, allant du blanc/crème à des jaunes plus soutenus et des roses poudrés. Toutes les façades sont crépies au moins en partie, et beaucoup des murs le sont aussi. Cependant, certains murs manquent d'entretien, laissant apparaître les pierres, ce qui entraîne un risque pour l'intégrité structurelle du mur.

Les maçonneries sont diverses avec des tons gris ou crème, lisses ou avec un bossage plus ou moins travaillé. L'apparence d'un même type de pierre dans le socle et dans les encadrements des fenêtres crée une unité dans la façade.

On trouve quelques exemples de tavillons de bois en écaille, notamment sur la Maison du Sage ou la Maison Dupraz.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



Fenêtres

Les fenêtres sont, pour la plupart, des fenêtres à la française, c'est-à-dire à double-battants ouvrant vers l'intérieur. Beaucoup ont un encadrement en maçonnerie, et les plus anciennes sont des fenêtres gothiques à montants en pierre finement sculptés.

Certaines constructions récentes et rénovations n'ont pas d'encadrements ou seulement un encadrement peint, et n'ont pas non plus de volets, appauvrissant le caractère vernaculaire des façades. La Salle des Remparts donne un exemple de fenêtres dont la proportion, la variété et l'ordonnance ne reprennent pas l'architecture locale et créent un décalage entre le langage de la façade et celui des bâtiments voisins.

Les cadres sont traditionnellement en bois, naturel ou peint en blanc, à croisillons (de 2 à 10 pans de verre) et assez fins.

Recommandations:

- ▶ Privilégier des cadres à croisillons, de préférence en bois. On évite généralement les cadres épais et de couleur trop foncée.
- ▶ Les fenêtres sont verticales et de forme rectangulaire ou avec un linteau légèrement courbé. Elles restent proportionnellement cohérentes avec les fenêtres existantes et on évite des ouvertures larges ou positionnées de manière aléatoire.
- ▶ Les obscurcissements prendront traditionnellement l'aspect de volets bois à jalouises ou de panneaux pleins en bois.
- ▶ les stores à lames et caissons extérieurs sont proscrits
- ▶ Considérant les exigences de protection pour le secteur à forte valeur patrimoniale, il y a lieu d'opter pour des fenêtres réalisées en bois avec petit-bois ou croisillons affleurant le cadre reprenant les divisions originelles. Leur teinte sera naturelle de type bois foncé ou légèrement grisée (éviter le blanc).



Volets

Tous les volets sont des volets battants, le plus souvent des persiennes. Certains bâtiments n'en ont pas actuellement mais gardent des crochets, témoignant de leur présence historiquement.

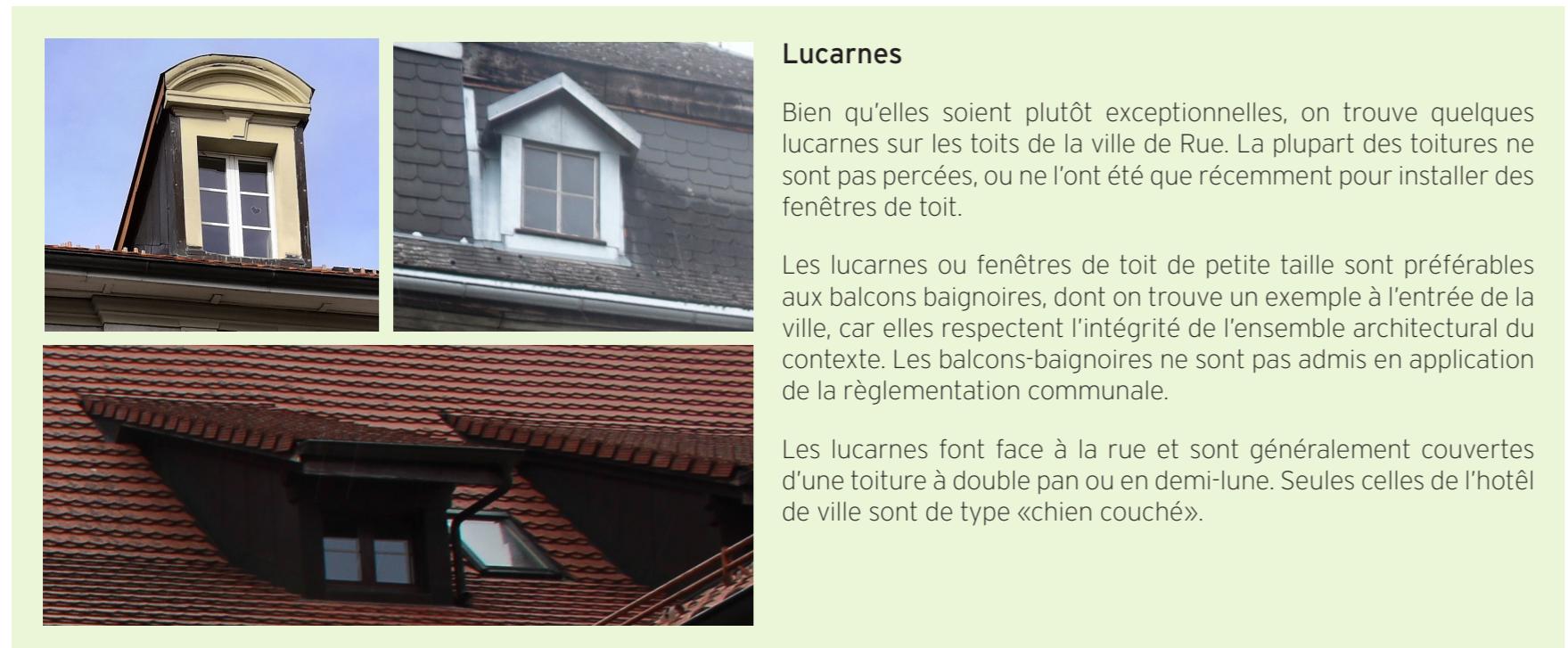
La majorité des volets sont de couleur vert foncé, beaucoup sont rouges. On en trouve aussi en bois naturel/brun ou des coloris clairs (vert clair, bleu clair ou blanc). Ils sont un des rares éléments de couleur vive, ce qui crée un contraste permettant une meilleure lisibilité de la hiérarchie de la façade et égaye le front de rue.

On trouve quelques exemples de stores à lames.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



Lucarnes

Bien qu'elles soient plutôt exceptionnelles, on trouve quelques lucarnes sur les toits de la ville de Rue. La plupart des toitures ne sont pas percées, ou ne l'ont été que récemment pour installer des fenêtres de toit.

Les lucarnes ou fenêtres de toit de petite taille sont préférables aux balcons baignoires, dont on trouve un exemple à l'entrée de la ville, car elles respectent l'intégrité de l'ensemble architectural du contexte. Les balcons-baignoires ne sont pas admis en application de la réglementation communale.

Les lucarnes font face à la rue et sont généralement couvertes d'une toiture à double pan ou en demi-lune. Seules celles de l'hôtel de ville sont de type «chien couché».

Recommandations:

- Respecter les proportions des lucarnes existantes: elles sont (pour la plupart) plus hautes que larges et gardent le motif de croisillon dans la fenêtre.
- On évite les baies trop larges si le rez n'a pas vocation commerciale. On privilégie des portes comme grandes ouvertures, de manière similaire à l'architecture existante.



Baies et vitrines

Les rez commerçants présentent quelques exemples de vitrines et de baies qui créent un lien plus fort avec l'espace public. Les fenêtres sont composées de grandes vitres avec peu de subdivisions dans le cas des anciens magasins, contrairement aux baies des deux restaurants, qui reprennent l'expression des fenêtres à croisillons. Les baies de la crêperie (ancienne auberge) semblent avoir été percées après la construction de l'hôtel de ville, sur un modèle similaire. Deux des vitrines (dont une est actuellement un garage) sont encadrées de bossages forts qui rappellent les maçonneries de l'école.

Pour ce qui en est des bâtiments d'habitation, on ne trouve que peu d'exemples de fenêtres plus larges. S'il y a de grandes ouvertures, ce sont pour la plupart des grandes portes, arquées ou rectangulaires. La plupart de ces portes sont en bois massif, mais quelques-unes sont vitrées, notamment des bâtiments à la sortie nord de la ville.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



Portes

Beaucoup de rez sont percés de multiples portes - une porte d'entrée de taille standard et une porte large pour faire passer engins et bétail, laissant transparaître la fonction agricole historique.

Typiquement, les portes d'entrées sont en bois avec des parties vitrées, souvent avec de la serrurerie très travaillée. Les grandes portes sont également en bois, et quelques-unes ont été remplacées par des portes vitrées une fois qu'elles n'étaient plus d'usage agricole.

On trouve des portes de garage récentes, qui s'intègrent mal dans le tissu historique de Rue.

Recommendations:

- ▶ Si possible conserver l'image typique des portes si elles sont remplacées. Les portes traditionnelles à panneaux de bois seront préservées, voire doublées. En cas de renouvellement, elles seront renouvelées dans le même matériau et sous le même aspect conforme à panneaux de bois
- ▶ Eviter des portes d'aspect contemporain, comme des portes entièrement vitrées.



Portails

Il y a quelques portails le long de la traversée, créant un autre type de seuil entre espace public et propriété privée. On trouve un exemple d'un portail en fer forgé encadré de piliers en maçonnerie, ainsi que de simples portes en bois. Leur opacité variable engendre un rapport très différent entre la rue et les jardins privés.

En raison de l'implantation des bâtiments près de la route, il y a peu de murs, et donc peu de portails. Il n'y a pas d'exemples récents de portails.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



Toitures

Les toitures n'ont pas une expression homogène, à part une majorité de toitures à gouttereau sur rue. Les inclinaisons des pans de toiture sont assez variables et certains, comme la maison de Prez, sont mansardés. On ne trouve aucune toiture plate ou toiture sans avant-toits.

Les colorations des tuiles varient entre brun et orange, avec des exemples bicolores sur le château. Le corps de logis est couvert d'un bel exemple de toiture en demi-croupe que l'on retrouve sur d'autres bâtisses dans le vieux bourg.

Les fenêtres de toit sont de petite taille, ce qui conserve l'aspect historique des grandes toitures non percées.

Les cheminées sont de petite taille et on en trouve souvent plusieurs par toiture.

Recommendations:

- ▶ En cas de nouvelle construction, privilégier un toit à gouttereau sur rue avec un avant-toit.
- ▶ Assurer la mise en valeur des avant-toits en demi lune.
- ▶ Conserver les toitures pleines autant que possible et proscrire les balcons-baignoires qui dénaturent fortement l'aspect vernaculaire.



Avant-toits

Les toitures avec pignon su rue ont un toit en demi-croupe avec arc de pignon, réminiscent du style bernois.

Dans le cas des autres bâtiments, les débords de toits sont plus ou moins importants, et sont fermés par un lambrissage de planches plus ou moins larges, parfois peintes ou laissées naturelles. Certains sont renforcés par un lattage perpendiculaire.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



Terrasses

Le dénivelé de la rue du Casino entraîne des traitements de seuils assez variés. On trouve quelques dalles qui aplanissent l'espace devant les façades, et même des exemples de terrasses aménagées sur des adjonctions accessibles par des escaliers. Cela provoque un front de façade assez morcelé entre les tronçons, et une différence de profondeur marquée le long de la rue. Il en va de même pour les terrasses sur passerelles au-dessus de l'Impasse de la Charrière. Les garde-corps et aménagements denses de ces terrasses mettent les façades historique au second plan, nuisant à la cohérence des fronts de façade. Leur présence réduit aussi la largeur de la rue, et les débouchés se font à même la route, ce qui présente un danger pour les usagers de la voie publique.

Recommendations:

- ▶ Encourager le rangement des terrasses et la suppression des brises-vue en mauvais état pour mettre en valeur les façades.
- ▶ L'ajout d'un balcon en fer forgé est une solution à privilégier.
- ▶ Privilégier la végétalisation à l'usage de brise-vue opaques.



Balcons

Il y a peu de balcons donnant sur la rue principale, mais ceux qu'on aperçoit ont une fonction ornementale, avec des garde-corps en fer forgé très travaillés. Ils occupent une position centrée sur le premier étage de la façade.

On trouve d'autres balcons sur le côté ou l'arrière des bâtiments, dont la matérialité est similaire (dalle en maçonnerie et garde-corps en fer forgé). Certains sont des loggias (sur une construction récente), mais la plupart sont en applique.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



Barrières

Sur les photos historiques, on observe des barrières en fer forgé avec un motif vertical et très aéré. Actuellement, ce type persiste mais est rejoint par des barrières en bois plus opaques et des gardes-corps en acier tubulaire qui péjorent l'homogénéité du lieu.

On constate aussi un certain nombre de mains-courantes dans les escaliers publics peu flatteuses pour l'ambiance générale du village, de part leur grande section, d'apparence industrielles et leur état dégradé.

Recommendations:

- ▶ Choisir des barrières et garde-corps en fer forgé avec des montants verticaux.
- ▶ Éviter des barrières trop massives ou d'apparence trop industrielle.
- ▶ Éviter les éléments isolés.
- ▶ Maintenir les enduits pour protéger l'intégrité des murs.



Murs

Les murs sont pour la plupart en pierre et en pierre crépie, malgré quelques exemples de béton dans les zones hors du centre. Ces murs ont fonction de murs de soutènement et remparts ou de séparation, influençant leur épaisseur et hauteur selon les besoins. On en trouve avec une couverture en tuiles ou en pierre pour protéger le crépi.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg







Enseignes

On constate un manque de cohésion entre les quelques établissements à activité commerciale. Il serait avantageux de privilégier un graphisme qui pourrait unifier davantage les enseignes de la commune.

Les écritaux de grand format ainsi que les couleurs trop vives peuvent être visuellement gênants et dénaturer les façades historiques.

L'Hôtel de Ville est un exemple qui s'apparente plus à l'aspect original des commerces de Rue, avec son enseigne en relief, de la même couleur que les cadres de fenêtres.

Recommendations:

- ▶ Régulation et uniformisation des enseignes: on évite les polices de textes et couleurs trop excentriques et la fixation de trop grandes plaques sur les façades historiques.
- ▶ On privilie les tons neutres qui ne contrastent pas trop avec la façade, le texte simple et l'absence d'éléments contemporains.
- ▶ Les enseignes pourront être développées en potence ou en apposé de faible dimension sur panneaux en façade. Elles seront neutres et développées en lettre détachées avec graphisme et caractère témoignant de sobriété.
- ▶ Privilier le maintien ou la construction d'un seuil afin de limiter les risques liés à un débouché direct sur la chaussée.
- ▶ Traitement des seuils visant à asseoir le bâtiment et sécuriser les entrées/sorties sur la route.
- ▶ Unifier le traitement des seuils le long d'un même tronçon, avec matériaux et morphologie similaire.






Seuils et relation des bâtiments à la route

On constate un rapport à la route très varié. Certaines entrées donnent directement sur la route principale, d'autres y sont raccordées par un niveling en béton, des terrasses ou des escaliers.

Un cas particulier se produit autour de l'Impasse de la Charrière: des plateformes/terrasses raccordent les entrées à la rue du Casino tandis que d'autres entrées et garages donnent sur l'impasse en contrebas.

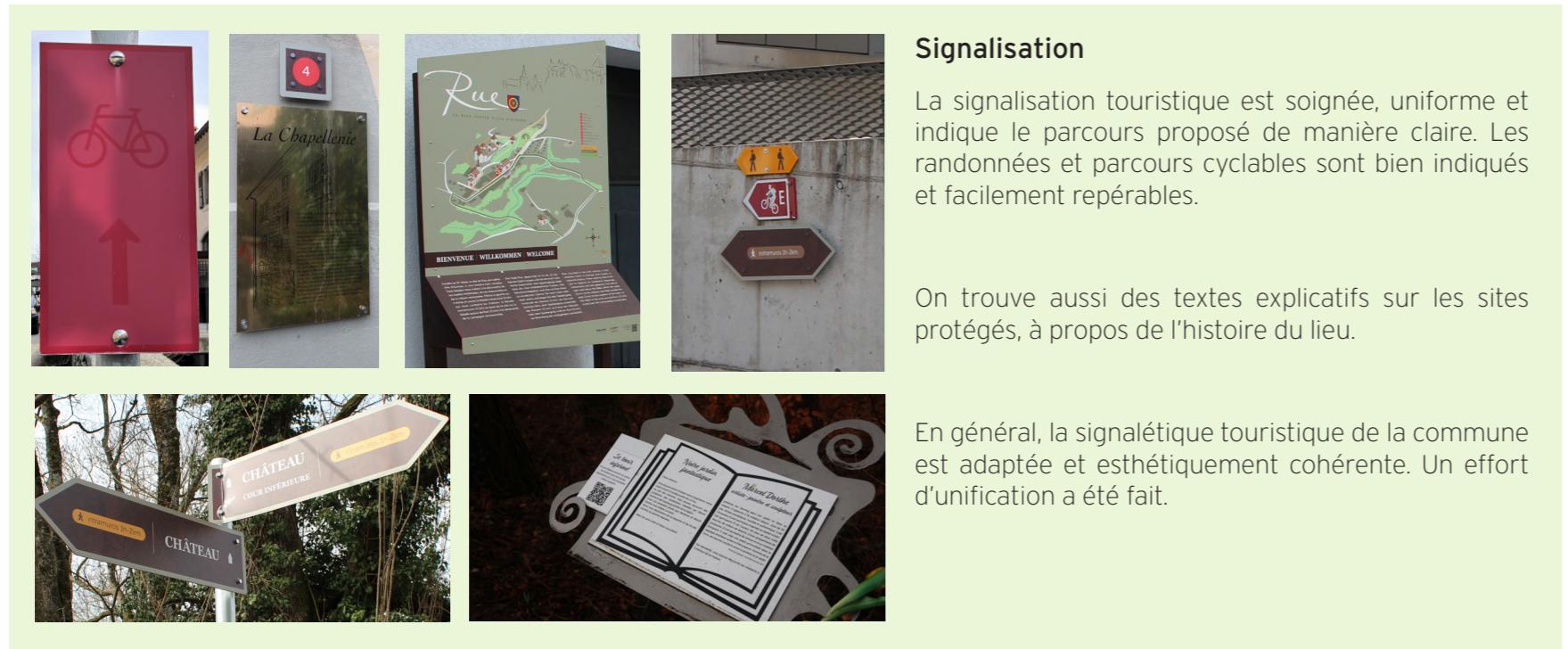
La pente crée pour la plupart des bâtiments un rapport double avec les différents paliers (sentier de l'église/escalier du centre, route du casino et jardins sur murailles).

Même si ce n'est qu'une petite marche ou un obstacle, un seuil permet de protéger le piéton lorsque la porte donne directement sur la voie publique.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



Signalisation

La signalisation touristique est soignée, uniforme et indique le parcours proposé de manière claire. Les randonnées et parcours cyclables sont bien indiqués et facilement repérables.

On trouve aussi des textes explicatifs sur les sites protégés, à propos de l'histoire du lieu.

Recommandations:

- ▶ Les artistes de la ville et les œuvres déjà présentes peuvent être une piste à suivre pour l'établissement d'une uniformisation esthétique pour les aménagements de la ville.
- ▶ Préserver (potentiellement ajouter sur le long terme) la signalétique existante, qui est un atout pour le tourisme à Rue.



Curiosités

Les œuvres de Jean-Pierre Demierre et de Marcel Dorthe présentent des caractéristiques communes: la polychromie et le travail du vitrail. Ce sont des particularités qui se distinguent dans le bourg et qui pourraient contribuer à l'élaboration d'une identité visuelle propre à la ville de Rue.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



Jardins

Situés sur les anciens remparts, les jardins au sud offrent un espace inattendu aux qualités intéressantes en contraste avec la route principale. La vue sur le paysage et la distance par rapport à la route en font un lieu de rencontre et de détente idéal.

On constate néanmoins un manque de soin sur le front arrière des bâtiments, ainsi que sur les jardins eux-mêmes. Les constructions temporaires et autres cabanons de jardins peu entretenus n'améliorent pas non plus l'aspect général des jardins.

Le front sud est pourtant l'image caractéristique de la ville, et l'excès de végétation et le manque d'entretien empêchent le visiteur de comprendre la nature défensive du bourg.

Recommandations:

- ▶ Eviter les installations temporaires trop imposantes, ou du moins en soigner l'apparence.
- ▶ Valoriser les terrasses et decks privés et publics et les espaces en contrebas de la ville.
- ▶ Opter pour des installations de petite taille et de nature réversible qui témoignent d'une mise en oeuvre légère et traditionnelle.
- ▶ Il conviendra aussi d'éviter des fractures avec la topographie du site et d'éliminer tout aménagement de type artificiel (pas de paillage minéral, ni de gabion, ni d'élément préfabrique, ni de blocs cyclopéens).



Decks

Le relief du terrain a contraint la ville à se développer sur différents paliers, découlant sur une morphologie urbaine particulière. Les decks en tirent partie en offrant des espaces de détente orientés vers le sud-est et avec vue sur le paysage.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



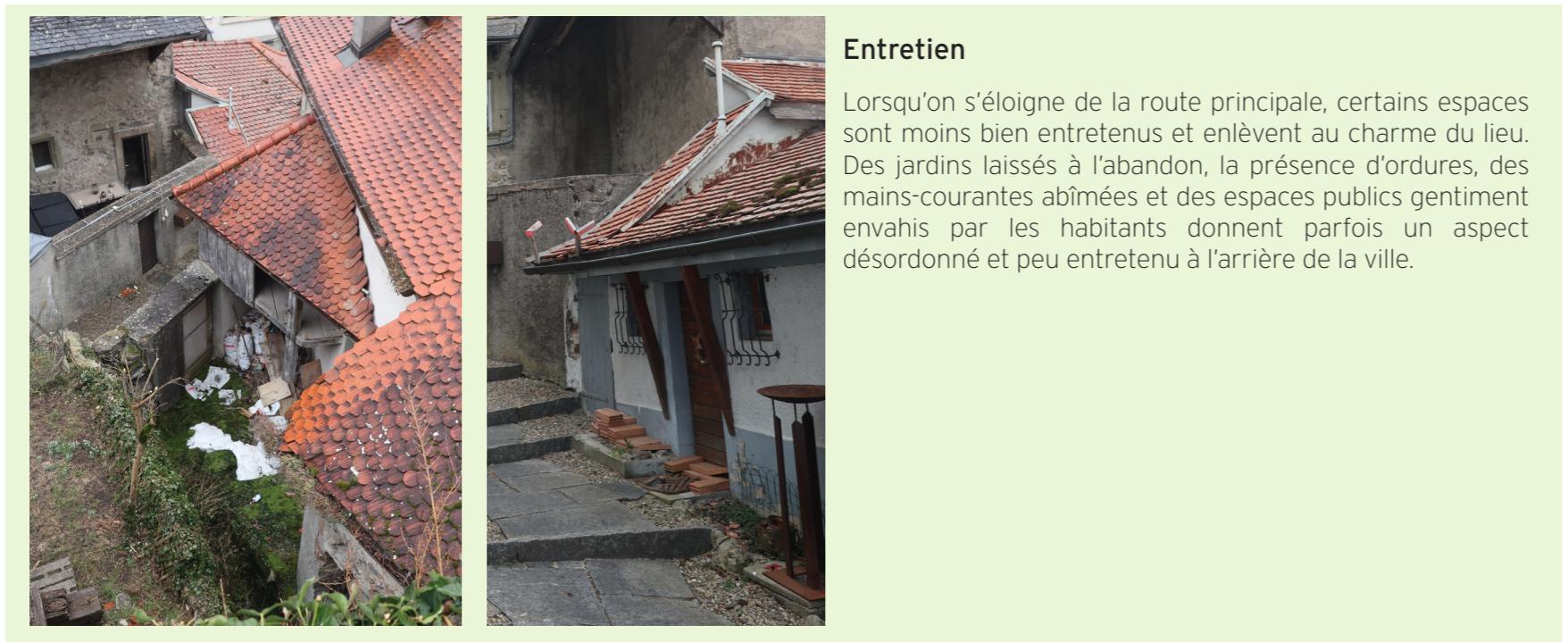
Mobilier urbain

Quelques bancs et tables permettent de profiter de la ville et de points de vue, cependant, ils sont peu nombreux et leurs emplacements sont parfois aléatoires. Il n'y a pas d'esthétique uniformisée permettant la mise en évidence des espaces publics.

Un effort néanmoins a été fait pour l'agencement de la nouvelle zone détente.

Recommendations:

- ▶ Uniformisation des équipements et du mobilier urbain public.
- ▶ D'avantage de soin accordé aux espaces visibles depuis la voie publique.



Entretien

Lorsqu'on s'éloigne de la route principale, certains espaces sont moins bien entretenus et enlèvent au charme du lieu. Des jardins laissés à l'abandon, la présence d'ordures, des mains-courantes abîmées et des espaces publics gentiment envahis par les habitants donnent parfois un aspect désordonné et peu entretenu à l'arrière de la ville.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



Annexes et garages

Il y a quelques petits garages et annexes éloignés des bâtisses principales, isolés parfois, créant une disjonction dans le tissu bâti et renforçant l'omniprésence de la voiture dans la ville.

Quelques portes de garage sont peu intégrées dans le contexte historique, avec des couleurs flagrantes.

Recommendations:

- ▶ Eviter les abris de fortune entre bâtiments et annexes.
- ▶ Privilégier des garages mieux intégrés dans le volume des bâtiments.
- ▶ Si possible, éviter les isolations par l'extérieur trop épaisses.
- ▶ en cas d'isolation en périphérie, il convient de restituer les encadrements qui animent les façades et leurs donnent du caractère.
- ▶ Dans tous les cas, une isolation périphérique n'est pas admise sur les bâtiments mis sous protection.
- ▶ En cas de renouvellement des fenêtres et des portes, elles adopteront des modénatures similaires en bois de même que l'existant.
- ▶ Privilégier des portes et fenêtres plus performantes thermiquement mais semblables à celles d'origine.
- ▶ Les éventuelles pompes à chaleur seront situées à l'intérieur des volumes ou dissimulées dans un cache-climatisation de type bois traditionnel.



Rénovations énergétiques

La rénovation énergétique est un sujet sensible dans le contexte patrimonial. On essaie d'éviter l'isolation par l'extérieur, car elle annule les cadres de fenêtres et autres éléments saillants et surépaissit considérablement les façades. Un isolant fin ou un crépi isolant peuvent être une option idéale en cas de rénovation.

Si les fenêtres doivent être changées, il est préférable d'opter pour un modèle à croisillon, si possible en bois.

Il n'y a à présent pas de panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) visibles sur les toitures du vieux bourg.

On trouve un exemple de pompe à chaleur, qui pourrait être mieux dissimulée dans le bâti existant.



2.4 L'environnement construit et architecture

Diagnostic: Analyse des bâtiments - caractéristiques générales du bourg



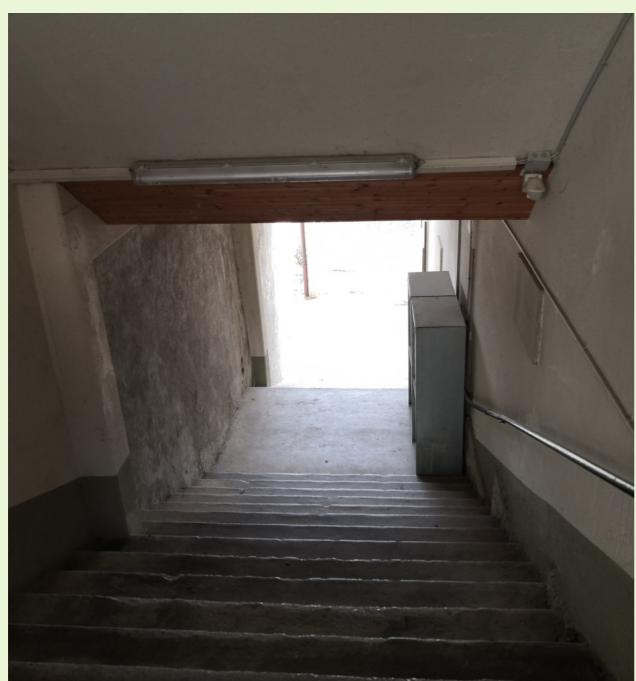
Relation aux remparts

Les remparts constituent un aspect majeur de l'architecture de Rue. Toute la rangée sud-est est construite au moins en partie sur les fortifications. La muraille occupe une fraction variable de la façade selon les bâtiments, mais les percements montrent que les fortifications ont été utilisées comme murs pour les caves des bâtiments de Rue.

On trouve encore les contreforts de la muraille, qui démontrent l'aspect défensif original et donnent un relief particulier à ce front de façade.

Recommandations:

- ▶ Entretien des jardins et aménagements.
- ▶ Mise en valeur des fortifications et encouragement de l'occupation des terrasses.
- ▶ Crédit d'un parcours touristique dans les jardins sud.



Interstices

L'accès aux jardins se fait par l'arrière des bâtiments, ou dans quelques cas par des passages entre les bâtiments.

Présentant de grandes qualités spatiales, ceux-ci pourraient faire l'objet d'un projet de signalisation et valorisation des jardins et de la vue sur les alentours.



2.4 L'environnement construit et architecture

Recommandations

Constats

- ▶ Qualité architecturale du vieux bourg plus ou moins préservée
- ▶ Eléments dérangeants dans l'architecture et l'aménagement urbain
- ▶ Hétérogénéité dans la relation entre le bâti et la route

Enjeux

- ▶ Identifier les éléments distinctifs de l'architecture de Rue et valoriser la qualité du patrimoine de la ville
- ▶ Homogénéiser et simplifier les fronts de façade sur la rue principale, ainsi que leur relation avec l'espace public
- ▶ Etoffer le règlement communal dans le vieux bourg



2.4 L'environnement construit et architecture

Principes directeurs en lien avec l'architecture



Façades

- Maintenir la présence d'un socle visible.
- Respecter les proportions, rythme et alignement des fenêtres: aux étages, elles sont verticales et de taille modérée, et sont alignées verticalement et horizontalement.
- Toutes les façades sont crépies dans les tons caractéristiques de Rue. On évite les tons froids et on privilégie des couleurs chaudes assez claires: les façades présentent des teintes neutres et traditionnelles en référence à leur matériau. Il conviendra d'éviter toute teinte ou matériau incongru qui pourrait paraître artificiel dans le contexte patrimonial.

Fenêtres

- Privilégier des cadres à croisillons, de préférence en bois. On évite généralement les cadres épais et de couleur trop foncée.
- Les fenêtres sont verticales et de forme rectangulaire ou avec un linteau légèrement courbé. Elles restent proportionnellement cohérentes avec les fenêtres existantes et on évite des ouvertures larges ou positionnées de manière aléatoire.
- Les obscurcissements prendront traditionnellement l'aspect de volets bois à jalouises ou de panneaux pleins en bois.
- les stores à lames et caissons extérieurs sont proscrits
- Considérant les exigences de protection pour le secteur à forte valeur patrimoniale, il y a lieu d'opter pour des fenêtres réalisées en bois avec petit-bois ou croisillons affleurant le cadre reprenant les divisions originelles. Leur teinte sera naturelle de type bois foncé ou légèrement grisée (éviter le blanc).

Baies et Lucarnes

- Respecter les proportions des lucarnes existantes: elles sont (pour la plupart) plus hautes que larges et gardent le motif de croisillon dans la fenêtre.
- On évite les baies trop larges si le rez n'a pas vocation commerciale. On privilégie des portes comme grandes ouvertures, de manière similaire à l'architecture existante.

Portes

- Si possible conserver l'image typique des portes si elles sont remplacées. Les portes traditionnelles à panneaux de bois seront préservées, voire doublées. En cas de renouvellement, elles seront renouvelées dans le même matériau et sous le même aspect conforme à panneaux de bois
- Eviter des portes d'aspect contemporain, comme des portes entièrement vitrées.

Toitures

- En cas de nouvelle construction, privilégier un toit à gouttereau sur rue avec un avant-toit.
- Assurer la mise en valeur des avant-toits en demi lune.
- Conserver les toitures pleines autant que possible et proscrire les balcons-baignoires qui dénaturent fortement l'aspect vernaculaire.

Balcons et terrasses

- Encourager le rangement des terrasses et la suppression des brises-vue en mauvais état pour mettre en valeur les façades.
- L'ajout d'un balcon en fer forgé est une solution à privilégier.
- Privilégier la végétalisation à l'usage de brise-vue opaques.

Murs et barrières

- Choisir des barrières et garde-corps en fer forgé avec des montants verticaux.
- Éviter des barrières trop massives ou d'apparence trop industrielle.
- Éviter les éléments isolés.
- Maintenir les enduits pour protéger l'intégrité des murs.

2.4 L'environnement construit et architecture



Signalétique et Enseignes

- ▶ Régulation et uniformisation des enseignes: on évite les polices de textes et couleurs trop excentriques et la fixation de trop grandes plaques sur les façades historiques.
- ▶ On privilégie les tons neutres qui ne contrastent pas trop avec la façade, le texte simple et l'absence d'éléments contemporains.
- ▶ Les enseignes pourront être développées en potence ou en apposé de faible dimension sur panneaux en façades. Elles seront neutres et développées en lettre détachées avec graphisme et caractère témoignant de sobriété.
- ▶ Les artistes de la villes et les oeuvres déjà présentes peuvent être une piste à suivre pour l'établissement d'une uniformisation esthétique pour les aménagements de la ville.
- ▶ Préserver (potentiellement ajouter sur le long terme) la signalétique existante, qui est un atout pour le tourisme à Rue.

Seuils

- ▶ Privilégier le maintien ou la construction d'un seuil afin de limiter les risques liés à un débouché direct sur la chaussée.
- ▶ Traitement des seuils visant à asseoir le bâtiment et sécuriser les entrées/sorties sur la route.
- ▶ Unifier le traitement des seuils le long d'un même tronçon, avec matériaux et morphologie similaire.

Jardins, decks et remparts

- ▶ Eviter les installations temporaires trop imposantes, ou du moins en soigner l'apparence.
- ▶ Valoriser les terrasses et decks privés et publics et les espaces en contrebas de la ville.
- ▶ Opter pour des installations de petite taille et de nature réversible qui témoignent d'une mise en oeuvre légère et traditionnelle.
- ▶ Il conviendra aussi d'éviter des fractures avec la topographie du site et d'éliminer tout aménagement de type artificiel (pas de paillage minéral, ni de gabion, ni d'élément préfabrique, ni de blocs cyclopéens).
- ▶ Entretien des jardins et aménagements.
- ▶ Mise en valeur des fortifications et encouragement de l'occupation des terrasses.
- ▶ Création d'un parcours touristique dans les jardins sud.

Mobilier urbain

- ▶ Uniformisation des équipements et du mobilier urbain public.
- ▶ D'avantage de soin accordé aux espaces visibles depuis la voie publique.

Garages et annexes

- ▶ Eviter les abris de fortune entre bâtiments et annexes.
- ▶ Privilégier des garages mieux intégrés dans le volume des bâtiments.

Rénovations énergétiques

- ▶ Si possible, éviter les isolations par l'extérieur trop épaisses.
- ▶ en cas d'isolation en périphérie, il convient de restituer les encadrements qui animent les façades et leurs donnent du caractère.
- ▶ Dans tous les cas, une isolation périphérique n'est pas admise sur les bâtiments mis sous protection.
- ▶ En cas de renouvellement des fenêtres et des portes, elles adopteront des modénatures similaires en bois de même que l'existant.
- ▶ Privilégier des portes et fenêtres plus performantes thermiquement mais semblables à celles d'origine.
- ▶ Les éventuelles pompes à chaleur seront situées à l'intérieur des volumes ou dissimulées dans un cache-climatisation de type bois traditionnel.

3. Image et lignes directrices

3.1 Objectifs

3.2 Pesée des intérêts

3.3 Lignes directrices

3.4 Images illustratives

3.5 Fiche de mesure n°01 : traversée du bourg

3.6 Fiche de mesure n°02 : parking

3.7 Fiche de mesure n°03 : PAZ et RCU

3.1 Objectifs

Pour toute intervention dans le périmètre du bourg historique les objectifs sont:

Simplifier, clarifier, apaiser et unifier

les espaces afin d'offrir des lieux de qualité tout en respectant l'identité et l'histoire du site

3. Image et lignes directrices

3.1 Objectifs

3.2 Pesée des intérêts

3.3 Lignes directrices

3.4 Images illustratives

3.5 Fiche de mesure n°01 : traversée du bourg

3.6 Fiche de mesure n°02 : parking

3.7 Fiche de mesure n°03 : PAZ et RCU

3.2 Pesée des intérêts

L'application des exigences légales dans le périmètre du bourg, notamment en lien avec les mesures routières (vitesse et application LHand pour les arrêts de bus) est jugée peu adaptée au contexte historique et patrimonial du coeur de la ville de Rue.

Le bourg correspond en effet à un périmètre sous protection A de l'ISOS et les enjeux sont plutôt à rechercher dans l'harmonisation des matériaux employés et la simplification des aménagements.

C'est la raison pour laquelle deux choix importants ont été faits, après consultation des services cantonaux fribourgeois (Service des Biens Culturels & Service des ponts et chaussées): En dérogation aux normes, en raison des exigences stratégiques mentionnées ci-dessus, il est proposé une zone de rencontre à 20km/h sur un tronçon de route cantonale (traversée de localité) et **le traitement des arrêts de bus (uniquement au coeur du bourg) hors normes LHand**, afin de ne pas apporter une exception dans le traitement unitaire proposé et privilégié dans ce secteur.

Ces deux mesures permettront d'apporter un traitement qualitatif d'une grande importance pour reconnaître ce coeur historique comme un espace majeur à valoriser et ne plus le considérer comme une route au travers de Rue.

3. Image et lignes directrices

3.1 Objectifs

3.2 Pesée des intérêts

3.3 Lignes directrices

3.4 Images illustratives

3.5 Fiche de mesure n°01 : traversée du bourg

3.6 Fiche de mesure n°02 : parking

3.7 Fiche de mesure n°03 : PAZ et RCU

3.3 Lignes directrices

Enjeux

Le périmètre du bourg historique, composé de plusieurs zones d'intérêt, doivent faire l'objet d'une approche sensible et attentionnée pour toute opération ou intervention qu'elle soit urbaine, paysagère et construite.

A l'intérieur de ce périmètre nous avons identifié des espaces publics majeurs et résumé ci-dessous les principales lignes directrices à respecter.

Pour les interprétations plus spécifiques, se référer aux détails explicités aux chapitres 1 et 2 (analyse et diagnostic).

Architecture du paysage

- ▶ Simplifier, clarifier et unifier les espaces afin d'offrir des lieux de qualité tout en respectant l'identité et l'histoire du site
- ▶ Valoriser les vides (espaces de transition et les espaces de rencontre)
- ▶ Valoriser l'existant
- ▶ identifier les interventions parasites et les supprimer
- ▶ La topographie, la végétation, les matériaux et les éléments existants seront les outils de projet
- ▶ Garantir l'accessibilité (travail des seuils, microtopographie de la rue du Casino, etc.)
- ▶ Diminuer les surfaces imperméables en faveur de celles perméables accompagnées d'un travail d'arborisation

Mobilité

- ▶ Valoriser les espaces publics
- ▶ Apaiser les vitesses en introduisant une zone 30 dans la traversée de la localité et une zone de rencontre dans la traversée du bourg historique
- ▶ Requestionner le bilan stationnement global du bourg à terme avec l'arrivée du nouveau parking
- ▶ Revoir les accès au projet de parking souterrain

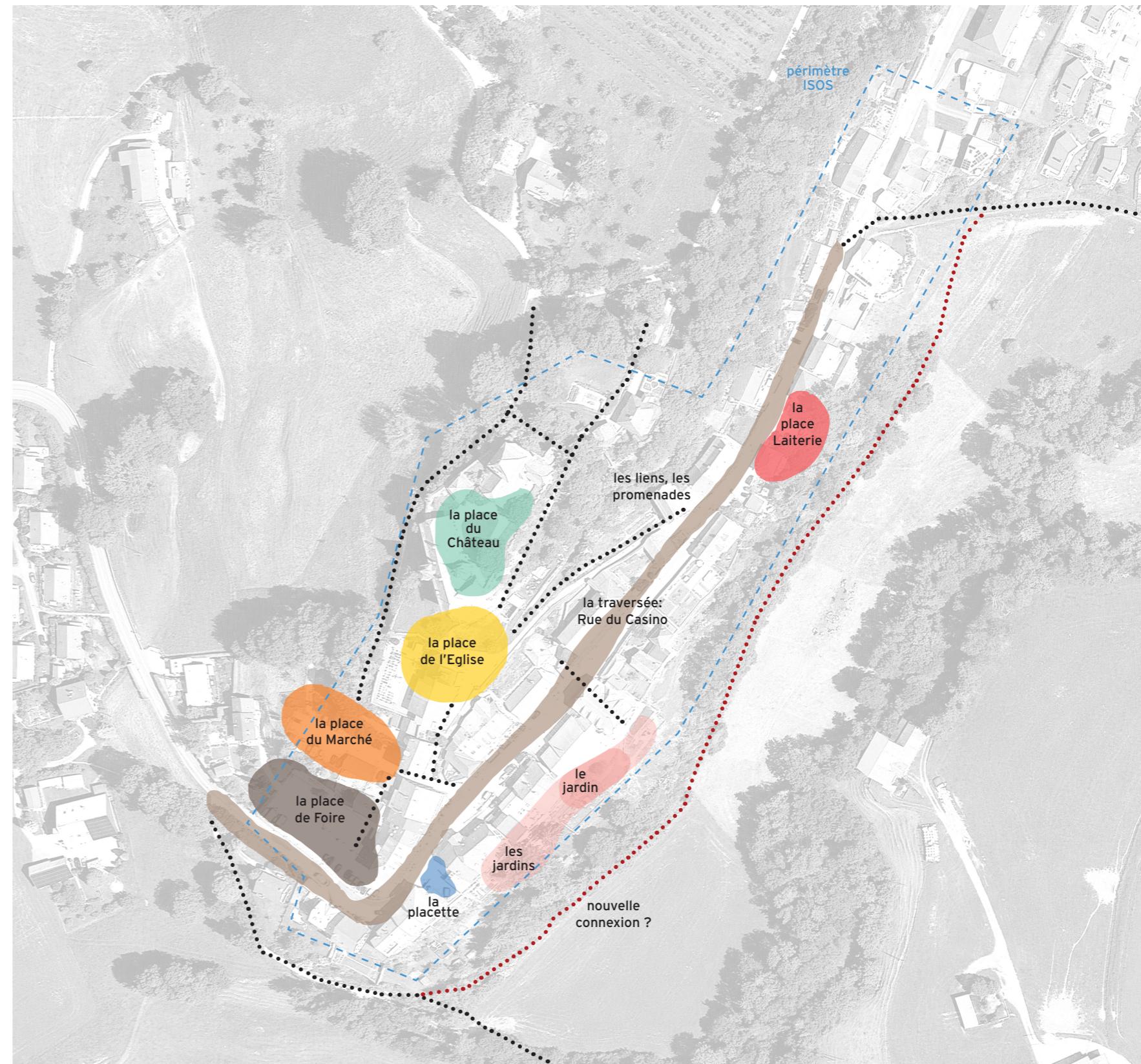
Eclairage

- ▶ Prendre en compte les normes, pour des questions de sécurité et de confort
- ▶ Hiérarchiser la mise en lumière en lien avec les usages
- ▶ Générer des ambiances nocturnes agréables
- ▶ Mettre en valeur des éléments emblématique de Rue
- ▶ Retravailler les sources dans une optique de «dark sky»
- ▶ Réflexion sur la température de couleur des sources
- ▶ Réflexion sur la gestion des sources selon les différentes temporalités
- ▶ Réflexion sur l'échelle lointaine

Architecture

- ▶ Identifier les éléments distinctifs de l'architecture de Rue et valoriser la qualité du patrimoine de la ville
- ▶ identifier les interventions parasites et les supprimer
- ▶ Homogénéiser et simplifier les fronts de façade sur la rue principale, ainsi que leur relation avec l'espace public
- ▶ Etoffer le règlement communal dans le vieux bourg

Plan des zones d'intérêt



3. Image et lignes directrices

3.1 Objectifs

3.2 Pesée des intérêts

3.3 Lignes directrices

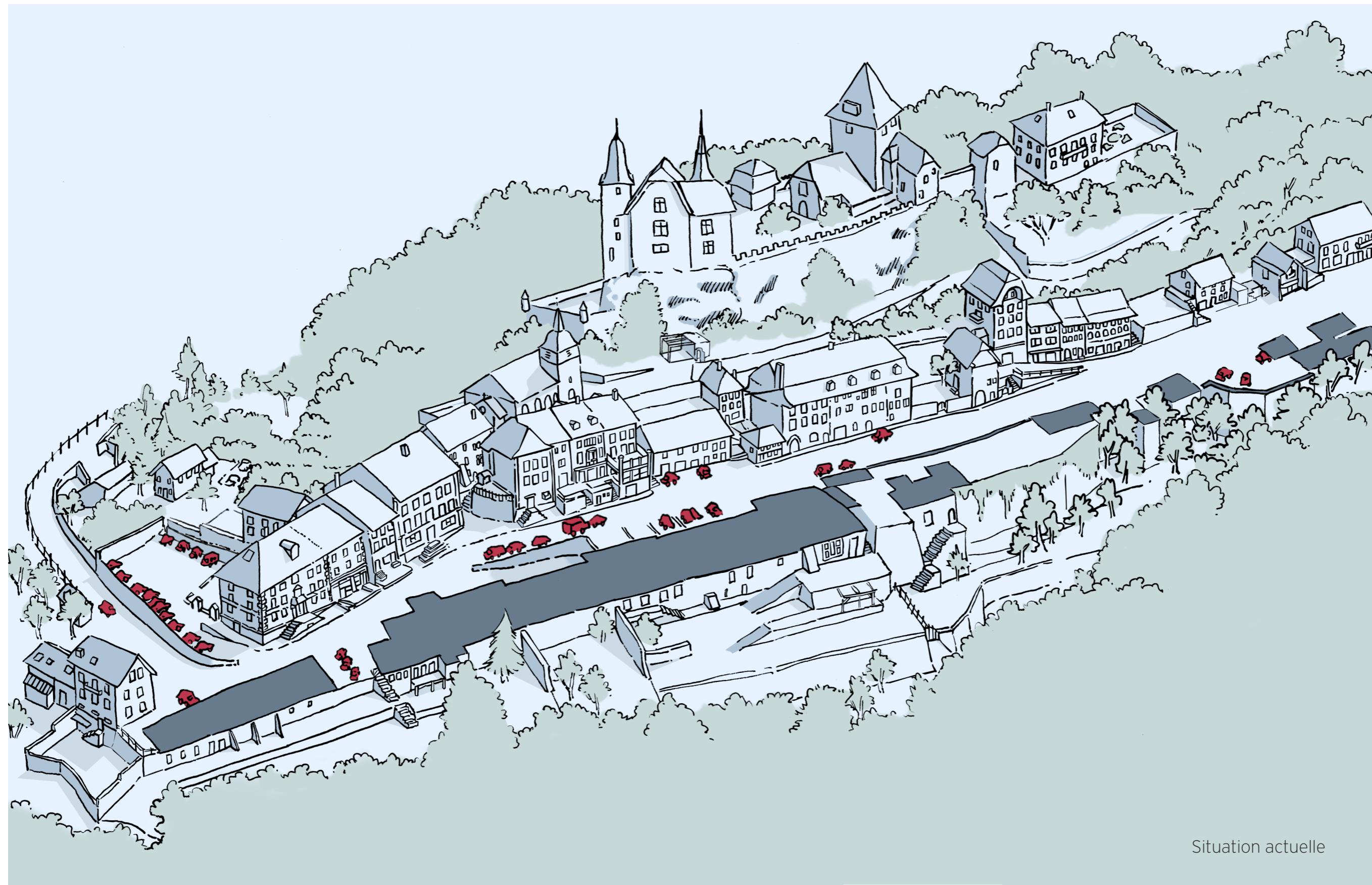
3.4 Images illustratives

3.5 Fiche de mesure n°01 : traversée du bourg

3.6 Fiche de mesure n°02 : parking

3.7 Fiche de mesure n°03 : PAZ et RCU

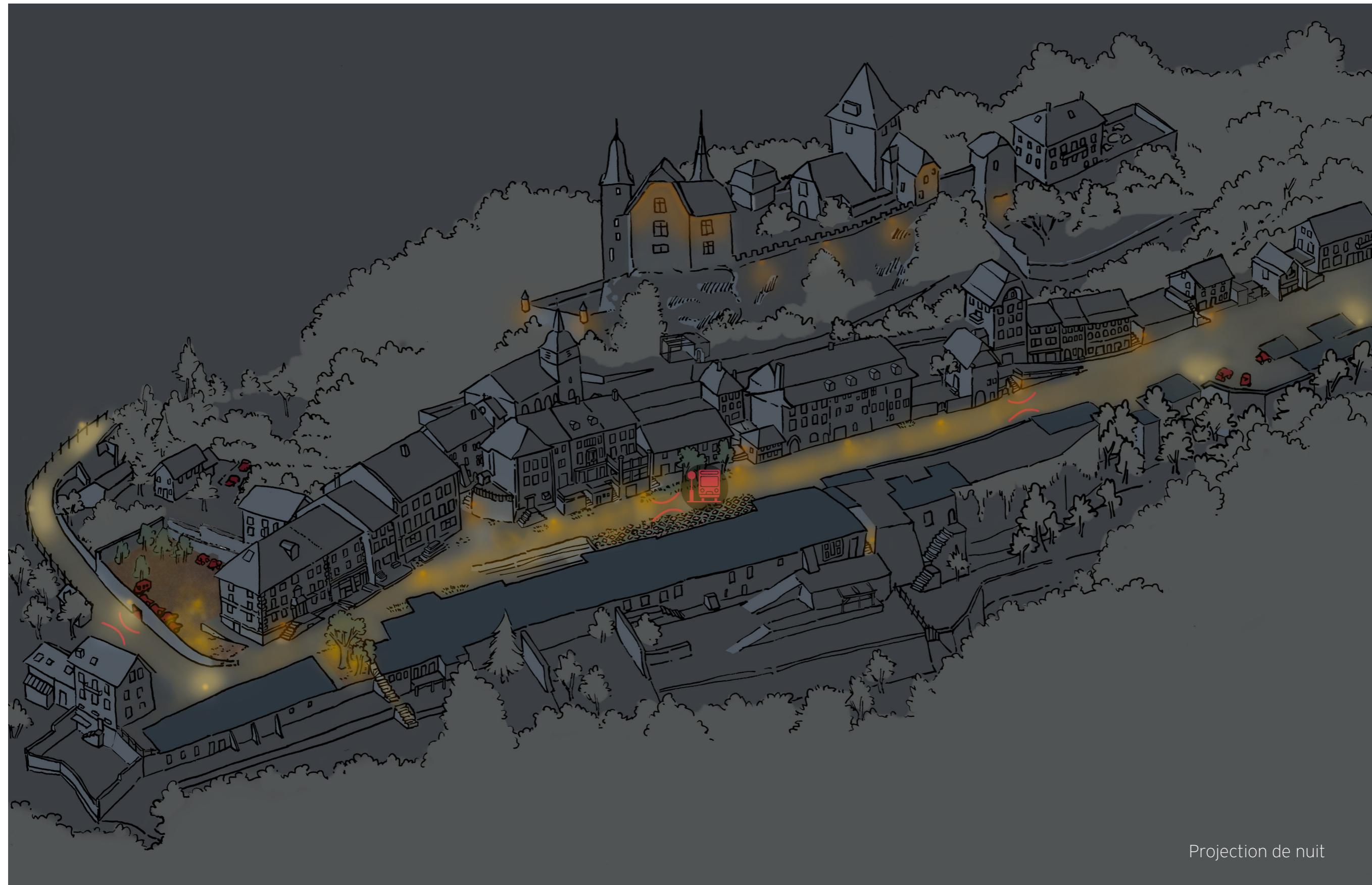
3.4 Images illustratives



3.4 Images illustratives



3.4 Images illustratives



3. Image et lignes directrices

3.1 Objectifs

3.2 Pesée des intérêts

3.3 Lignes directrices

3.4 Images illustratives

3.5 Fiche de mesure n°01 : traversée du bourg

3.6 Fiche de mesure n°02 : parking

3.7 Fiche de mesure n°03 : PAZ et RCU

3.5 Fiche de mesure n°01: Traversée du bourg

Contexte

Au travers du travail analytique, de nombreux aspects patrimoniaux, paysagers et techniques ont été soulevés. Néanmoins, l'origine du présent mandat reste les projets de parking et de traversée de la ville. Il s'est avéré évident de considérer ces deux éléments comme un tout, intrinsèquement liés lorsqu'il s'agit de reconstruire la place de la voiture au sein du bourg historique.

Il est à relever que les autorités communales ont initié le projet de valorisation des espaces routiers en traversée de la localité de Rue (VALTRALOC) en partenariat avec le Service des ponts et chaussées, gestionnaire de la route cantonale.

Dans le cadre de ce projet le groupement JMJ+Küng a été mandaté pour repenser la totalité de la traversée de la Ville de Rue. L'objectif du projet est d'améliorer les relations entre les différents flux de mobilité, tout en permettant à la commune de remplacer les installations techniques souterraines vétustes.

Le projet prévoit jusqu'à aujourd'hui la mise en place d'une limitation à 30km/h dans le vieux bourg. Comme décrit précédemment dans le diagnostic, la traversée est compliquée par la présence de nombreuses places de stationnement et obstacles dûs notamment aux différences de niveaux sur la route principale, altérant la visibilité et transmettant un sentiment d'insécurité aux piétons.

La proposition d'instauration d'une zone de rencontre au cœur du vieux bourg émise dans ce rapport permettrait d'inverser le rapport de force entre le piéton et la voiture. L'introduction d'une zone à 20Km/h va contribuer à simplifier les aménagements routiers et, de facto, valoriser l'espace public.

En effet, certaines mesures telles que l'unification des revêtements, la réduction des obstacles, et la suppression des limites entre les différents flux permet de réharmoniser la cohabitation entre usagers. La limitation des places de parking redonne également de l'espace aux piétons et revalorise l'élément central de Rue: la rue principale.

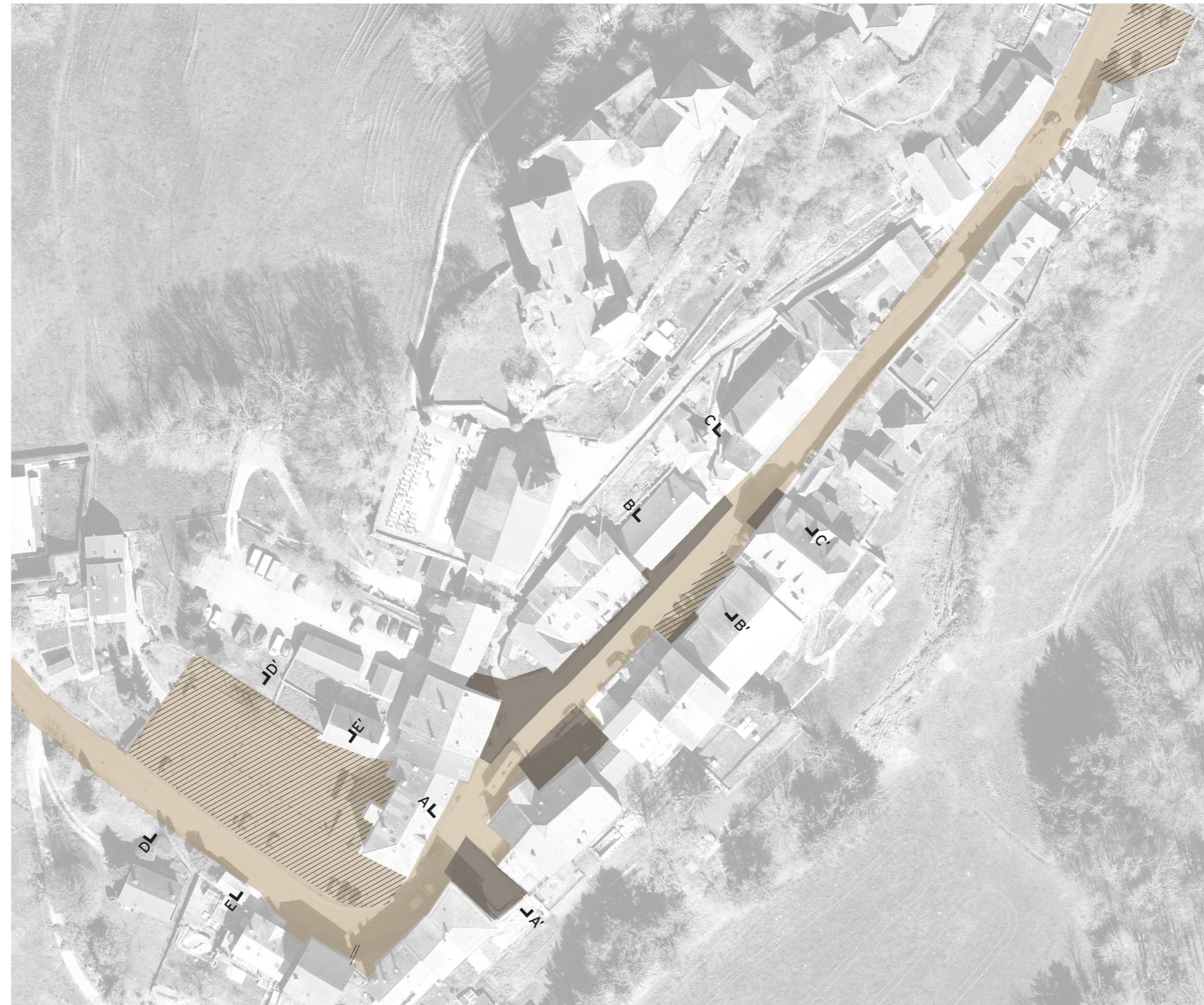
Dans le cadre d'études approfondies il s'agira de porter une attention aux mesures concrètes (mobilier urbain, traitement de surface, ligne géométrique, etc.) destinées à orienter les automobilistes et à protéger et rassurer les piétons (sans pour autant retiendre un ruban routier qui nuirait à la perméabilité de la circulation piétonne).

Le profil de la chaussée avec une géométrie concave est confirmée dans la zone de rencontre, car il présente l'avantage de récolter les eaux de pluie au centre sans souligner les bords de chaussée par une inversion de dévers. Ce profil présente de surcroît une économie et une optimisation de mise en œuvre ainsi qu'une solution favorisant la protection des façades contre les éclaboussures et embruns routiers.



3.5 Fiche de mesure n°01: Traversée du bourg

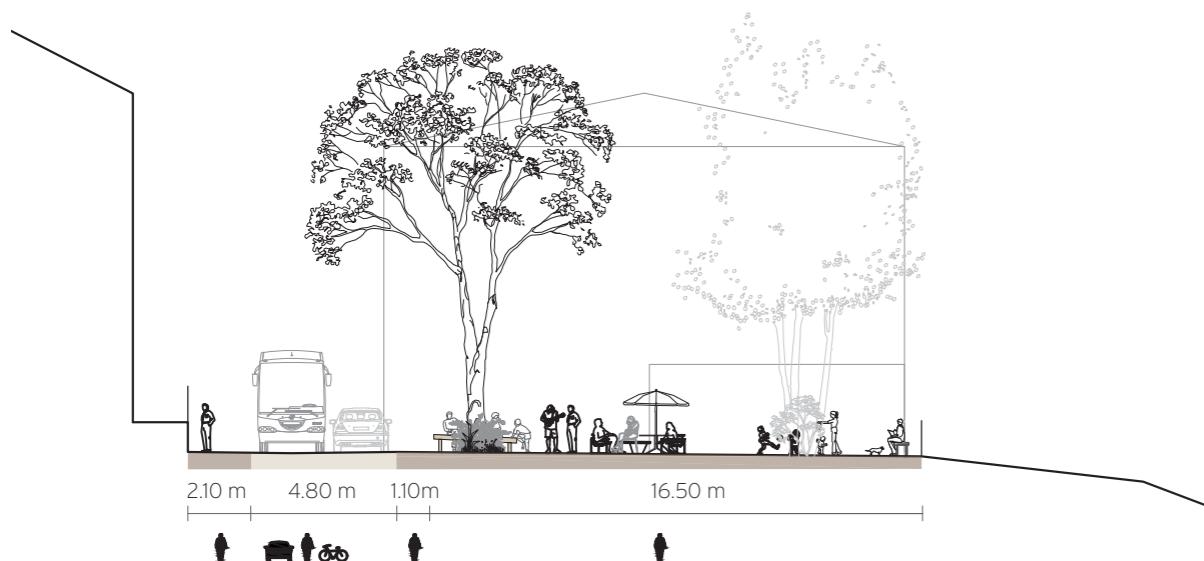
Principes pour la traversée



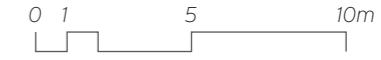
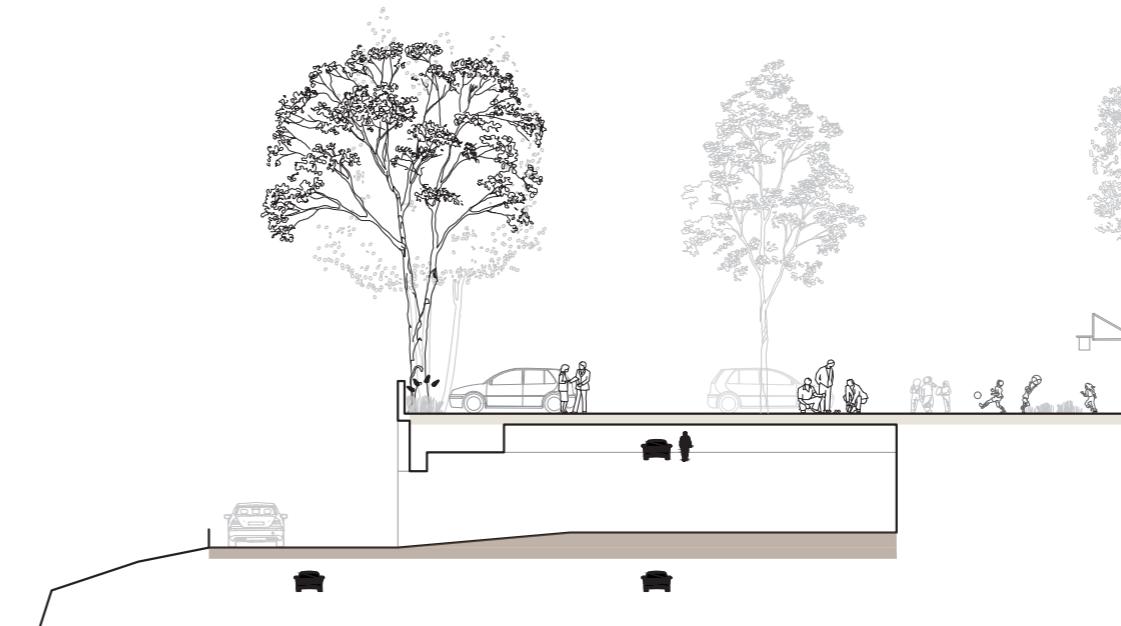
3.5 Fiche de mesure n°01: Traversée du bourg

Principes en coupe

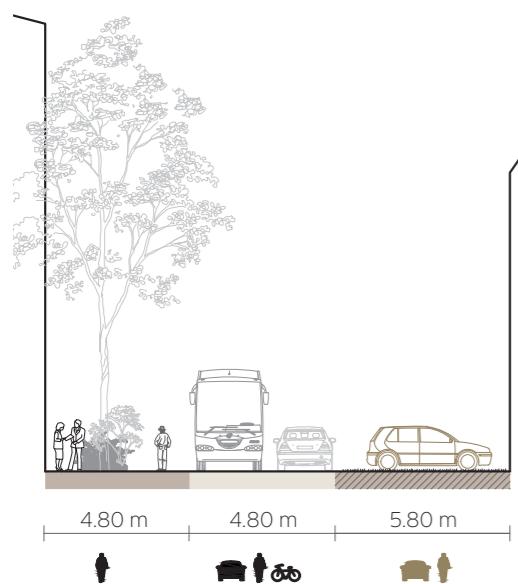
Coupe AA'



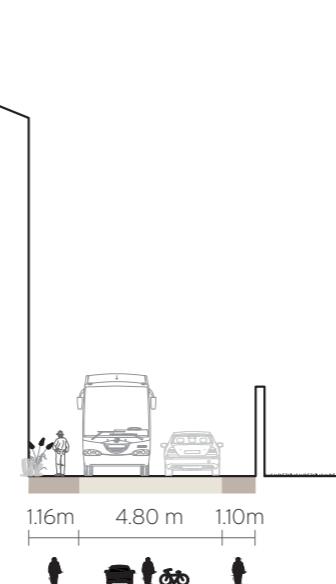
Coupe DD'



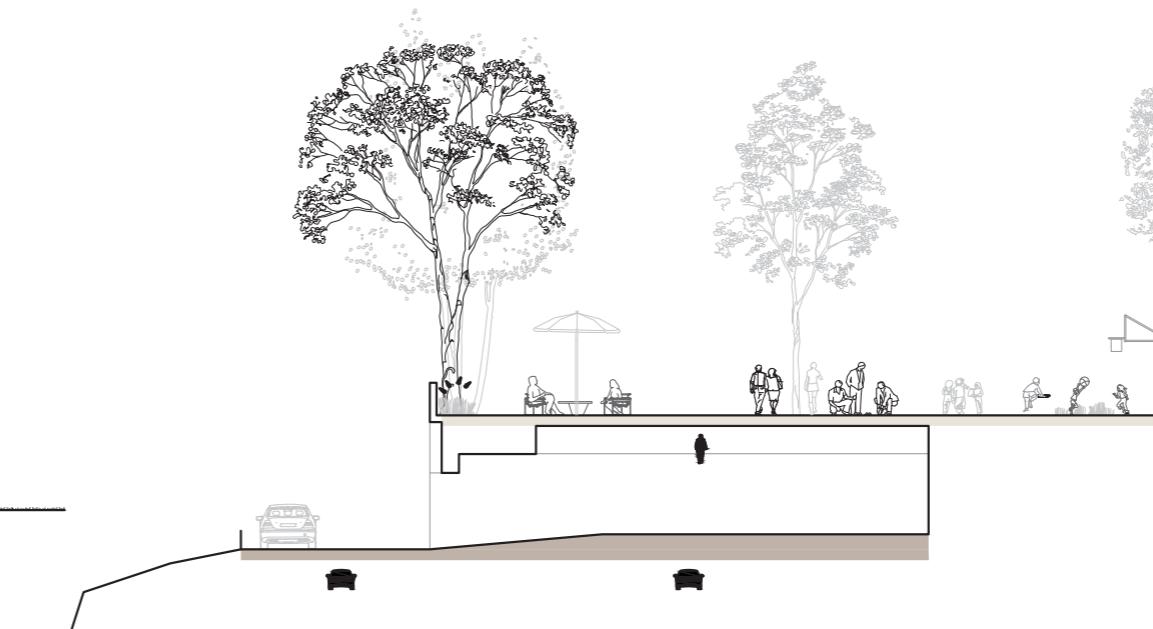
Coupe BB'



Coupe CC'



Coupe EE'



3.5 Fiche de mesure n°01: Traversée du bourg

Vocabulaire - Espace rue

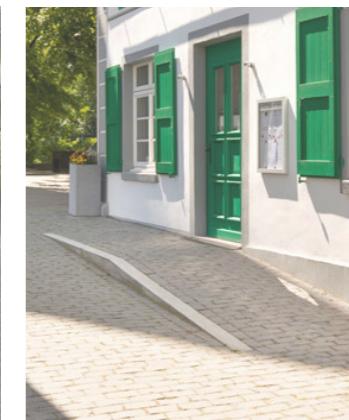
THÈME 1 : les revêtements des sols

- ▶ Pour des raisons historiques et techniques, utiliser le pavé comme matériau pour la rue du Casino. Le pavage marquera le bourg historique.
- ▶ Mettre en place une typologie de pavé dont la couleur, la taille et la forme puisse s'intégrer au contexte et aux bâtiments.
- ▶ Disposition des pavés en arc sur les espaces carrossables.



THÈME 2 : les bordures et transitions

- ▶ Travailler la microtopographie de la rue du Casino de façade à façade sans créer des obstacles.
- ▶ Rendre les espaces perméables, fluides, traversables et adaptés aux personnes âgées et malvoyants, aux enfants et aux personnes à mobilité réduite.
- ▶ Le matériau des bordures doit être adapté au contexte (couleurs et matériaux).
- ▶ Délimitation des places de parking le long de la route avec des éléments qui ne dérangent pas la déambulation du piéton.
- ▶ Arrêt de bus et écluses: aménagés et adaptés au contexte patrimoniale (pas de démarcation particulière, soit sans seuils, afin d'homogénéiser le traitement et les matériaux)



THÈME 3 : le végétal

- ▶ Garantir des zones ombragées par la plantation de quelques arbres.
- ▶ Réduire dans la mesure du possible la surface minérale de la rue.



3.5 Fiche de mesure n°01: Traversée du bourg

Vocabulaire - Espace aménagé

THÈME 1 : les espaces de rencontre

- ▶ Utiliser les dilatations en dehors du gabarit routier pour créer des espaces de rencontre qualitatifs (repos, rencontre, détente).
- ▶ Valoriser les espaces de transition (ruelles, impasses, etc.) afin qu'ils deviennent des espaces de qualité et non des espaces résiduels.
- ▶ Le site est caractérisé par des dégagements magnifiques vers le grand paysage. Donc valoriser les « interstices » entre les bâtiments pour qu'ils soient facilement accessibles et signalés.
- ▶ Les espaces de rencontre sont en lien direct avec l'espace rue.



THÈME 2 : les équipements

- ▶ Aménager des espace équipés pour tous les âges : terrasses, places des jeux, ...
- ▶ Prévoir des place pour le stationnement des vélos.
- ▶ Prévoir du mobilier tant que bancs / assises et tables. La typologie et la couleur doivent être choisis afin de s'intégrer à l'existante et au contexte.



THÈME 3 : le végétal

- ▶ Garantir des zones ombragées par la plantation de quelques arbres.
- ▶ Réduire dans la mesure du possible les surfaces minérales par la végétalisation des pieds de façades, bandes plantées.
- ▶ Favoriser le végétal hors les murs et intervenir ponctuellement, en le justifiant, dans le périmètre intérieur du bourg.



3.5 Fiche de mesure n°01: Traversée du bourg

Masterplan

■ Périmètre d'intervention

Surface d'environ 4'500m² qui englobe le vieux bourg et ses accroches.

■ Surface en pleine terre

Surfaces en pleine terre dû à l'absence des réseaux souterrains. Ces zones n'indiquent pas les espaces plantés futurs mais seulement les périmètres dans lesquels est possible de planter en pleine terre afin de garantir un bon développement des plantations.

■ Surface carrossable

Surface entièrement pavée qui marque la zone de rencontre du vieux bourg. Dans cet espace il n'y a pas de trottoir, l'espace est travaillé de façade à façade.

■ Entrée/sortie parking

Sortie du parking à retravailler pour garantir une bonne visibilité

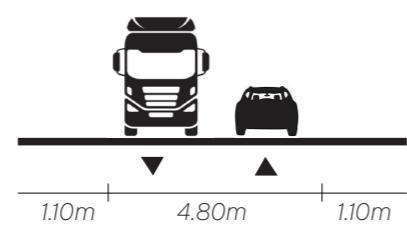
■ Enjeu sécurité

Enjeu pour la sécurité des cheminements piétonniers, à cause de l'arrêt du bus et du gabarit de la route qui devient plus étroit

■ Signalisation changement de zone

Le changement des zones de vitesse comporte aussi le changement du revêtement de sol. Les portes d'entrée des deux zones sont à soigner (totem, revêtement sol)

- ▶ Abaisser la vitesse à 30km/h dans la traversée du village.
- ▶ Abaisser la vitesse à 20km/h au cœur du bourg historique en instaurant une zone de rencontre dans le périmètre de la vieille ville.
- ▶ Absence de trottoir dans la zone de rencontre.
- ▶ Gabarit proposé : min 7m (4.80m gabarit de croisement entre un camion et une voiture à 20km/h).
- ▶ Requalifier les espaces publics dans le cœur du bourg pour redonner un caractère piétonnier et soigné à l'aménagement de l'espace rue.
- ▶ Travailler le sol de façade à façade au niveau du revêtement et de la topographie.
- ▶ Maîtriser l'offre en stationnement public en centralisant le stationnement dans le parking en ouvrage.
- ▶ Améliorer la sécurité des cheminements piétons (diminution de la vitesse, diminution des manœuvres des véhicules, amélioration des cheminements longitudinaux et des traversées de chaussée).
- ▶ Pour les deux arrêts de bus dans le bourg : sur chaussée, en écluse ou en quinconce. L'emplacement, la forme des quais sera en cohérence avec les aménagements. Au vu du contexte patrimonial une dérogation à la norme LHand est justifiée.
- ▶ Tenir compte des accroches et des cheminements en lien avec la traversée.



3. Image et lignes directrices

3.1 Objectifs

3.2 Pesée des intérêts

3.3 Lignes directrices

3.4 Images illustratives

3.5 Fiche de mesure n°01 : traversée du bourg

3.6 Fiche de mesure n°02 : parking

3.7 Fiche de mesure n°03 : PAZ et RCU

3.6 Fiche de mesure n°02: Parking

En parallèle du projet Valtraloc, la commune de Rue souhaite également réaliser un parking au niveau de la place de Foire, afin de palier au manque de places permettant d'accueillir les visiteurs extérieurs.

Le besoin d'une place publique en lien direct avec la traversée, qui n'est pas aussi un parking, s'est aussi fait ressentir; en effet, une grande partie des lieux de vie urbaine historiques (Rue Haute ou actuelle Rue du Casino, Place de Foire, Place de la Chapellenie) sont à présent occupés par des véhicules.

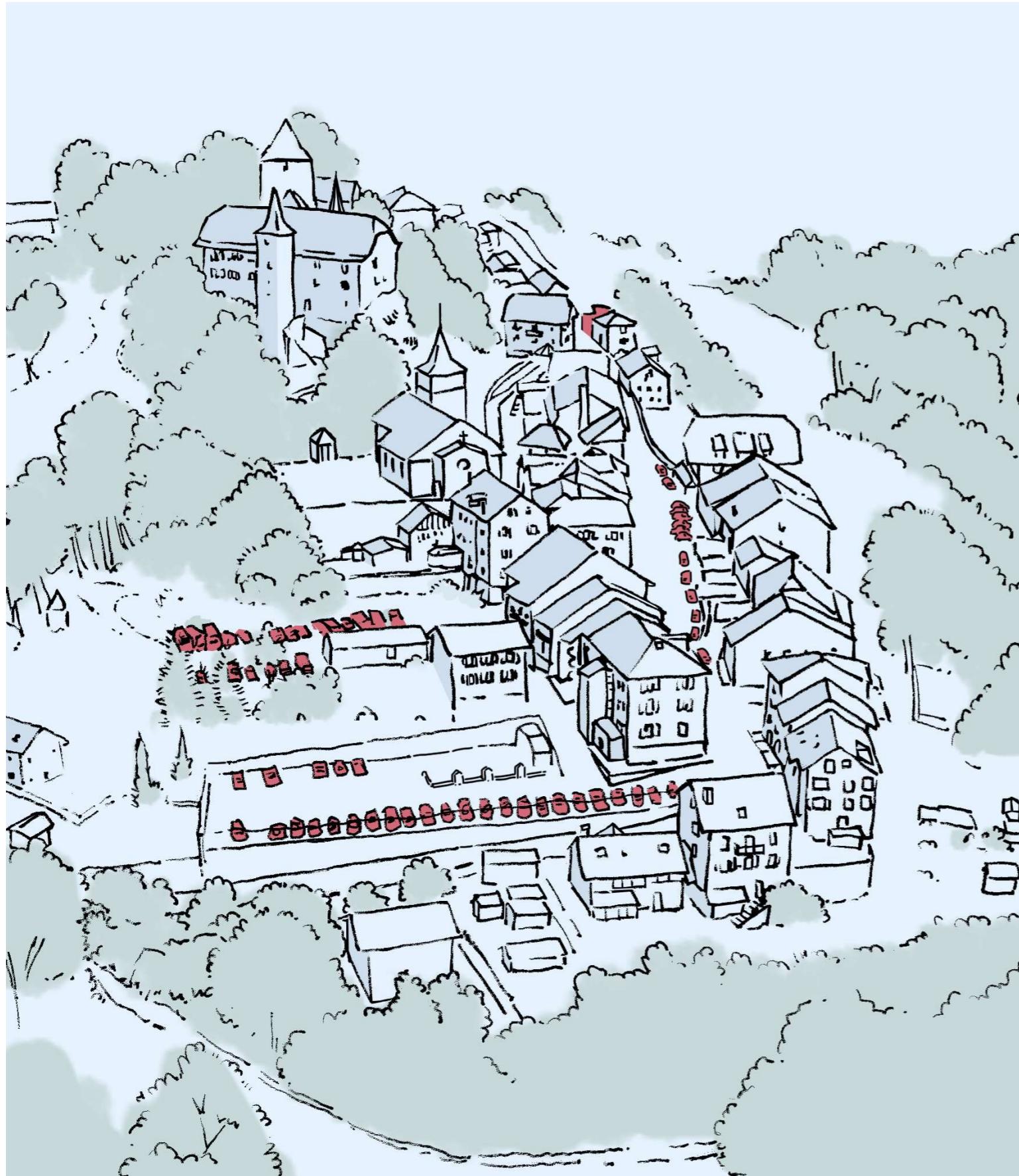
De nombreux espaces présentent un potentiel pour y aménager des places exclusivement destinées aux habitants, afin d'assurer la sécurité et le bien être des usagers et supprimer l'essentiel des places de la rue du Casino.

Aujourd'hui, un projet de parking souterrain en Place de Foire est en cours d'étude. Nous proposons que ce projet tienne compte d'un objectif d'environ **60 places de parc**.

Avec le diagnostic réalisé et la nouvelle proposition de traversée du bourg, le projet de parking doit être intégré aux autres réflexions en cours dans le périmètre historique de Rue, afin d'avoir une vision complète et cohérente et intégrer les recommandations émises dans le chapitre précédent (notamment la question du stationnement extraordinaire le long de l'axe de la Rue du Casino - livraisons, dépose-minute, places PMR, manifestations, commerces). Parmi les enjeux il est question de préserver la vision lointaine du prémontröre sur lequel repose Rue et son château.



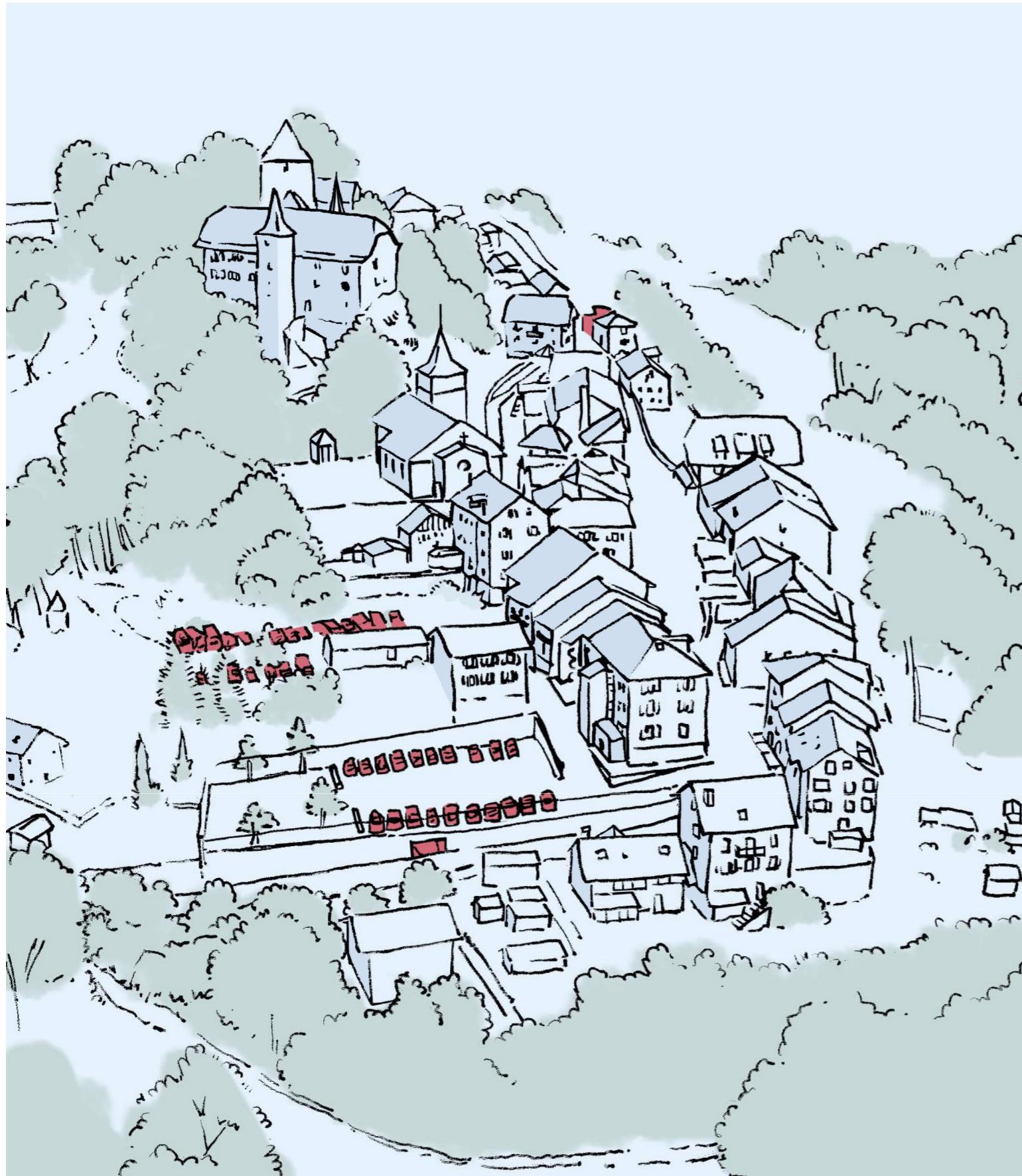
3.6 Fiche de mesure n°02: Parking



Situation actuelle

Place de Foire:	25 places
Place de la Chapellenie:	32 places
Place Laiterie:	10 places
Rue du Casino:	28 places
	1 place handicapés / 2 places livraisons
TOTAL:	96 places + 2 livraisons

3.6 Fiche de mesure n°02: Parking



Proposition

Place de Foire:	60 places (sur deux niveaux) extensible à 80 au besoin (manifestations,...)
Place de la Chapellenie:	32 places
Place Laiterie:	10 places
Rue du Casino:	1 place handicapés / 2 places livraisons
TOTAL:	103 places + 2 livraisons

+ 7 places

3.6 Fiche de mesure n°02: Parking

Comparaison d'échelle

La taille proposée pour requalifier Place de Foire (son espace aménagé de sorte à pouvoir avoir un statut de place publique et parking en surface) a été comparée à d'autres réalisations récentes.

Place de Foire - Place des Remparts, Sion



Place de Foire - Place du Village, Château-d'Oex



Place de Foire - Place Saint Jean, Fribourg



Place de Foire - Pl. des Anciens-Fossés, Tour de Peilz



3. Image et lignes directrices

3.1 Objectifs

3.2 Pesée des intérêts

3.3 Lignes directrices

3.4 Images illustratives

3.5 Fiche de mesure n°01 : traversée du bourg

3.6 Fiche de mesure n°02 : parking

3.7 Fiche de mesure n°03 : PAZ et RCU

3.7 Fiche de mesure n°03: PAZ et RCU

Les constructions, transformations, rénovations et réaménagements extérieurs, dans le périmètre du bourg historique (périmètre ISOS), doivent faire l'objet d'une approche sensible et attentionnée pour toute opération ou intervention qu'elle soit urbaine, paysagère et construite.

A l'intérieur de ce périmètre, nous avons identifié des espaces publics majeurs, ainsi que des recommandations en matière d'architecture, d'éclairage et d'architecture du paysage. Ces recommandations devront être transcrites dans le plan d'affectation des zones (PAZ) et le règlement communal d'urbanisme (RCU).

Ces recommandations concernent notamment le traitement des façades, des fenêtres, des baies et lucarnes, des portes, des toitures, des balcons et terrasses, des murs et barrières, de la signalétique et des enseignes, de l'éclairage, des seuils, des jardins, decks et remparts, du mobilier urbain, des niveaux du sol, de la végétation, des matériaux de revêtement de sol, des garages et annexes, ainsi que la question des rénovations énergétiques.

A la prochaine révision du RCCZ et du RCU, le règlement sera modifié en se basant sur les recommandations émises dans les présentes lignes directrices et en se référant aux éléments mis en évidence dans le chapitre 2.



4. Annexes

Fiches des bâtiments classés A et B

n°1

B

date de construction: 18e

adresse: Rue du Casino 14

n° de parcelle cadastrale: 62



Toiture



Fenêtres



Portes



Façade



Socle



Seuil



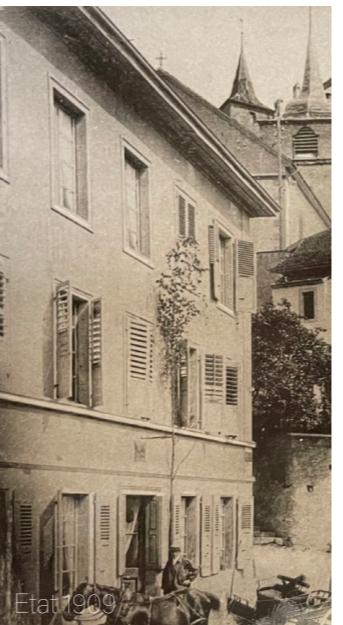
n°2 Restaurant/Ancienne Auberge

B

date de construction: peu après 1896

adresse: Rue du Casino 19

n° de parcelle cadastrale: 13



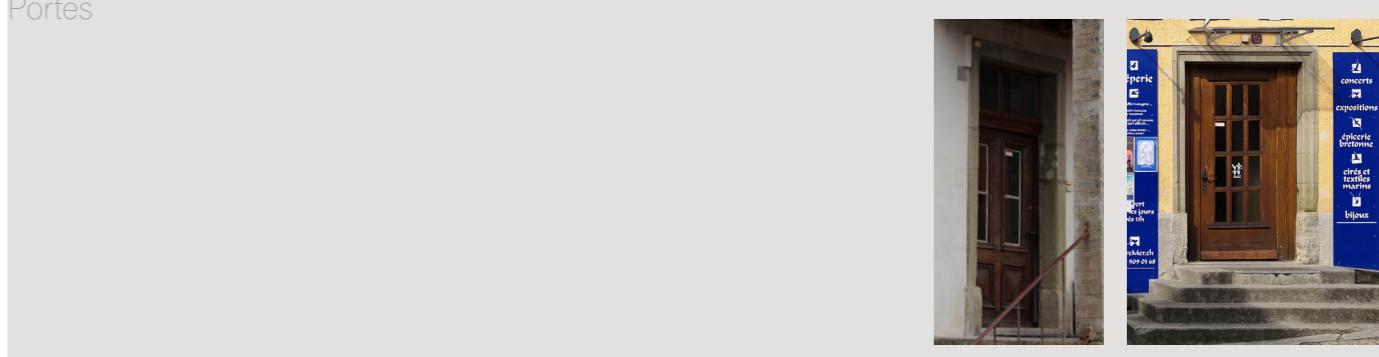
Toiture



Fenêtres



Portes



Façade



Socle



Seuil



n°3 Chapellenie

A

date de construction: 1551 / 1887

adresse: Escaliers du Centre 1

n° de parcelle cadastrale: 7



Toiture



Fenêtres



Portes



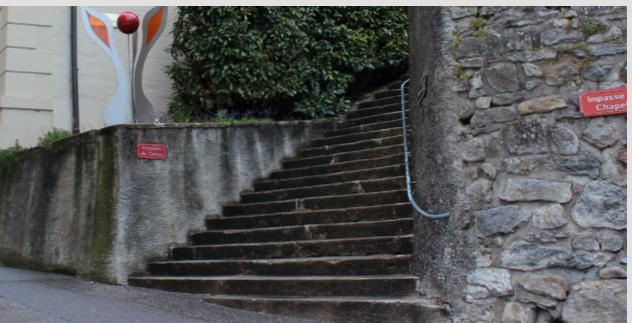
Façade



Socle



Seuil



n°4 Paroisse

A

date de construction: ? / 1677 / après 1811

adresse: Rue du Casino 21

n° de parcelle cadastrale: 14



Etat 1992



Etat 1909



Etat 1914



Toiture



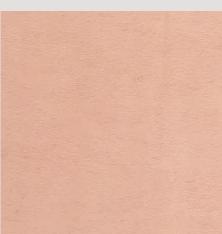
Fenêtres



Portes



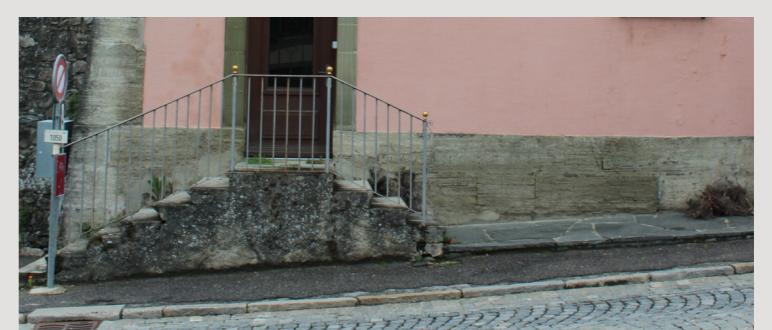
Façade



Socle



Seuil



n°5

A

date de construction: 16e - 17e / 19e - 20e

adresse: Rue du Casino 23

n° de parcelle cadastrale: 15



Toiture



Fenêtres



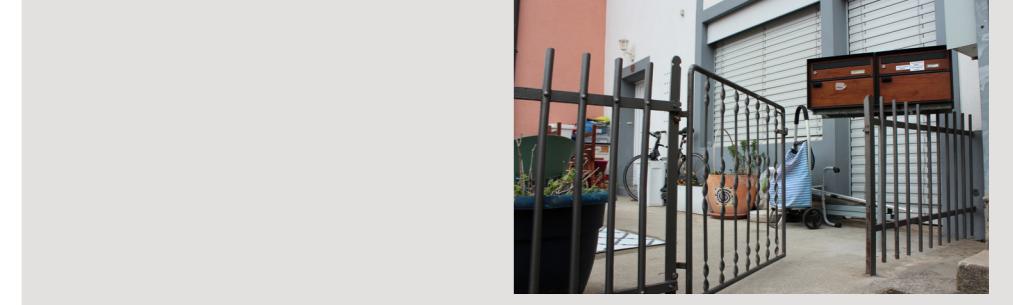
Portes



Façade



Socle



Seuil



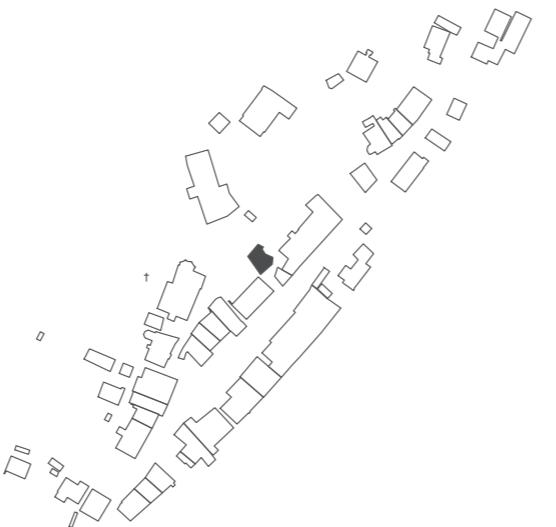
n°6

B

date de construction: 18 - 19e

adresse: Sentier du Sage 1

n° de parcelle cadastrale: 24



Toiture



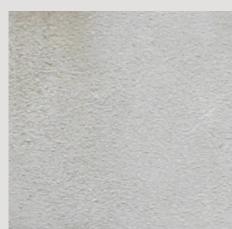
Fenêtres



Portes



Façade



Socle



Seuil



n°7 Maison du sage
B

date de construction: ? - 19e

adresse: Rue du Casino 33

n° de parcelle cadastrale: 26



Toiture



Fenêtres



Portes



Façade



Socle



Seuil



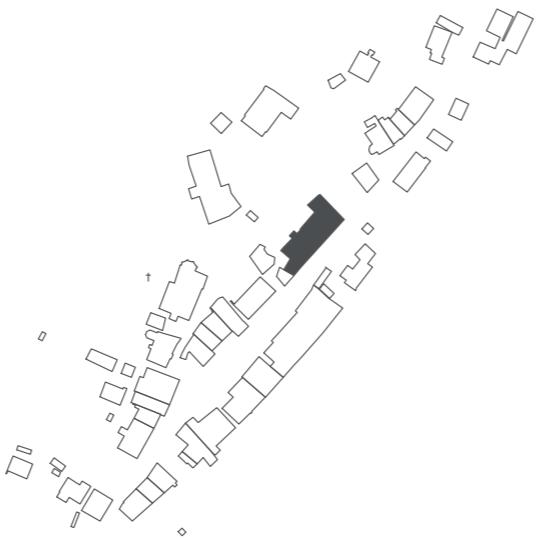
n°8 Maison de Prez

A

date de construction: 2e quart du 14e / 1550-54 / 19e

adresse: Rue du Casino 35

n° de parcelle cadastrale: 27



Etat 1992

Etat 1886



Toiture



Fenêtres



Portes



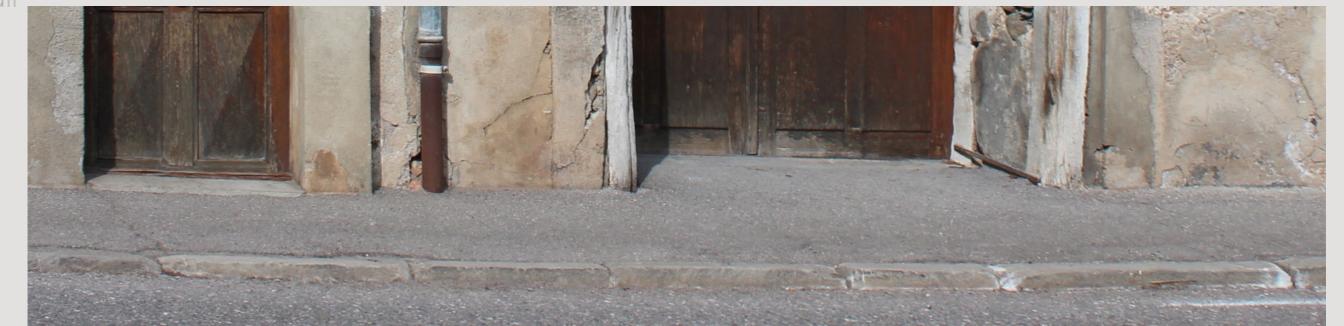
Façade



Socle



Seuil



n°9
A

date de construction: fin 16e - 17e

adresse: Rue du Casino 39a

n° de parcelle cadastrale: 27



Toiture



Fenêtres



Portes



Façade



Socle



Seuil



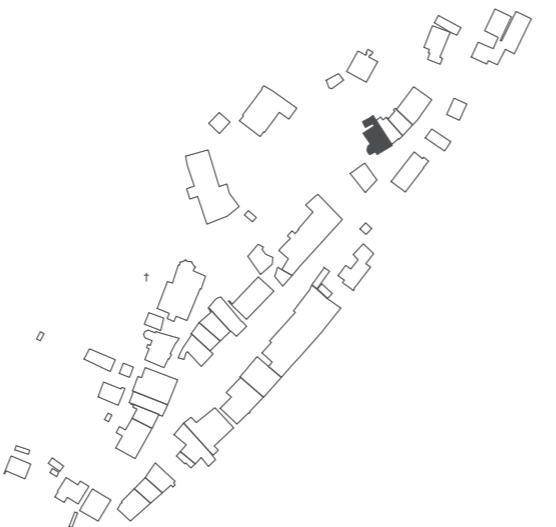
n°10

A

date de construction: 14e - modernisée 18e

adresse: Rue du Casino 41

n° de parcelle cadastrale: 29



Etat 1992



Etat 1992



Toiture



Fenêtres



Portes



Façade



Socle



Seuil



n°11

B

date de construction: fin 18e - 1e moitié 19e

adresse: Rue du Casino 45

n° de parcelle cadastrale: 35



Toiture



Fenêtres



Portes



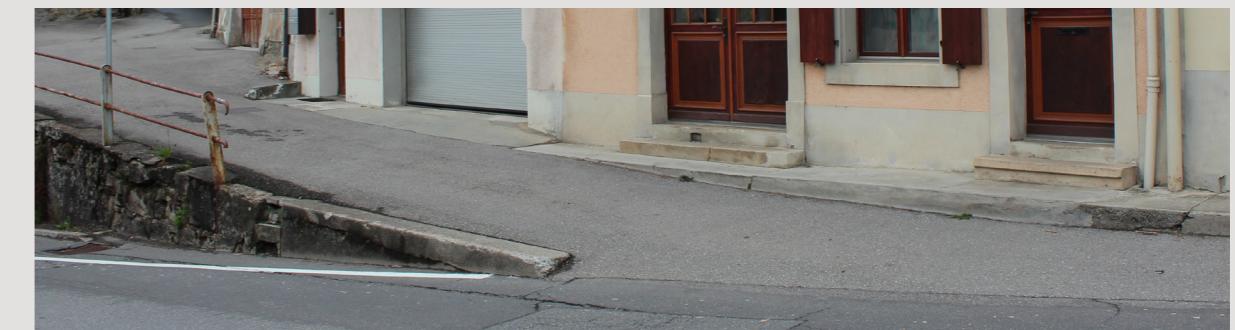
Façade



Socle



Seuil



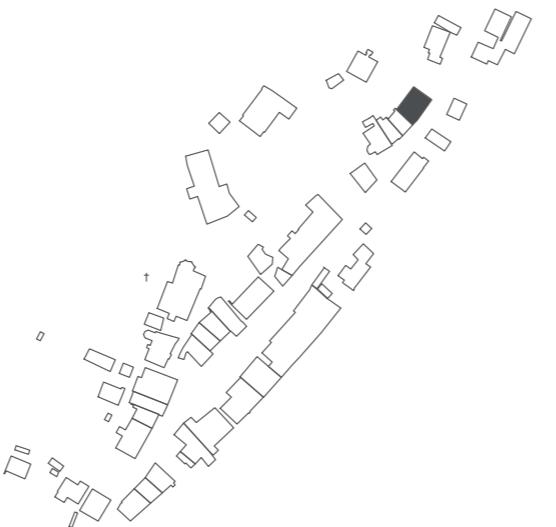
n°12

A

date de construction: 1803/1886

adresse: Rue du Casino 47

n° de parcelle cadastrale: 36



Toiture



Fenêtres



Portes



Façade



Socle



Seuil



n°13 Maison Rouvenaz

A

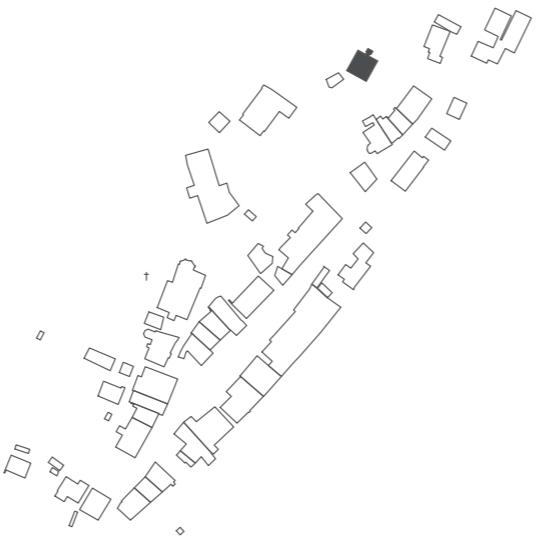
date de construction: 1835-1839

adresse: Route de l'Ancienne Préfecture 39

n° de parcelle cadastrale: 31



Etat autour de 1950



Toiture

Fenêtres



Portes



Façade



Socle



Seuil



n°14 Poste de Garde
A

date de construction: 1629

adresse: Route de l'Ancienne Préfecture 39a

n° de parcelle cadastrale: 31



Toiture



Fenêtres



Portes



Façade

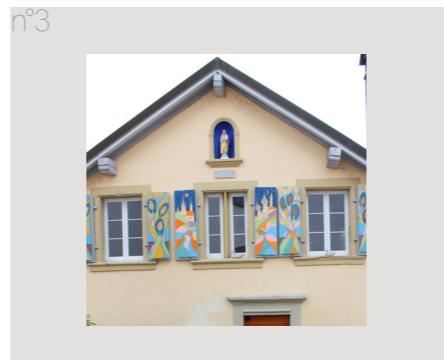
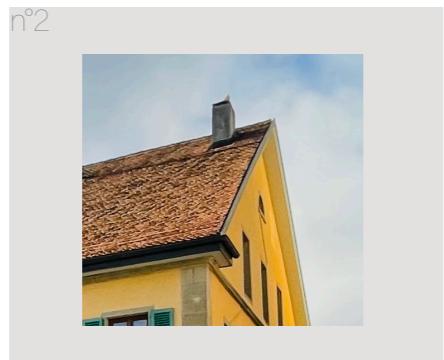
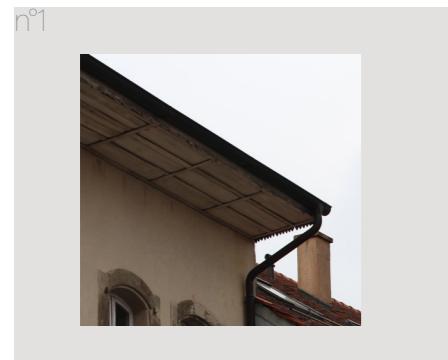


Socle

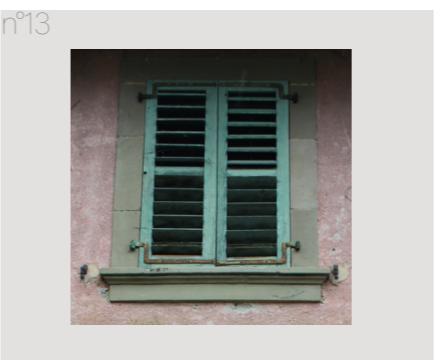
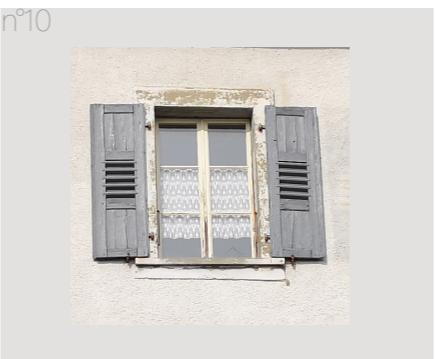
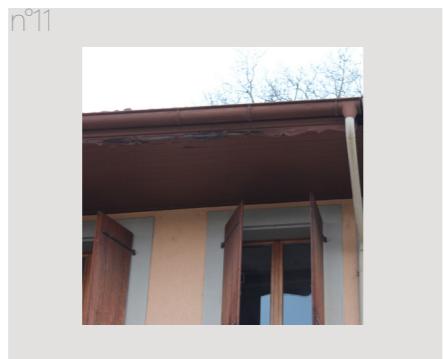
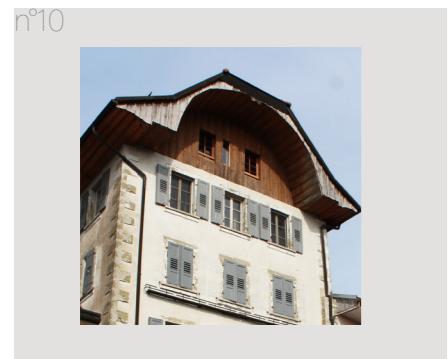
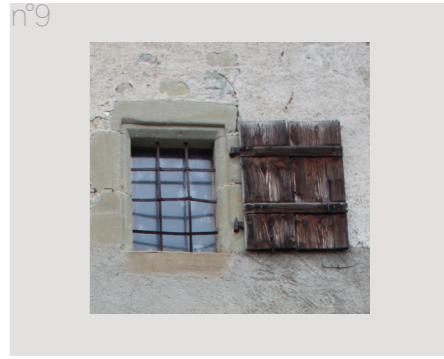
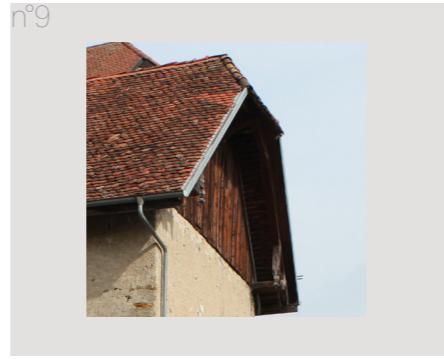
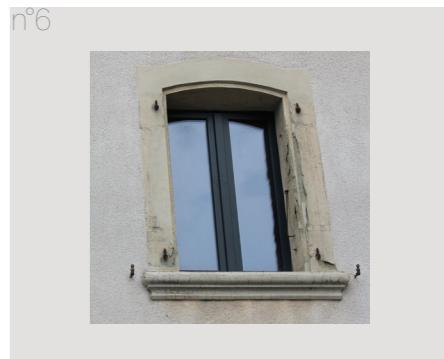
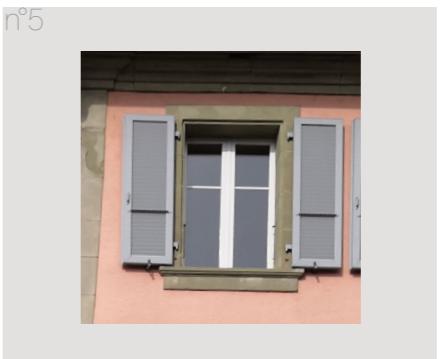
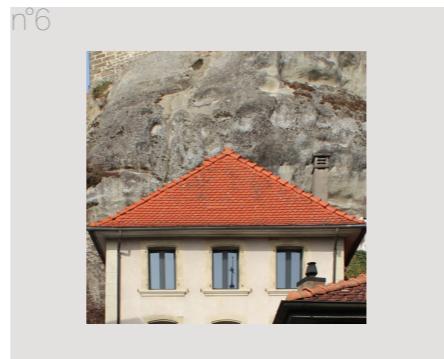
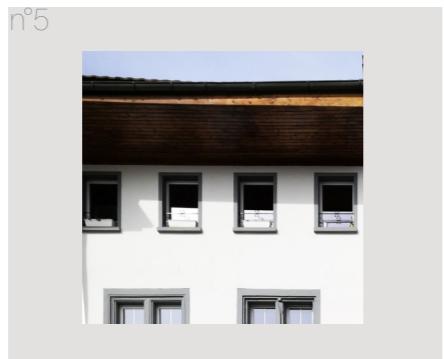
Seuil



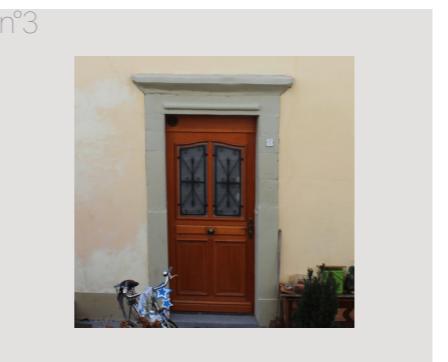
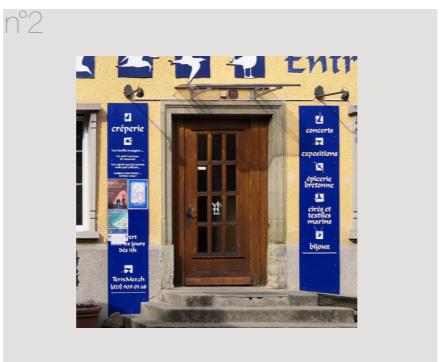
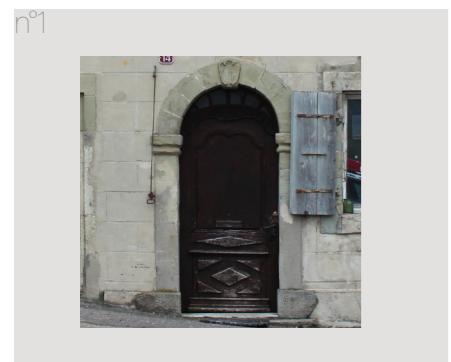
Toitures



Fenêtres



Portes



Façade

